PARIS-CENTRE

Dix-septième année. - N° 5.843

ABONNEMENTS :

	1 AN	6 MOIS	3 MOIS
Nièvre et limitr...	55.00	30.00	16.00
Autres départ....	60.00	32.00	17.00
Union postale....	100.00	52.00	28.00

TÉLÉPHONE : 2-17 & 2-18

Régional Quotidien

VINGT CENTIMES

Rédaction, Administration, Publicité : 3, rue du Chemin-de-Fer, NEVERS

DIRECTEUR-RÉDACTEUR EN CHEF : Abel LAMY

COMPTE CHÈQUES POSTAUX : Paris 272-43 — REGISTRE DU COMMERCE : N° 57

MARDI
24
FÉVRIER 1925

Le complot contre l'indépendance de la France

Les journaux anglo-saxons ont annoncé que le gouvernement américain avait pris l'initiative de sonder le gouvernement britannique au sujet de la réunion d'une nouvelle conférence de désarmement naval. Ce n'est pas exact.

Entendons-nous. Je ne veux pas dire que le sondage n'a pas eu lieu. Ce que j'affirme, c'est que l'initiative n'est pas venue de Washington, mais de Londres.

Parfaitement ! Ce sont nos excellents amis anglais qui ont repris l'idée de compléter l'œuvre de la conférence de Washington en supprimant les armes des faibles, les sous-marins et les avions.

Le but de la manœuvre crève les yeux. Les Anglais sont empoisonnés par le protocole de Genève. Ils sont parfaitement décidés à ne pas le ratifier pour sauvegarder leur indépendance et celle des Dominions, pour garder la pleine maîtrise de la mer, pour complaire aux Etats-Unis, au Canada et à l'Australie qui rêvent d'écraser le Japon et ne veulent pas que celui-ci puisse s'abriter derrière une combinaison pacifique internationale.

Leur hypocrisie

Seulement, avec leur hypocrisie ordinaire, les Anglais ne veulent pas avoir l'air de saboter une politique de paix. Ils ne veulent pas qu'on puisse leur reprocher d'avoir paralysé l'effort du désarmement tenté à Genève. D'où l'idée de chercher une diversion en transposant la manœuvre de désarmement sur un plan favorable aux Anglo-Saxons, défavorable aux seules puissances qui s'opposent à l'hégémonie britannique dans l'Atlantique, à l'hégémonie américaine dans le Pacifique.

Commencez-vous à comprendre ? La Grande-Bretagne veut une conférence de limitation des armements navals. Mais elle ne peut pas la proposer elle-même pour deux raisons. La première est qu'elle préfère ne pas assumer la responsabilité directe de la destruction du prootcole de Genève. La seconde est qu'elle juge plus habile aujourd'hui comme en 1921 de s'abriter derrière les Etats-Unis.

Rappelez-vous comment s'est décidée la conférence de Washington. Les Anglais la désiraient pour se dégager élégamment de l'alliance nipponne et pour empêcher la flotte américaine de dépasser la leur. Avec quelle fourberie ils ont dissimulé leur jeu; lançant l'idée, la faisant reprendre par M. Hughes et allant jusqu'à avoir l'air de se fâcher d'avoir été devancés. En réalité, fait marchant selon leur désir.

Le jeu de John Bull

Le cousin Jonathan aura-t-il encore une fois la naïveté de faire le jeu de John Bull? C'est possible, car il est extrêmement impatient de priver le Japon de ce qui lui reste de griffes. Cependant il hésite visiblement à se découvrir dans la crainte de compromettre le succès par un excès de précipitation.

Les Américains savent bien, hélas ! qu'ils ont barre sur nous. Comment n'en seraient-ils pas convaincus quand ils voient M. Clémentel et M. Loucheur implorer la tutelle financière anglo-saxonne. A moins d'un vigoureux redressement notre malheureux pays est en train de tendre lui-même le cou au joug de Shy lok et de Moloch. Précisément parce que la proie vient au devant de leurs vœux, les maîtres de l'heure se demandent s'il n'est pas plus sage de laisser les événements s'accomplir. Ils redoutent en pressant le mouvement de provoquer le sursaut de patriotisme qui seul peut soustraire la France à leur étreinte.

De fait si un jour pouvait et devait réveiller les Français, c'est la perspective de perdre le dernier élément d'indépendance qui leur reste.

Réagirons-nous

Un empire colonial est perdu s'il n'a pas la maîtrise au moins relative de la mer. Pour la France, à l'heure actuelle, ce n'est pas seulement la défense des colonies qui dépend de la mer, c'est la défense même du sol national qui réclame le concours des phalanges coloniales. Sans sous-marins et sans avions, nous ne sommes plus que des esclaves des Anglo-Saxons. Or le plan britannique et américain est de réduire les forces sous-marines et les porte-avions à la proportion de Washington, c'est-à-dire à la suppression virtuelle de la puissance française et japonaise.

Ce n'est pas quand ce dessein cynique osera s'affirmer qu'il faudra s'en aviser, car alors la défaillance de nos gouvernants nous aura acculé à la capitulation. C'est maintenant que les Français doivent comprendre et réagir. 1.500.000 des nôtres sont-ils morts pour la France soit « portugalisée ? »

SAINT-BRICE.

NOUVELLES BREVES

— Route de Versailles, deux automobiles entrent en collision. MM. Janin Picard et Roul sont grièvement blessés.

— L'état de santé de M. Branting s'est encore aggravé. Le bulletin de santé publié hier laisse peu d'espoir.

— En gare de Champigny, une femme de 65 ans, dont l'identité est inconnue, a été broyée par un train.

— Des scènes tumultueuses se sont produites, à Hambourg, au cours de la représentation d'une pièce de l'auteur Strawinsky, intitulée « Histoire d'un soldat ». La police a dû intervenir.

— Le comte Yan den Steen de Jehay, ambassadeur de Belgique à Rome, vient de rentrer de congé. Il a repris ses fonctions, en attendant l'arrivée du comte Della Faille, nouvel ambassadeur de Belgique à Rome, attendu vers le mois de mars.

— Une septuagénaire, Mme Chasneau, renversée à Nantes par l'automobile de M. Géraud, boucher à Basse-Indre ,succombe à l'Hôtel-Dieu.

— MM. Yves Le Trocquer, Piétri et plusieurs de leurs collègues ont déposé sur le bureau de la Chambre une proposition tendant à porter au taux des avances de la Banque de France le taux de l'intérêt légal en matière commerciale.

— On annonce la mort du général Putz qui, pendant la guerre, commanda l'armée des Vosges.

— Un conseil de Cabinet se tiendra ce soir, à 21 heures, au Quai d'Orsay.

— Le pape a reçu ce matin, en audience privée, M. Graffin, directeur général de la Société Française contre l'esclavage.

— Renversé par l'automobile de M. Chevalier, industriel à Lisle-en-Rigault, M. Michel Alix, employé à la compagnie de l'Est, âgé de 50 ans, succomba à l'hôpital.

— Un éboulement s'est produit dans la carrière de Pierrelaye, ensevelissant deux ouvriers. L'un eut la jambe droite fracturée, mais l'autre, M. Alexandre Champion, grièvement blessé, succomba peu après.

— Le village de Ramanich (Egypte), qui comprenait environ 500 huttes, a été entièrement détruit par un incendie. Trente des habitants ont péri et 40 ont été grièvement blessés.

— M. Lloyd George pris d'une indisposition subite après son départ de Walsall, où il avait prononcé un discours politique, a dû s'aliter dans une chambre d'hôtel. Son état ne provoque cependant aucune inquiétude.

— On assure dans les milieux compétents que le dirigeable américain Los Angeles, ancien Z. R. III, sera utilisé dans un avenir prochain, pour le transport du courrier entre l'Amérique et l'Angleterre.

— Le président Coolidge a présenté aujourd'hui à l'approbation du Sénat la nomination de M. Houghton, ancien ambassadeur américain à Berlin, comme ambassadeur à Londres, en remplacement de M. Kellog.

Le « Popo-Catepelt » se réveille après un sommeil de quatre siècles

Les habitants terrifiés fuient « la montagne qui fume »

Mexico, 23 février. — Il y avait 400 ans que le volcan Popocatepetle (la montagne qui fume) n'existait plus que de nom. Or, depuis une semaine, des colonnes épaisses de fumée, s'échappant du cratère, s'élèvent vers le cel clair du Mexique. Les cendres se répandent sur les pentes du volcan. Elles pénètrent jusque dans les villages limitrophes d'où les habitants s'enfuient, terrifiés.

La plupart d'entre eux se sont réfugiés dans la petite ville d'Amacameca. De temps en temps le Popocatepetle fait entendre de sinistres grondements. Et ses mugissements ne sont pas faits pour calmer la population.

LE FEU CHEZ LE GARDE DES SCEAUX

Paris, 23 février. — Un feu de cheminée s'est déclaré, à 11 heures, dans le cabinet de M. Renoult, garde des sceaux.

Les pompiers de la caserne du Marché Saint-Honoré intervinrent aussitôt et s'en rendirent maîtres avant qu'il n'ait causé des dégâts.

Mademoiselle Eve LAVALIERE est actuellement souffrante

Phot. *Rol.* Cl. *Paris-Centre*

LA CONFERENCE DES AFFAIRES TUNISIENNES

Paris, 23 février. — La conférence des affaires tunisiennes se réunira vers le début de la semaine prochaine. Le résident de France en Tunisie, M. Saint, va mettre ces jours-ci M. Herriot au courant de la situation tunisienne.

M. CHAMBERLAIN N'EST PAS PRESSE

Londres, 23 février. — Il est toujours impossible d'obtenir dans les milieux officiels, confirmation de la nouvelle d'après laquelle M. Chamberlain aurait une entrevue avec M. Herriot, le 7 mars, à Paris.

L'*Evening News* déclare cependant, ce soir, qu'il est définitivement décidé que M. Herriot, ne pouvant venir en Angleterre, au cours de la prochaine quinzaine, M. Chamberlain le rencontrera à Paris, le 7 mars, comme il se rendra à Genève pour assister, le 9, à la réunion du conseil de la S. D. N.

M. Chamberlain a déclaré en outre qu'il serait prêt à une entrevue avec le président du conseil français, lorsqu'il repassera par Paris, après la réunion de Genève.

Les relations se tendent entre la Pologne et l'Allemagne

Berlin, 23 février. — Suivant des informations émanant des consuls allemands en Pologne, les autorités polonaises, en vertu de l'article 12, paragraphe 2, de l'accord germano-polonais du 30 mai dernier, ont intimé l'ordre aux Allemands résidant en Pologne actuellement, de quitter le territoire polonais dans les délais exigés par l'accord

En guise de représailles, le gouvernement allemand a décidé de prendre les mêmes mesures contre les ressortissants polonais ayant opté pour la Pologne et qui se trouvent encore actuellement sur le territoire du Reich.

DES FUSÉES POUR LANCE-MINES EXPLOSENT EN SAXE

Berlin, 23 février. — On mande de Dresde (Saxe), qu'au cours d'un transport de fusées pour lance-mines, une explosion s'est produite. Il y a plusieurs blessés parmi les soldats faisant partie du convoi et qui appartiennent au 4e régiment d'artillerie.

Le feu couvait dans le grenier

Salies-de-Béarn, 23 février. — Mme Louise Delberg dormait, couchée avec son dernier enfant pendant que sa fille reposait dans un autre lit. Vers 1 h. 30 du matin, le plafond de la chambre, embrasé, tomba sur les dormeuses. Le feu qui couvait, en effet, dans le grenier, venait d'atteindre les lattes du plancher.

Les cheveux et la chemise en flammes, Mme Delberg courut avec ses deux enfants, légèrement atteints, à la fenêtre de son logement situé au deuxième étage et fit entendre des appels désespérés.

Des voisins accoururent, enfoncèrent la porte et sauvèrent les enfants et la pauvre femme dont l'état est très grave.

LES EXIGENCES DE KUVILIK

Dijon, 23 février. — Le célèbre violoniste Kuvilik devait donner, hier soir, un récital à Dijon. Une foule nombreuse se pressait dans la salle où il devait jouer, mais elle eut une grosse déception. Kuvilik refusa de se faire entendre, la salle, selon lui, n'offrant pas l'acoustique désirable.

Les places furent remboursées. Cet incident a produit un vif mécontentement dans le public.

L'HIVER COMMENCE-T-IL ?

La neige est tombée hier, un peu partout

A Aurillac, il fait — 20°

Paris, 23 février. — *Une tempête de neige s'est abattue, hier, un peu partout sur la France, sauf sur la Côte d'Azur, où le Carnaval de Nice ne connaît que la chute des confettis. Mais la côte d'Emeraude qui, elle, savoure de véritables tiédeurs méditerranéennes, a vu les blancs flocons tombés serrés, sur ses mimosas en fleurs.*

Dans la région parisienne, la neige fit aussi son apparition, mais dans la grande ville, elle fondait sur le sol, aussi vite que tombée, accrochant simplement de blancs bonnets sur les mélancoliques toits d'ardoises.

A Nevers, les flocons tombèrent également et dans les campagnes du Centre, nos paysans ne songeaient pas à se plaindre d'un phénomène qui, s'il est tardif, pourrait, s'il voulait bien durer quelques jours, détruire des myriades de larves nuisibles.

Dans le massif Central, ce furent de semblables chutes de neige. A Aurillac, le thermomètre est descendu à — 20°.

Cette vague de froid et ces flocons d'hiver ne sont pas du goût de nos aviateurs.

La marche des services aériens postaux et commerciaux est sérieusement gênée. Sur les aérodromes de la région parisienne, les départs normaux ont cependant pu être effectués dans chaque direction, grâce à la parfaite coordination des services de renseignements météorologiques

En mer

Lorient, 23 février. — La tempête a violemment sévi la nuit dernière. Les flottilles de pêche qui se disposaient à reprendre la mer pour les grosses demandes du carême demeurent bloquées.

Les arrivages des chalutiers à vapeur sont peu abondants, aussi le poisson se vend très cher.

En Angleterre

Londres, 23 février. — De fortes chutes de neige sont signalées dans l'Ouest de l'Ecosse et dans le Derbyshire. En certaines régions, le trafic sur route a été complètement arrêté, particulièrement dans le Derbyshire, où plusieurs milliers d'ouvriers employés dans les carrières, ont été contraints au chômage.

Penthonville sur un plateau d'argent reçoit un os et des biscuits

Londres, 23 février. — Une réception a été organisée, cet après-midi, à la Bourse de Liverpool, en l'honneur du chien Penthonville, qui gagna récemment la Waterloo Cup, épreuve qui est pour la race canine, ce qu'est le Derby d'Œpsom pour la race chevaline.

La séance à la bourse de Liverpool fut interrompue. Les agents de change, les coulissiers et les commis se réunirent autour de l'animal auquel on présenta, sur un plateau d'argent, un os énorme et des biscuits.

Ajoutons que Penthonville avait plutôt l'air ennuyé de cette réception.

Le Championnat de Paris de cross féminin qui s'est couru dans les bois de Saint-Cloud fut chaudement disputé

Le peloton, comme on le voit, fut mené à vive allure par Mlle Thuault qui fut gagnante du cross

Phot. *Rol* Cl. *Paris-Centre*

Un échafaudage s'écroule

UN MORT ; TROIS BLESSES

Paris, 23 février. — Une corniche s'étant détachée, voici un mois, de la façade de l'immeuble portant le n° 123, de la rue de Paris, à Saint-Denis, les travaux de réparation furent aussitôt entreprise ,sous la direction de M. Louis Maria 38 ans, demeurant rue Traverse, à Saint-Denis.

Ce matin, M. Maria se rendit rue de Paris, à 11 h. 45, pour examiner le travail de ses ouvriers. Il était monté avec eux sur l'échafaudage lorsque tout à coup, les crampons qui retenaient l'assemblage des bois et des planches, cédèrent. Les quatre hommes furent précipités dans le vide.

M. Maria, relevé avec une fracture du crâne, est décédé cet après-midi. Les trois autres ouvriers sont grièvement blessés.

LIRE EN PAGE 2 :
Nos informations de Dernière Heure.
La Vie sportive dans le Centre.

EN PAGE 3 :
Le départ du préfet de l'Allier.
L'Exposition artistique bourbonnaise.
La fête des anciens du 95e à Bourges.
Le « Premier Pas » dans la Nièvre.
La réunion du Comité de lutte contre la vie chère à Nevers.
L'inauguration d'un dispensaire anti-tuberculeux à Château-Chinon.

EN PAGE 5 :
La Page de la Famille.

Les chefs de la bande des Polonais sont passés en Allemagne

Ils faillirent être arrêtés à Metz

Versailles, 23 février. — Les chefs de la bande des Polonais, malgré les pistes suivies depuis jeudi dernier par la police, ont réussi à franchir la frontière et à se réfugier en Allemagne.

On pense qu'ils se trouvent en ce moment à Munich. Avant de quitter Metz, les deux bandits, qui s'était débarrassés de leur revolver, avaient failli être arrêtés par un agent de police. Mais celui-ci ignorant à qui il avait affaire, se contenta de leur demander leurs papiers d'identité et les laissa filer après les avoir invités à revenir un peu plus tard au poste de police, pour vérification de leurs passeports.

Les deux hommes ne poussèrent pas le scrupule jusqu'à exécuter cette prière du gardien de la paix.

D'autre part, celui des bandits que l'on connaissait sous le faux nom de Urbaniak, a pu être identifié. Il s'agit d'un nommé Ludovik Brozde, né à Posen, en 1899, qui, après s'être évadé d'une forteresse polonaise, s'était réfugié en Allemagne.

Quelque temps, à la frontière franco-allemande, il se livra à la contrebande du tabac. Il vint à Paris, voici 18 mois, et fut condamné à diverses reprises, pour vols et infraction à la police des chemins de fer.

La maîtresse de Wladek, qui a été arrêtée à Reims, la semaine dernière, va être transférée à Evreux. On suppose que Wladek et Brozde ont essayé de se procurer en Allemagne des passeports, pour se rendre en Russie soviétique

Lascaviek serait-il l'assassin de l'ingénieur Dutfoy

Versailles, 23 février. — Les deux Polonais Blaszezki et Criminski, soupçonnés d'avoir pris part à l'attentat dont fut victime le gendarme Rognon de Louvres, ont été confrontés cet après-midi avec ce gendarme qui ne les a d'ailleurs pas reconnus, pas plus que le marchand de vin chez qui les cinq polonais avaient consommé auparavant un litre de vin blanc.

Par contre le débitant et le garde-champêtre qui avaient prévenu les gendarmes de Louvres de la présence dans cette localité de cinq individus suspects, sont affirmatifs en ce qui concerne Valerian.

Cet individu actuellement écroué à la prison d'Evreux et qui assassina la fermière de Verneuil est bien celui qui au moment d'être arrêté par le gendarme Rognon fit usage de son revolver pour prendre la fuite avec ses quatre complices.

D'autre part, on a arrêté à la Petite Roquette, à Paris, un autre polonais, Ladislas Lascaviek, faisant partie de la bande et qui avec Japizieck et les trois autres complices en fuite s'étaient introduits dans la ferme de Challoué, près de Meaux et l'avaient cambriolée. Lascavieck va être interrogé minutieusement par les inspecteurs de la première brigade mobile, car c'est précisément lui qui se serait vanté dans un café de la rue de Fourcy à Paris, d'avoir avec Valerian, fait un coup dur dans un train de la banlieue parisienne.

On se demande si selon ses propos, Lascavieck ne faisait pas allusion à l'agression dont fut victime en août dernier, l'ingénieur Russe Dutfoy.

Les cambrioleurs de la bijouterie s'étaient munis de gants

Paris, 23 février. — Le service de l'identité judiciaire s'est rendu, ce matin, à la bijouterie de Saint-Ouen qui avait été cambriolée la veille. Il n'a pu relever d'empreintes, les bandits s'étant servis de gants.

Le bijoutier évalue à environ 39.000 fr. la valeur des bijoux dérobés.

Les malfaiteurs seront difficilement repérés, car personne ne les a aperçus en dehors de M. Lenong qui fut d'ailleurs très peu de temps en leur présence.

Trois cambrioleurs surpris

Paris, 23 février. — Ce matin, à 5 heures, trois individus surpris par un gardien de nuit au moment où ils fracturaient la porte d'un magasin des établissements Bonnet, rue du Port-de-la-Briche, à Saint-Denis, ont tiré sur lui six coups de revolver.

Le veilleur de nuit Pierre Pichard, 56 ans, demeurant 27, rue Petit, à Paris, a été atteint d'une balle au poignet droit. Il a tiré lui-même deux coups de revolver dans la direction des fuyards. L'un de ces derniers a levé les bras en l'air et s'est rendu.

C'est un nommé Emile Olivier, 17 ans, habitant Saint-Denis.

MARCHÉ DE LYON-VAISE

Lyon, 23 février. — Porcs : amenés, 1.747 ; renvois, 80 ; 1re qualité 510, 2e 480, prix extrêmes, de 460 à 520. Cours en hausse.

DEVANT LA 11e CHAMBRE CORRECTIONNELLE

Deux inspecteurs de la P. J. comparaissent pour trafic d'influence, escroquerie et violation du secret professionnel

Paris, 23 février. — Jules Abadie, ancien inspecteur de la police judiciaire, et Charles Bouin, encore en fonctions à l'époque où se passent les faits ayant donné lieu à poursuites, comparaissent devant la 11e chambre correctionnelle, sous la prévention de trafic d'influence, escroqueries, complicité et violation du secret professionnel.

Georges Jousserand, commis d'architecte, Lemercier, coiffeur ; Jean Lacour, brodeur ; Goolet, représentant de commerce, sont inculpés de complicité dans les mêmes faits.

Abadie seul est détenu, tous les autres, et y compris Bouin, comparaissent libres. Les prévenus sont assistés de Mes Pierre Laval, Alcide Delmont, Dumont, de Saint-Genois.

De l'interrogatoire du président Camus, il résulte qu'un sieur Duclos, bookmaker, condamné par la 12e chambre correctionnelle, pour paris clandestins aux courses, avait été sollicité à la sortie de la 12e chambre correctionnelle par Lemercier, de lui verser une certaine somme pour le blanchir.

— Ça passera à l'as, cette condamnation comme vos précédentes, si vous versez 15.000 francs.

Jousserand devait confirmer cette promesse de blanchiement.

M. Duclos remit un chèque de 15.000 francs. Abadie n'ayant rien touché sur ce chèque, exigea de M. Duclos, le versement d'autres sommes.

— Je n'ai rien demandé, prétend Abadie. M. Duclos à qui j'ai indiqué qu'il avait eu tort de payer 15.000 francs, m'a promis de me donner un chien, si je m'intéressais à son affaire.

M. Duclos pourrait peut-être fournir là-dessus quelques indications utiles. Malheureusement, il n'est pas là, n'étant ni inculpé ni témoin.

Ce qui permettra au défenseur, de dire à tort ou à raison, qu'il fut en cette affaire un auxiliaire de la police.

Quoi qu'il en soit, Abadie fut arrêté à la sortie d'un café, alors qu'il était accompagné de M. Duclos. Il avait sur lui diverses pièces de police visant Duclos, parmi lesquelles un procès-verbal dressé contre ce dernier, et portant la mention « affaire classée ».

Quant à Bouin, il reconnaît avoir remis à Abadie, une photographie anthropométrique de Duclos, mais conteste lui avoir donné le procès-verbal avec la mention « affaire classée ».

— J'ai voulu rendre service à un ancien collègue, dit-il. Mais je n'ai pas reçu un liard. J'ai agi par pure complaisance.

Il est de fait que l'instruction n'a pas établi que Bouin ait touché une part du chèque, ni aucune autre somme.

Lemercier reconnaît avoir touché 5.000 francs sur le chèque. Jousserand s'est attribué les 10.000 autres. Mais il les a restitués au cours de l'instruction.

Bouin avoue avoir communiqué certains documents pris dans les services de la préfecture de police.

Le président à Abadie :

— Vous faisiez argent de tout. Vous vendiez même des coupe-fils à des personnes qui ne pouvaient y prétendre aucun droit.

Abadie. — Je n'en ai vendu que deux.

Le prévenu cherche à s'abriter derrière la personne d'un avocat à la Cour d'appel, conseiller municipal de Paris, dont il était, dit-il, le secrétaire.

Pour faire rapporter un arrêté d'expulsion au bénéfice d'un M. Borel, on avait demandé 20.000 francs, à cet étranger indésirable.

— Ce n'est pas moi qui ai fixé ce chiffre, dit Abadie.

— Moi non plus, interrompt Lacour.

Et les deux prévenus affirment qu'ils n'auraient été que des intermédiaires auprès de l'avocat dont Abadie se dit le secrétaire.

M. Borel, entendu comme témoin, confirme le fait que le chiffre de 20.000 francs fut fixé par Abadie et par l'avocat dans le cabinet de ce dernier.

La cour a été pour cette négociation, l'intermédiaire auprès d'Abadie.

— En tout cas, je n'ai pas donné suite au projet de payer les 20.000 francs demandés, ajoute M. Borel.

M. Florès a remis à Abadie, 200 francs et quelques cigares spontanément pour remerciements à l'ancien inspecteur de police de lui avoir remis un coupe-fil. M. Bryce, Américain, a payé plus cher, la même satisfaction de vanité : 700 francs en deux fois.

M. Croix, agent d'affaires, dépose que ce fut grâce à Abadie que M. Duclos, après avoir remis un chèque de 15.000 francs, put obtenir la garantie du remboursement de cette somme. C'est grâce à cette garantie que Duclos put obtenir le remboursement des 10.000 francs restitués à l'instruction.

M. le substitut Sinamy, dans l'intérêt du bon renom de l'administration, réclame des condamnations sévères.

— C'est semer un poison mortel que de répandre cette calomnie que tout est à vendre.

Abadie et Bouin, ne sont que de tristes exceptions.

Après les plaidoiries, le tribunal renvoie la suite du débat à mercredi, pour la plaidoirie de Me Pierre Laval, défenseur d'Abadie.

Le jugement sera rendu mercredi.

UN ECHEC DU CARTEL

Marvejols, 23 février. — Les élections municipales portant sur six sièges ont eu lieu. La liste républicaine a été élue en entier.

LE CARBURANT NATIONAL

Paris, 23 février. — La séance de clôture du comité du carburant national s'est tenue, cet après-midi, à l'Institut. Le comité a remis diverses récompenses. La Grande Médaille et le Premier Grand Prix ont été accordés à M. Lauriette, promoteur de la production industrielle de l'alcool absolu. Des médailles et des prix ont été décernés à MM. Duento, Delmar, Schwers, Gaujal. Une médaille a été accordée à la faculté des sciences de Montpellier.

LA LOI DE FINANCES

La Chambre adopte l'ensemble de l'article établissant une taxe affectée à l'apprentissage

Paris, 23 février. — A 15 h. 20, la séance est ouverte sous la présidence de M. Varenne. La Chambre vote d'abord divers projets dont l'un est relatif à la céruse.

Elle aborde l'article 23 de la loi de finances qui soumet industriels et commerçants à une taxe qui sera affectée à l'apprentissage et qui est fixée à 0.50 % du total du salaire payé l'année précédente.

M. About en réclame la disjonction et suggère la mise à l'étude d'une loi organique réglant le problème de l'apprentissage

M. de Moro-Giafferi soutient l'article en discussion.

Le gouvernement consent cependant à réduire la taxe de 0.35 % et fait appel aux grands sentiments patriotiques de la Chambre.

M. Walter citant l'exemple de l'Alsace où l'apprentissage est très développé sans taxe spéciale, juge ce moyen peu efficace, injuste. Il faut tout au plus, en en diminuant le taux, le réduire à une somme qui sera affectée à l'apprentissage même.

Finalement la demande de disjonction présentée par M. About et Walter est rejetée par 370 voix contre 195.

Au nom de la commission du commerce, M. Nicole donne un avis favorable et juge suffisant le taux de 0,25 %.

Le premier paragraphe est voté. Il fixe le principe de la taxe. M. Louis Gros fait ajouter à la liste des assujettis, les concessionnaires des services publics.

M. Emile Borel demande qu'une part du revenu de la taxe aille aux laboratoires. Il suffirait d'un centime pour cent.

Le rapporteur général approuve la suggestion et propose d'accorder 0.05 pour cent à la caisse des recherches. On ajourne finalement la question à demain.

Le second paragraphe qui fixe le taux de la taxe à 0.35 est adopté.

Par le paragraphe 3 sont exonérés ceux qui ne sont pas soumis à la cédule des bénéfices industriels et commerciaux ainsi que les chefs d'entreprises occupant moins de 6 ouvriers ou employés au-dessus de 18 ans, en dehors des membres de la famille.

Des exonérations partielles pourront être accordées après avis du comité départemental de l'enseignement technique aux personnes ou aux sociétés imposables en considération des dispositions qu'elles prennent en vue de favoriser l'enseignement technique et l'apprentissage.

Après une discussion assez confuse, le texte est adopté après une correction : l'exonération pourra être, à l'occasion, totale.

L'ensemble de l'article 23 est voté ainsi que l'article qui prélève sur cette taxe de l'apprentissage de 0.35, 0.05 en faveur des recherches scientifiques.

La séance est levée à 20 h. 50 et renvoyée à demain 10 heures.

LES REINES DE CHALON
en costume de gala

Phot. *Barthélemy.* Cl. *Paris-Centre*

Les records de Seagrave

Linas-Montléry, 23 février. — Le conducteur anglais Seagrave, parti ce matin à 7 h. 55 pour le record du monde de vitesse des 24 heures sur la piste de l'autodrome de Linas-Monthléry, a dû renoncer à sa tentative, une soupape s'étant défoncée et la réparation demandant un temps assez long.

Seagrave s'est arrêté après 4 h 35' 26". Il avait couvert 738 kilomètres 989, ce qui donne une vitesse moyenne horaire d'environ 160 kilomètres 700.

Seagrave bat les records du monde de la catégorie de deux litres de cylindrée, de l'heure et des trois heures, ainsi que les records mondiaux de la même catégorie des 50 et 100 kilomètres.

Les records du monde toutes catégories sont battus jusqu'à 400 kilomètres de la première à la troisième heure.

Rappelons que les records internationaux admis pour les voitures de deux litres portent sur les 50, 100, 500, 1.000 kilomètres ; 50, 100, 500 milles ; une heure, deux heures et trois heures, soit dix records au total.

EN AMERIQUE SECHE

Le portier du Capitole faisait la contrebande de l'alcool

New-York, 23 février. — Le portier de la Chambre des Représentants a été arrêté à Washington à la suite d'une plainte déposée contre lui par un fervent « prohibitionniste », M. Cooper, député de l'Etat de l'Ohio.

Il est accusé d'avoir sollicité et exécuté les commandes de boissons alcooliques qu'au mépris de la loi Volstead certains sénateurs et députés lui faisaient en cachette.

M. Cooper a déclaré qu'il ne s'attendait pas du tout à devenir populaire à la Chambre en frappant celui qui ravitaillait ses collègues.

— Il y a environ huit jours, a ajouté le sénateur Cooper, nous avons voté une loi qui punit de la déportation les étrangers coupables de contrebande d'alcool. Dans ces conditions, nous ne pouvons pas permettre à des citoyens américains de vendre ces liqueurs sous le dôme du Capitole.

Aussitôt après son arrestation, le portier a été destitué de son emploi. Un dentiste et trois femmes qui approvisionnaient les parlementaires ont été également arrêtés.

DERNIÈRE HEURE

POUR LES EMBLAVURES DE PRINTEMPS

Des permissions agricoles seront accordées aux militaires fils de cultivateurs

Paris, 23 février. — Le ministre de la guerre vient de déposer sur le bureau de la Chambre, un projet de loi relatif aux permissions agricoles à accorder pendant l'année 1925.

Dans l'exposé des motifs le ministre s'exprime ainsi :

L'insuffisance de la récolte en blé pour l'année 1924 a créé une situation critique dont souffre plus particulièrement la France. La nécessité s'impose, par suite d'accroître les emblavures du printemps 1925. A cet égard, il nous a paru que l'autorité militaire pouvait prêter un concours exceptionnel aux producteurs de blé. C'est pourquoi nous avons estimé que par dérogation aux dispositions de la loi de recrutement, des permissions exceptionnelles d'une durée maxima de 15 jours pourraient, en vue des emblavures de printemps, être allouées aux militaires fils de cultivateurs exploitants.

Toutefois, il nous a paru nécessaire d'exiger certaines garanties de la part des intéressés de manière à éviter les abus que l'octroi de permissions exceptionnelles serait susceptible de favoriser.

Enfin, il convient d'insister sur ce fait qu'il s'agit de faire face à des besoins tout à fait exceptionnels de l'agriculture et que si cette période de crise exige un concours plus large de la main-d'œuvre militaire, il ne faut pas perdre de vue le principe d'après lequel les jeunes gens ne sont appelés sous les drapeaux que pour y recevoir une instruction militaire et faire face aux nécessités de l'armée, les permissions ne constituant pour eux qu'un moment de détente au cours des périodes de travail strictement militaire.

Voici le texte du projet :

Article premier. — Des permissions exceptionnelles d'une durée de 15 jours maximum pourront être accordées au militaires sous les drapeaux, fils de cultivateurs exploitants, à l'époque des emblavures de printemps de l'année 1925, sous la réserve que l'étendue exploitée justifie l'emploi de plus d'un homme pour les ensemencements en céréales.

Art. 2. — Les permissions accordées dans les conditions fixées à l'article 1er de la présente loi viennent en supplément des permissions normales allouées aux militaires du contingent par application des dispositions de l'article 45 de la loi de recrutement du 1er avril 1923.

Art. 3. — La nature des garanties à exiger des intéressés et des vérifications à effectuer par les soins de l'autorité administrative et militaire ainsi que les formalités à remplir, seront déterminées par un décret rendu sur les rapports du ministre de la guerre et du ministre de l'agriculture.

Art. 4. — En cas de déclaration frauduleuse ou inexacte, et sans préjudice des sanctions disciplinaires à intervenir, les permissions exceptionnelles qui auraient pu être accordées le cas échéant, à la suite de cette déclaration, viendraient en déduction des droits reconnus des intéressés, tels qu'ils résultent des dispositions de l'article 45 de la loi de recrutement.

Les ventes au déballage

(De notre correspondant particulier)

Le gouvernement vient de prendre l'initiative d'un projet qui intéresse grandement les maires et de nombreux commerçants tant ambulants que sédentaires, projet réglementant les ventes au déballage.

Voici les principales dispositions de ce projet.

Le maire doit statuer dans les huit jours sur la demande et en cas de refus, motiver ce refus. Un recours au préfet est institué.

« Sont seuls réputés commerçants sédentaires les personnes où les sociétés commerciales immatriculées depuis 2 ans au moins au registre du commerce du lieu de leur établissement ou concessionnaires d'un fonds de commerce dont l'exploitant était immatriculé au registre du commerce depuis deux ans au moins. »

« Ne sont pas considérées comme faites sous forme de déballages et échappent par suite, aux dispositions de la présente loi les ventes effectuées par les marchands forains qui exercent, dans les localités où ils se rendent habituellement les jours de foire ou de marché, les dimanches ou jour fériés, sans installation à demeure dans ces localités, un commerce dont il est fait mention sur leur patente.

« Les marchands visés au présent article ne peuvent annoncer leurs ventes sous les noms de « soldes », « liquidations », « déballages ».

« Ces ventes ne peuvent avoir lieu le dimanche dans les localités où l'Administration n'a pas accordé aux commerçants sédentaires, faisant le même genre d'affaires et s'adressant à la même clientèle, le bénéfice des dérogations au repos hebdomadaire prévues par la loi du 14 juillet 1906.

« Toute contravention aux dispositions cidessus sera punie de la confiscation des marchandises mises en vente, et, en outre, d'une amende de 50 franc (50 fr.) à trois mille francs (3.000 fr.), sans préjudice des dommages-intérêts s'il y a lieu.

« Pour le délit prévu par la présente loi et pour celui établi par la loi du 25 juin 1841, la tentative sera punie comme le délit consommé.

« En aucun cas la bonne foi ne sera exclusive du délit.

« Les officiers de police judiciaire pourront, en cas de procès-verbal par eux dressé pour infraction aux dispositions de la présente loi, et après mise en demeure adressée à l'intéressé de se conformer à ces dispositions, saisir, à titre conservatoire, les marchandises mises en vente par le contrevenant. Les marchandises ainsi saisies seront déposées dans un local dépendant de la mairie et placées sous la responsabilité de l'autorité municipale. »

M. MILLERAND PLAIDE A LORIENT

Lorient, 23 février. — M. Alexandre Millerand, ancien président de la République, et M. de Monzie, sénateur, plaideront demain à Lorient une importante affaire de contrefaçon de filets employés sur les chalutiers à vapeur, touchant un dispositif inventé par MM. Vigneron et Dahl, armateurs à la Rochelle.

M. Millerand a pris en mains la cause des inventeurs avec Me Carinson, du barreau de Paris. De l'autre côté de la barre, seront Mes de Monzie et Maillad, du barreau de Paris ; Lemoyne, député du Morbihan, et Martin, du barreau de Lorient.

Les débats dureront deux jours.

Les Poules de trois

Paris, 23 février. — La commission des calendriers de la Fédération française de rugby, s'est réunie aujourd'hui. Au cours de sa séance, elle a formé les poules de Trois, qui disputeront les quarts de finale du championnat de France. En voici la liste :

Poule A. — Stade Toulousain, Racing Club de France, C. A. Béglais ou Aviron Bayonnais.

Poule B. — Stadoceste Tarbais, Union Sportive de Perpignan, Stade Français.

Poule C. — F. C. Grenoble, R. C. Narbonne, S. C. Albi.

Poule D. — C. A. Bordelais, A. S. Carcassonne, S. C. Mazamet ou Stade Bagnèrais.

LOUISE-OCTAVIE ANGÉLIQUE ÉTAIT UNE VOLEUSE

Paris, 23 février. — M. Douest, commissaire de police à la Sûreté générale, a arrêté, en vertu d'un mandat d'amener du juge d'instruction de Nantes, Louise-Octavie Angélique, inculpée de vols. Un eperquisition opérée chez cette femme a fait retrouver une partie de nombreux objets volés.

Le mari, Fernand Angélique, est recherché pour complicité.

Un aviateur et son appareil tombent et disparaissent dans le lac

Strasbourg, 23 février. — Ce matin, au cours d'un vol d'essai, l'adjudant Coutelot, du 2e régiment d'aviation de chasse, est tombé dans le lac des Baggersee, où il a disparu avec son appareil.

L'adjudant Coutelot était marié et père d'un enfant.

Le Président Ebert est opéré de l'appendicite

Berlin, 23 février. — Le président Ebert souffrant d'une crise d'appendicite a dû être opéré d'urgence, ce soir, par le professeur Bier, le même qui soigna Hugo Stinnes.

L'état du président Ebert est considéré comme grave.

L'AFFAIRE SINCLAIR-DOHENY

New-York, 23 février. — L'avocat général chargé des poursuites dans l'affaire Sinclair-Doheny a découvert la preuve que des pots-de-vin ont été versés à de hauts fonctionnaires et s'élevant à près de 2 millions de dollars. L'avocat général va continuer son enquête à Cheyenne, dans l'Ohio et à Paris. Une commission rogatoire va être envoyée par le juge fédéral de Cheyenne pour recueillir les témoignages de M. Blackmer, ancien directeur des raffineries de pétroles de Middel-West, et de M. Jacques O'Neil, récemment encore président du conseil d'administration de la Société Praries Oil.

Les deux personnes désignées seront interrogées sur l'origine du bénéfice de 8 millions de dollars réalisé à l'époque où fut accordé au groupe Sinclair la fameuse concession du Teapot-Dome.

EN PRESENCE DE SA FEMME ET DE SA FILLE, UN IVROGNE SE SUICIDE

Cambrai, 23 février. — Après avoir passé sa journée dans un cabaret, le journalier François Lenotte, ivrogne invétéré, demeurant à Beauvois-en-Cambrésy, rentra à son domicile, s'empara de son fusil et se suicida en se tirant un coup de fusil dans la poitrine.

L'ivrogne avait déclaré au débitant :

— Cette fois, c'est fini, je veux en finir avec la vie.

Il mit son projet à exécution en présence de sa femme et de sa fille, qui n'osèrent intervenir par crainte d'être maltraitées

LE DRAME DE LA RUE DU BEC

Rouen, 23 février. — Le drame de la rue du Bec, au cours duquel le docker Duhem trouva la mort par asphyxie, pendant son sommeil, a été reconstitué cet après-midi, en présence du juge d'instruction.

On sait que la maîtresse du docker, la femme Foucart, et son fils, âgé de 15 ans, ont été arrêtés sous l'inculpation d'assassinat.

Le fils Foucart a fait des aveux, mais la mère proteste de son innocence.

Cette affaire viendra en mai devant le jury de la Seine-Inférieure.

APRES AVOIR LIGOTE ET DESCENDU A LA CAVE Mme JOYAUX...

Bordeaux, 23 février. — Hier soir, à Calence, des individus masqués se sont introduits au domicile de M. Joyaux, employé des postes.

Ils ont ligoté Mme Joyaux et l'ont déposée à la cave, puis, se trouvant seuls, ils fouillèrent tranquillement la maison.

Une bague de la bijouterie cambriolée est retrouvée

Paris, 23 février. — Cet après-midi, un individu s'est présenté chez un bijoutier du quartier de la Chapelle, pour lui proposer l'achat d'une bague. Méfiant à juste titre, le bijoutier fit appeler deux agents, qui conduisirent le visiteur au commissariat de police.

Cet individu, Arthur Perret, 57 ans, demeurant à Saint-Denis, affirma qu'il avait trouvé cette bague, avenue des Batignolles, à Saint-Ouen. On reconnut en effet qu'elle provenait de la bijouterie Lenong, dévalisée hier.

Un docteur meurt dans un train

Paris, 23 février. — Un employé de la gare Montparnasse a découvert inanimé dans un compartiment de 1re classe d'un train venant de Versailles, le docteur André Brocat, 62 ans. Transporté aussitôt à l'hôpital Necker, le docteur Brocat n'a pas tardé à succomber des suites d'une congestion cérébrale.

Le défunt était membre de l'Académie des sciences, professeur à la Faculté, chevalier de la Légion d'honneur et officier d'Académie.

LA FARINE AUGMENTE

Lille, 23 février. — La commission consultative des farines du Nord, réunie aujourd'hui à la préfecture, après avoir constaté l'augmentation des cours des blés exotiques et l'insuffisance des approvisionnements, en blé indigène, a décidé de fixer à partir de jeudi prochain, le prix du quintal de farine à 171 francs 50 au lieu de 170.

Le grand concours national de pêche à la ligne

Le grand concours de pêche à la ligne doté des coupes Amourette, va se disputer pour la 4e fois cette année dans toute la France, du mois d'avril au mois de septembre prochains. Indiscutablement c'est l'épreuve de pêche la plus formidable qui ait été organisée jusqu'à ce jour. Son succès, après 3 années d'expériences, ne fait que s'amplifier, mais cette fois, comme l'an dernier du reste, toutes les sociétés de toutes les régions de la France sont conviées à participer à cette belle épreuve dont le mécanisme est assez simple et particulièrement intéressant.

Dans toute la France il sera organisé des concours locaux et des concours régionaux et ensuite 5 grandes finales :

1re finale à Paris ; 2e finale dans l'Est ; 3e finale dans le Sud-Est ; 4e finale dans le Sud-Ouest ; 5e finale en Bretagne.

Ce concours est doté d'un nombre considérable de prix, atteignant une somme de plus de 40.000 francs. L'organisation, qui est assurée par le Club National d'Encouragement aux Sports, sera parfaite, on n'en doute pas, et la première finale qui comporte les départements qui s'étendent de la Manche à la Nièvre jusqu'au Bas-Rhin et les départements du Nord, donnera lieu en même temps à la rencontre des meilleurs pêcheurs de Belgique et de France.

Pour toute demande de règlements, renseignements, etc...s'adresser à M. Léon Manaud, commissaire général, 3, Cité Bergère, Paris.

L'Angleterre ne veut pas nommer un ambassadeur à Moscou

Mais... elle en a un au Vatican

Londres, 23 février. — Au cours de la séance tenue, cet après-midi, par la Chambre des Communes, le commandeur Kenworthy a posé une question au gouvernement sur les rapports actuels entre la Grande-Bretagne et les Soviets.

M. Chamberlain a répondu :

— Il n'est nullement dans l'intention du gouvernement de Sa Majesté, étant donné les circonstances actuelles, de nommer un ambassadeur à Moscou. Dans un de nos récents discours, j'ai d'ailleurs fait savoir que pour l'instant, le gouvernement anglais n'était pas disposé à prendre une initiative quelconque à ce sujet.

Nous surveillons simplement la situation et notre décision ultérieure sera guidée par les événements.

Georges V va passer à Cannes sa convalescence

Paris, 23 février. — Selon toute probabilité, le roi Georges quittera l'Angleterre la semaine prochaine pour faire sur le conseil de ses médecins, un voyage de convalescence dans le sud de l'Europe. Il se pourrait qu'il soit accompagné par la reine. L'état du malade s'améliore. Il n'a pas été publié de bulletin de santé ce matin.

Lord Samfordham, secrétaire particulier du Souverain, a eu ce matin à Downing-Street un entretien avec M. Baldwin, entretien au cours duquel il a été question de la nomination d'une commmission du conseil privé qui fonctionnera pendant l'absence du Roi.

« L'Evening Standard » assure que contrairement à ce qui avait été annoncé, le slil privé qui fonctionnera pendant l'absenet non à bord de son yacht.

La cession de Djerabub à l'Italie

Londres, 23 février. — Le rédacteur diplomatique du *Daily Telegraph* déclare que les négociations italo-égyptiennes relatives à la cession de l'oasis de Djerabub ont pris une meilleure tournure durant les dernières 48 heures. Il croit qu'une intervention non officielle et discrète de la part de la diplomatie britannique n'est pas étrangère à ce revirement. Le ton péremptoire de la demande italienne serait dû selon lui à la présence à la Mecque du grand chef des Senoussis.

L'Italie craindrait, en effet, que ces derniers ne viennent à Djerabud et fomentent une révolte contre le gouvernement italien dans le Nord de l'Afrique orientale.

Le correspondant du *Daily Mail* au Caire télégraphie le 22 février :

« Un communiqué du gouvernement égyptien affirme que les conversations entre les gouvernements égyptien et italien au sujet de la frontière occidentale se poursuivent en parfaite harmonie. Il met le public en garde contre les informations erronées publiées par la presse. Celle-ci cependant déclare que le communiqué officiel est vague et elle affirme que, récemment, les Italiens ont occupé différents districts près de Selloum, et qu'ils marchent sur l'oasis de Djaraboub.

Cette oasis, explique le journal britannique. est d'une importance considérable, car elle contient le tombeau du Cheik-es-Senoussi, fondateur de cette secte. Pendant la guerre, les Senoussis se rangèrent du côté de la Turquie et attaquèrent l'Italie et l'Egypte. Après la guerre, le gouvernement de Rome invita le gouvernement de Londres à exécuter la promesse qu'il avait faite de donner une compensation équitable à l'Italie, si l'Angleterre obtenait en Afrique des avantages territoriaux aux dépens de l'Allemagne.

LA PREMIERE ANNUITE DU PLAN DAWES

Paris, 23 février. — M. Gilbert, agent des paiements de la Commission des Réparations, vient de communiquer l'état des recettes des paiements, à la date du 31 janvier, du compte de la première annuité Dawes, qui s'étend sur la période du 1er septembre 1924 au 31 août 1925.

Les recettes globales ont été de 394.561.255 marks-or. Pour janvier, les recettes ont atteint 108.317.807 marks-or, provenant presque entièrement du produit de l'emprunt de 800 millions de marks-or. Les paiements effectués sont d'un total de 381.387.148 marks-or pour les cinq premiers mois de l'année et de 103.575.348 marks-or pour janvier. Il reste en compte à la Reichsbank : 13.581.255 marks-or.

La France a reçu sur ces sommes 161.434.031 marks-or pour les cinq premiers mois et 47.276.636 pour janvier.

La Grande-Bretagne, 85.110.639 et 19.359.466.

La Belgique, 38.655.173 et 9.344.887.

L'Italie, 32.483.033 et 8.958.938.

Dans les paiements faits à la France, les livraisons en combustibles figurent pour 47.133.990 marks-or, les livraisons d'engrais pour 6.271.068, les matières colorantes pour 8.018.181.

MEMENTO

DROIT DE PASSAGE. CHEMIN BORDE DE HAIES DESTRUCTION DES HAIES PAR LE PROPRIETAIRE. DOMMAGE CAUSE PAR LES ANIMAUX.

Pratiquement, le propriétaire du fonds asservi a grand tort de détruire les haies qui gardent sa récolte contre les dégâts que pourraient y causer les animaux allant aux champs. Cependant, en droit strict, ce propriétaire peut supprimer ses haies.

Mais comme, dans la pratique, il est impossible d'empêcher les troupeaux de causer des dégâts dans une récolte qui touche au chemin ; que, d'autre part, le troupeau doit passer, il appartiendrait au juge du fait, en cas de procès, d'apprécier si le propriétaire qui a détruit la haie est fondé ou non à se plaindre de menus dégâts que luimême a rendu inévitables.

HAIES ARTIFICIELLES, TREILLIS ET BARBELE

Peut-être devrait-il y avoir une réglementation sur l'emploi des haies artificielles, notamment du fil de fer barbelé, mais il n'y en a aucune. Il faut donc demeurer dans le droit commun qui veut que celui qui se clôt seul et sans participation du voisin, pose sa clôture non à cheval sur la ligne séparative, mais toute entière chez lui et de façon à ne pas empiéter si peu que ce soit chez le voisin.

Mais pourvu qu'il n' y ait pas empiétement, cela suffit : aucune distance n'est exigée pour la haie artificielle (haie morte). S'il s'agissait d'une haie vive, la distance serait de 0,50 centimètres.

L'ARGUS DE LA PRESSE « VOIT TOUT »

Lit et dépouille par jour 10.000 journaux et revues du monde entier. *L'Argus* édite : *L'Argus de l'Officiel*, contenant tous les votes des hommes politiques ; recherche articles et tous documents passés, présents, futurs. *L'Argus* se charge de toutes les publicités et de la publication dans les journaux, de tous articles et informations.

REVUE DE LA PRESSE

LES REARMEMENTS ALLEMANDS

Le Gaulois (René Lara) :

Notre confrèle « Matin » ne nous apprenait-il pas hier que dans la seule usine de Wittenau on avait trouvé de quoi faire plus de fusils et cinq fois plus de mitrailleuses que n'en doit posséder, d'après le traité de Versailles, l'armée allemande tout entière ! Ce n'est certes pas avec le parti nationaliste qui gouverne aujourd'hui l'empire que l'on peut espérer une atténuation de cette activité si inquiétante. Aussi bien ne nous dissimulons pas que le meilleur moyen de prévenir la guerre, c'est encore de donner à nos adversaires éventuels la certitude que s'ils s'avisaient de rompre les traités de paix, ils retrouveraient en face d'eux des forces coalisées pour repousser leurs attaques et ruiner leur commerce.

QUE FAIT HERRIOT ?

Le Rappel :

M. Herriot dira sans doute à M. Chamberlain, le 7 mars, de fort belles choses. Mais aujourd'hui, 23 février, pour conjurer le péril qui menace, que fait-il ?

L'Action Française (Charles Maurras) :

C'est l'écume et la lie de 1900-1912 qui remonte partout à la surface du pays légal. Les intéressés seront sages d'y réfléchir. On les aura et l'on aura avec eux le pays. Ou ils prendront le parti sage de se défendre enfin.

LES LAMENTATIONS D'HERVE

La Victoire (Gustave Hervé) :

La concentration des gauches, ce serait bien la rupture du Cartel des gauches.

Mais ce serait, en même temps et du même coup, la destruction complète, la dislocation définitive du Bloc National, dans lequel nous avions mis et nous continuons à mettre toutes nos espérances de résurrection de la patrie.

En somme, ce qu'on nous prépare, c'est une opération qui nous replongera infailliblement dans la politique d'août 1914, et qui va prolonger indéfiniment les jours de notre pétaudière parlementaire et de notre laïcisme de mort.

Les républicains nationaux de la Ligue Millerand ne voient-ils pas que c'est l'écroulement de toutes nos espérances, à qui nous pensions que nous avions à bâtir sur des assises nouvelles la République de la Victoire ?

LEUR INFAMIE

L'Eclair (Remy Roure) :

Pour descendre dans l'égout de la presse pangermaniste il convient de se munir de pincettes, de prendre un désinfectant et de se boucher soigneusement le nez. Mais c'est une opération qu'il est utile parfois de faire malgré la répugnance que l'on éprouve.

Voici justement dans le coin le plus infect, une feuille le *Stahlhelmen*, organe de la fameuse association du « Casque d'Acier » que le gouvernement du Reich fait mine d'ignorer et qu'il protège sournoisement. Cette feuille est vendue librement en Allemagne; interdite dans les régions occupées — Ruhr et pays rhénans — elle circule cependant sous le manteau. Inutile de dire que ses colonnes sont le plus bel amas d'injures impuissantes, de calomnies, de mensonges, d'appels à la revanche, à la vengeance, à la haine contre la France « l'ennemie héréditaire ».

Et savez-vous qu'elle est la dernière trouvaille des rédacteurs du *Stahlhelmen?* — Tenez-vous bien.

La nation française, lisons-nous dans le numéro du 1er février 1925, a découvert une erreur pénible. Ainsi que l'annoncent des journaux suisses. l'origine de ce soldat « inconnu » que la France a inhumé sous l'Arc de Triomphe de Paris en l'honneur de ses morts, a été établie. Dans le cimetière d'où le soldat sacré a été « arraché », d'autres exhumations devaient avoir lieu. Mais dans les tombes on trouva des casques allemands.

Des recherches auraient actuellement mis à jour, dans la tombe de l'« inconnu », la plaque d'identité d'un fantassin, August Schultz, du régiment n° 23 de Stuttgard. Si cette nouvelle se confirme, cet incident aura joué un vilain tour aux chauvins français et sera d'une profonde signification et l'indice d'une sérieuse fatalité qui donneront à réfléchir aux deux pays.

A la lecture d'une pareille énormité, on hésite entre un éclat de rire et un cri d'indignation. On laisse tomber la feuille ordurière, on la repousse du pied. Et on se demande vraiment comment peut bien être conformé le cerveau boche qui a inventé ça.

Répondre? Ce serait s'abaisser.

LES RENIEMENTS

L'Humanité :

Les socialistes, en votant, avant-hier, l'impôt sur les salaires, viennent d'ajouter à leur couronne de reniements un de ses plus beaux fleurons.

LA CAMPAGNE CONTRE LE SENAT

L'Ere Nouvelle (Georges Ponsot) :

Je ne sais quel politicien de bon sens disait jadis, après la victoire de son parti, quand les dirigeants de son groupe se lançaient à corps perdu dans des inutiles aventures : « Voilà les bêtises qui recommencent ! ».

Cette petite phrase grosse de conséquences est de mise aujourd'hui. La campagne contre le Sénat recommence !

Comme me disait un militant socialiste, hier, « on va remettre ça ! » avec la réforme du Sénat !

Ah ! non.

Il y a d'autres réformes que réclame le pays !

Réformez l'impôt ; réformez la vie chère. — Et laissez les graves gens de la Gauche démocratique du Sénat, que je connais bien, qui sont de vieux camarades de combat, qui ont, eux, de l'expérience de la politique, défendre la République contre les étourdis, les intrigants et les factieux.

A TRAVERS LE CIEL DU DESERT

Gao, 23 février. — Le lieutenant aviateur Thieffry, après avoir été retardé à Ouallen par la tempête, est arrivé à Gao cet après-midi.

La traversée du Sahara est très pénible. L'équipage, dont la belle tenue est remarquable, prendra quelque repos à Gao avant de poursuivre son raid.

TIRAGES FINANCIERS

VILLE DE PARIS 1919

Le n° 719.627 gagne 200.000 fr.

Le n° 1.274.445 gagne 100.000 fr.

Le n° 2.542.249 gagne 50.000 fr.

Les numéros 253.658, 410.764, 1.168.839, 1.600.054 sont remboursés chacun par 10.000 francs.

Les numéros 379.764, 639.570, 1.679.084, 2.036.518, 2.133.120 et 2.968.004 sont remboursés chacun par 5.000 francs. 455 numéros sont remboursés chacun par 1.000 francs. 3.824 sont remboursés au pair.

OBLIGATIONS COMMUNALES 1906

Le n° 869.307 gagne 200.000 fr.

Le n° 1.183.524 gagne 20.000 fr.

Huit numéros sont remboursés par 5.000 fr. 100 numéros sont remboursés par 1.000 fr.

OBLIGATIONS COMMUNALES 1912

Le n° 330.093 gagne 100.000 fr.

Le n° 1.126.362 gagne 10.000 fr.

Douze numéros gagnent 1.000 francs.

2.817 numéros sont remboursés au pair. 100 autres numéros sont remboursés par 500 fr.

OBLIGATIONS COMMUNALES 1921

Le n° 1.513.297 gagne 250.000 fr.

Le n° 354.667 gagne 100.000 fr.

Le n° 862.240 gagne 50.000 fr.

300 numéros gagnent chacun 1.000 fr.

PRÉVISIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Région parisienne. — **Mauvais temps. Vent de nord-ouest revenant à sud-ouest, 6 à 8 mètres. Ciel très nuageux avec éclaircies, averses ou grains, se recouvrant graduellement par l'ouest avec nouvelles pluies. Température en hausse. Minimum de température, environ 2°.**

Région du Centre. — **Mauvais temps. Vent d'ouest 8 à 10 mètres. Pluie nocturne suivie d'éclaircies, averses et grains ou giboulées. Température en hausse. Minimum de température, environ 4°.**

Région du Massif Central. — **Mêmes prévisions que pour le Centre.**

La vie sportive

ASSOCIATION

GARDE A VOUS DE MONTARGIS (1) BAT U. S. C. (mixte) par 1 à 0

La rencontre s'est disputée sur le terrain du Moulin à Tan. Châtillon ne peut opposer aux visiteurs qu'une équipe mixte comptant 8 joueurs de seconde.

Dans la 1re mi-temps, sur une échappée d'un avant adverse, la balle est expédiée dans les filets châtillonnais. Bien que dominant constamment, Châtillon ne pourra égaliser et la fin sera sifflée sans qu'aucune équipe ne parvienne à changer le score.

Dimanche prochain, 1er mars, l'U. S. C. (1) se rendra à Gien pour y rencontrer la seconde de l'Union Sportive Giennoise.

Tous les joueurs devront se trouver à l'hôtel du Cheval Blanc, à 12 h. 30.

ETOILE SPORTIVE NOGENTAISE

L'Etoile Sportive Nogenatise a reçu, sur son terrain de La Mivoie, la troisième équipe de l'Union Sportive Montargoise.

A la première mi-temps, Nogent marque un but, puis l'U. S. M. égalise à la deuxième mi-temps. Un second but est marqué par les Nogentais, mais comme il provenait d'un joueur hors-jeu, la partie se termine par 1 à 1. Le match retour aura lieu dimanche prochain à Montargis.

LE CHALLENGE FREDERIC-VELON A AUTUN

L'Avant-Garde de Saint-Lazare (juniors) a battu la Milice Notre-Dame (juniors) de 3 à 2, en un match de championnat comptant pour le challenge Frédéric-Velon.

Résultat du Challenge : Le classement de ce challenge organisé par l'A. G. S. L. pour les équipes juniors de F. G. S. P. F. du département s'est établi ainsi : maximum des points, 18, 1° Milice Notre-Dame, Autun 16 points; 2° Avant-Garde Saint-Lazare, Autun 15 joints; 3° Etoile Louhannaise, Louhans, 11 points; 4° Société Foch Gueugnon, 4 points. Ces résultats se décomposent ainsi pour chaque société.

Milice Notre-Dame : 5 matches gagnés dont 1 par forfait, 1 match perdu; 17 buts marqués par M. N. D., 3 buts marqués contre M. N. D.

Avant garde Saint-Lazare : 4 matches gagnés, 1 match nul, 1 match perdu 27 buts marqués par A. G. S. L. ; 6 buts marqués contre A. G. S. L.

Etoile Louhannaise : 2 matches gagnés dont 1 par forfait ; 1 match nul ; 3 matches perdus, 6 points marqués par F. L. 11 points marqués contre E. L.

Société Foch Gueugnon, 6 matches perdus dont 2 par forfait. 29 points marqués contre Foch.

Le challenge est donc attribué à la Milice Notre-Dame (juniors) qui l'emporte de justesse par 1 point devant l'Avant-Garde Saint-Lazare, nos deux sociétés locales ayant notablement distancé les autres concurrentes.

RUGBY

UN GRAND MATCH DE RUGBY AU CREUSOT

Une belle rencontre de rugby se déroulera dimanche prochain au Parc des Sports. L'équipe première du Club Olympique Creusotin recevra celle du Club Nautique Navarre Athletic de Roanne, commandée par le fameux Laborderie. Depuis deux saisons, Roanne s'est imposé dans le Comité du Lyonnais et a remporté de jolies victoires sur des clubs cotés. Les Roannais viendront au Creusot avec le ferme espoir de ne pas ternir leur réputation et de prendre le meilleur sur nos représentants. Ils se promettent de fournir une exhibition toute de jeu ouvert et de s'assurer le meilleur dans un style agréable. De leur côté, nos compatriotes, dont la forme semble enfin revenue, n'ont sans doute pas dit leur dernier mot ; leur dernier match contre Belfort a prouvé, qu'en effet, l'équipe creusotine était de taille à confectionner du beau rugby et à conclure nettement par ses lignes arrières. Le prochain match Roanne-Creusot sera donc suivi avec un gros intérêt par la foule des fervents de l'ovale.

LES EQUIPES DE L'U. S. DE NEVERS SONT EN PROGRES

La journée de dimanche nous a procuré le plaisir de constater que les équipes nivernaises sont en progrès.

Au Pré Fleuri, l'équipe première de l'U. S. de Nevers a battu l'équipe correspondante d'Autun par 28 à 0.

A Autun, l'équipe seconde de Nevers a battu l'équipe correspondante d'Autun par 9 à 0.

Au Pré Fleuri, nous avons assisté, de la part de Nevers, à de belles phases de jeu ouvert qu'il faut chercher à développer encore davantage.

A Autun, nos jeunes qui se sont présentés au complet ont joué avec courage ; comme leurs aînés ils ont pratiqué le jeu d'ouverture.

Cette deuxième équipe est en pleine évolution ; les joueurs qui ont acquis une certaine confiance vis-à-vis les uns des autres, arrivent à se connaître et à jouer avec plus de cohésion.

Ce sont là des constatations qui nous permettent d'espérer que le bon renom de l'Union Sportive Nivernaise sera vite reconquis.

Il n'y aura pas de réunion ce soir mardi, elle est remise à jeudi.

L'U. S. VICHYSSOISE FAIT MATCH NUL AVEC L'U. S. MONTLUÇONNAISE

Montluçon présente une équipe légèrement incomplète, je n'ose dire mixte, car on abuse un peu de ce mot quand il s'agit d'un quinze en déplacement. Vichy nous offre une nouvelle formation, où on cherche à reconnaître le demi d'ouverture.

N'importe, les visiteurs ont une équipe athlétique et, au bout de quelques minutes de jeu, on sent bien que les chances sont à peu près égales de part et d'autre.

Dans la première mi-temps, Montluçon marquera un essai en coin et Vichy égalisera dans la deuxième mi-temps par un essai entre les poteaux que Riche ne pourra transformer.

En réalité, nos locaux dominèrent et ratèrent de peu deux essais au moins. Les deux équipes fournirent un jeu ardent. Les Montluçonnais collèrent bien au ballon. Les mêlées furent souvent mauvaises. Quelques éclairs de beau jeu, mais, de part et d'autre, des attaques mal dirigées qui, infailliblement, devaient aboutir sur la touche. Chez les nôtres, les meilleurs furent Riche, Glas, Madrière et Charamet. Dulièvre, qui est tout bon ou tout mauvais, fut excellent ce jour-là.

LES MOULINOIS REMPORTENT UNE BELLE VICTOIRE A ROMANS

Dimanche a eu lieu, à Romans, le match qui mettait aux prises les équipes premières du F. C. Moulinois et de l'U. S. Romanaise.

Disons tout de suite que les Fecemistes ont remporté une magnifique victoire, totalisant 15 points (3 essais, 3 buts) contre 10 points (2 essais, 1 drop).

Moulins se présente sur le terrain dans la formation annoncée ; à Romans, il manque l'arrière titulaire.

Le F. C. M. joue contre le vent. Dès le coup d'envoi, Romans attaque par ses lignes arrières, où brille son capitaine Guillermoz, dit « ficelle ». Les Moulinois sont un peu longs à se mettre en action. Cependant, sur une touche, Alamartine part en driblant, ramasse et passe au bon moment à Charpy qui va marquer en mauvaise position. Malgré cela, Microbe transforme.

Moulins, 5 ; Romans, 0.

Romans réagit maintenant par de puissants dribblings et s'installe dans les 22 du F. C. M. A la suite d'une touche trois avants Romanais arrivent ensemble sur l'arrière fecemiste et l'un d'eux marque en coin. L'essai n'est pas converti.

Peu après, la mi-temps est sifflée alors que Romans ouvre à outrance.

Moulins, 5 ; Romans, 3.

A la reprise, Moulins joue avec le vent et en profite pour s'installer dans les 22 adverses. Les Romanais donnent un coup de collier et ouvrent. Un trois-quart ayant raté la balle, Charpy ramasse, brûle l'arrière et va marquer en coin. Microbe transforme.

Moulins, 10 ; Romans, 3.

A la remise au jeu, Moulins attaque à son tour. Sur une mauvaise passe de Romans, Bellavoine reprend, part à fond puis passe à Microbe qui, après une course de 50 mètres, va marquer entre les poteaux ; le but est transformé par Charpy.

Moulins, 15 ; Romans, 7.

Romans attaque de nouveau et voit ses efforts récompensés par un essai, marqué en coin.

La fin est sifflée peu après, sous les applaudissements du public enthousiasmé par une partie toute de jeu ouvert et excellemment arbitrée.

Rappelons, pour mémoire, que l'U. S. Romanaise dans un récent match de championnat de France, avait assez facilement disposé du Stade Clermontois, le battant par 14 points à 4.

CLUB NAUTIQUE DE VICHY

L'équipe première du Club Nautique de Vichy demande match sur son terrain avec bonne équipe correspondante de la région.

Déplacement payé.

Ecrire ou téléphoner à M. Renaud, 2, rue Couturier (Vichy).

CYCLISME

AU MOTO-VELO CLUB TOURNUSIEN

Voici le calendrier du moto-védo-club Turnusien pour 1925 : 15 mars, course de classement ; 29 mars, course de côte et de vitesse 13 avril, course départementale (coupe offerte par M. Ducloux, bijoutier); 10 mai, grand prix des Nouvelles Galeries; 31 mai, challenge du café de la Pédale; 21 juin, prix Ducharme et prix Maitret; 12 juillet, prix du restaurant de l'Etoile d'Or; 26 juillet, challenge régional; 24 août, course régionale toutes catégories; 20 septembre, championnat de fond du M.V. C. T.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Magnon, secrétaire au siège, café de la Pédale.

PREMIER PAS DUNLOP

Eliminatoire du Puy-de-Dôme

Cette épreuve se disputera à Clermont-Ferrand, le 8 mars 1925.

Itinéraire : Clermont, Royat, Boissejour, Beaumont, Aubière, Cournon, pont de Cournon, Pérignat-ès-Allier, Billom, Espirat, Vassel, Vertairon, Chignat, Pont-Duchâteau, Clermont.

Distance totale : 58 kilomètres.

Distribution des dossards : 13 heures, succursale Dunlop.

Lieu et heure du départ : 14 heures, octroi de Clermont, route de Royat.

Contrôles : Boissejour, Billom.

Lieu précis de l'arrivée : place des Salins.

Clôture des engagements : le 5 mars, à 19 heures.

Adresse pour les engagements : Laboureyras, 5, place Saint-Pierre, à Clermont.

Les Courses

LUNDI A VINCENNES

Prix de Dozulé. — 1. Vertueux, E. Marmousez ; 2. Vindicative, Ed. Desprez ; 3. Viseuse, A. Labalette.

Pari mutuel : 23 et 14.50, 14 et 7.50, 17.50 et 9.50, 23 et 10.

Prix de Carhaix. — 1. Tapageur, Ed. Macé ; 2. Servigny, Ed. Mayer ; 3. Sans Gêne, R. Lobert.

Pari mutuel : 19.50 et 10, 13 et 6, 24 et 12, 24 et 20.

Prix de Vienne. — 1. Uléo, A. Rasseneur ; 2. Une Amie, L. Dubu ; 3. Truck, R. Bouis.

Pari mutuel : 23 et 22, 14 et 8, 14.50 et 8.50, 33 et 18.50.

Prix d'Yvetot. — 1. Volnay, D. Jeanne ; 2. Vaoulette, L. Lemaître ; 3. Vadencurt, P. Godet.

Pari mutuel : 29 et 15.50, 17 et 9.50, 26 et 14.

Prix de Challans. — 1. Uruguay, Mlle M. Krauss ; 2. Serpolette, A. V. Bulot ; 3. Unité, L. Bisson.

Pari mutuel : 55.50 et 27, 18.50 et 9.50, 28.50 et 13, 95 et 23.50.

Prix d'Orléans. — 1. Ukore, A. V. Bulot ; 2. Unam, J. Wincels ; 3. Un Krack, V. Régis.

Pari mutuel : 26 et 10, 21.50 et 8, 32.50 et 21.

Prix d'Arras. — 1. Sorano, Cl. Dupuis ; 2. Robinson, Mme Delon ; 3. Tambourin, Mme J. Vasseur.

Pari mutuel : 25 et 13.50, 15.50 et 8.50, 43.50 et 30, 58.50 et 41.

AUJOURD'HUI A AUTEUIL

Prix du Bois. — Œil de Roi, *Alfred Servette* Le Tournem, *Jacques Wittouck* ; Rêve de M., *André Boas* ; Isador III, *Cte C. de Beauregard*; La Gelée, *Augustin Champion* ; Insensible, *Raymond Kahn* ; Lautaret, *H. Van Heukelom* Ortie, *A. Harduin* ; La Crau, *A. de Bellegarde* ; Rigolo VIII, *Louis Alric* ; Clairon IX, *Jean Lespinas* ; Pinsk, *Marcel Crémieux* ; Santa Victoria, *Cte du Cor de Damr.*; Cresne, *Louis Prale* ; Mam'zelle K. Toto, *Georges Gallard.*

Prix Trinidad. — Le Pavé, *Baronne de Calona* ; Blue Cover, *Ed. Ribaucourt* ; Chevalier Servant, *Comte de Rivaud* ; Lutter II, *Jacques Wittouck* ; Varaville, *Mis de Triquerville* ; Amédée, *Mis de Triquerville* ; Hélios II, *Mis de Triquerville* ; Rival III, *A. G. Zafiropulo* ; Kanjar, *A. G. Zafiropulo* ; Igor, *Cte L. de la Boutelière* ; Gaudissart, *Dikran Kelekian* ; Fleur des Bois, *A. Eknayan* ; Voilà Tout, *Jean Lespinas* ; Trichinopoly, *Michel Golodetz* ; Valada, *Léon Olry-Rœderer* ; Muscadin, *W. T. Wilkinson* ; Ça Mord II, *Marcel Bassuet* ; Lagobette, *Vte O. de Rivaud* ; Florès, *Vte O. de Rivaud* ; Nicot, *Louis Prale* ; Tika, *Gabriel Gurelain* ; The Creole, *Isidore Foucher* ; Ramire, *Emile Thiébaux* ; Timgad, *Nicolas Ass* ; Framboisier, *Gustave Beauvois* ; Guerrier, *A. Sabathier* ; Sea Lion, *Elie Lauzier* ; Ballyrack, *Elie Lauzier* ; Valparaiso, *Elie Lauzier* ; Dernier Né, *Emile Verschuere* L'Arno, *Galnon* ; Triomphal, *E. E. Ambatielos*; Buisson Ardent, *Obed Rastrelli.*

Prix de Colombelles. — Light for Me, *A. Sabathier* ; Le Vallon, *Antonin Vigier* ; Dellys, *S. Sevadjian* ; Lord Palmers, *Raymond Kahn* ; Fifinoiseau, *Octave Homberg* ; Tendresse, *Marc Gugenheim* ; Ravisseur II, *Isidore Foucher* ; Jazz, *Lucien Dumont.*

Prix Voltaire. — Spectateur, *Marc Gugenheim* ; Tika, *Gabriel Guerlain* ; Sea Lion, *Elie Lauzier* ; Framboisier, *Gustave Beauvois* ; Malmore, *Vte O. de Rivaud* ; Val d'Or, *Gabriel Guerlain* ; Saint Gatien, *John Chubb* ; Amir Akmed, *Max de Rivaud* ; Radjah, *Comte de Rivaud* ; Neuville aux Bois, *Prince Aga Khan* ; Adatt, *George Philidor* ; Florès, *Vte O. de Rivaud* ; Ingrandes, *Jean Beudin* ; Modestie, *Comte de Montreuil.*

Prix Oiseleur. — Ribble, *Roger Girche* ; Yucca, *Vte René de Rivaud* ; Le prélude, *E. Martinez de Hoz* ; Prilep, *G. Vandamme* ; Armancourt, *Adolphe Hoffmann* ; Béril, *Alfred Urbain*; Etoupe, *A. Adèle senior* ; Holbeach, *R. A. Cerf*; Sorraj, *Bon de Bourgoing* ; Merrimac, *Louis Gauquelin* ; Carabas, *Cte L. de la Boutelière* ; Rubigny, *A. G. Zafiropulo* ; Ramsinit, *Mis de Triquerville* ; Saint Malo, *Mis de Triquerville* ; Savoyard IV, *Mis de Triquerville* ; Manoël, *S. Sevadjian* ; Spectateur, *Marc Gugenheim* ; Landman, *Emile Thiébaud* ; Brigand, *Vte de La Lande* ; La Gelée, *Augustin Champion* ; Ortie, *A. Harduin* ; Sooner, *Nicolas Sgitcovich* ; Kaspar, *Clément Hobson* ; Monitor III, *Hippolyte Randon* ; Lagobette, *Vte O. de Rivaud* ; Valeska, *Gabriel Guerlain* ; Ambourg, *André Boas* ; Jazz, *Lucien Dumont.*

Prix Cotentin. — Rabiauteur, *Comte d'Aymery* ; Turbulent II, *Georges Petit* ; Ultrachio, *Comte J. de Vienne* ; Toréador II, *Ch. de Salverte* ; Ulmaire III, *Comte J. de Vienne* ; Tosca, *A. Pollet-Ternynck* ; Titus II, *Comte J. de Vienne.*

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MEDITERRANEE

Des services automobiles quotidiens fonctionneront, pour la première fois, du 5 janvier au 5 mai 1925, entre Marseille et Menton ; ils permettront de visiter tout le littoral méditerranéen, en passant par Cassis ; La Ciotat ; Bandol ; Toulon ; Hyères ; La Côte-des Maures de Estérel ; Cannes ; Nice · Monte-Carlo.

« PARIS-CENTRE » est en vente dans tous les kiosques de Nice.

ALLIER

MOULINS

Le départ de M. Moisson

Les membres de l'administration préfectorale du département, auxquels s'étaient joints les personnels de la préfecture, des sous-préfectures et services annexes de l'inspection académique, des pupilles de la nation et du comité départemental des mutilés, ont offert, hier, à M. le préfet Moisson, à l'occasion de son prochain départ, un souvenir consistant en deux beaux vases de Sèvres.

M. le secrétaire général Carrère, après avoir exprimé les regrets unanimes causés par le départ de M. Moisson, a rappelé les longs et estimés services de celui-ci dans le département, où il a passé dix années de sa vie administrative. l'a remercié, au nom des bureaux, de la constante sollicitude qu'il témoigna à ses collaborateurs, dont les meilleurs souhaits l'accompagneront dans sa vie nouvelle.

M. Dobinet, président de l'Amicale des employés de la préfecture et des sous-préfectures, s'est associé, au nom de ses camarades, aux paroles de M. Carrère.

M. Moisson, très ému, a répondu qu'il gardait fidèlement dans son cœur le souvenir de cette cérémonie affectueuse ; puis il a exprimé sa très vive peine de quitter ce département et des collaborateurs dont le dévouement ne s'est jamais démenti.

M. le préfet a reçu ensuite à déjeuner le secrétaire général de la préfecture, les conseillers de préfecture et les trois sous-préfets.

LE BALAYAGE DES RUES, CANIVEAUX ET TROTTOIRS

Le maire renouvelle aux habitants les prescriptions du règlement de voirie du 6 juin 1914, concernant le balayage des rues, caniveaux et trottoirs : ce balayage doit être effectué dès le matin, et les produits mis dans les poubelles.

Il est également rappelé que les volets et persiennes doivent toujours être accrochés au mur.

Certains trottoirs sont en mauvais état et nécessitent des réparations dans l'intérêt de la sécurité de la circulation.

Le maire engage les habitants à se conformer à ces prescriptions, faute de quoi des contraventions seront relevées.

SOCIETE DES AMIS DE LA MUSIQUE

La prochaine audition des Amis de la musique aura lieu le jeudi 5 mars, à 20 h. 45, salle de l'Américain.

Le programme de cette audition comprend : *Trio en la mineur*, pour violon, violoncelle et piano, de Guy Ropartz ; *Quatuor* pour flûte, violon, alto et violoncelle, de Mozart ; *Pièces dans le style populaire* pour violoncelle et piano, de Schumann ; *La Mer* et *Le Semeur*, mélodies pour contralto, d'Alexis de Castillon ; *Deuxième trio*, pour piano, violon et violoncelle, d'Alexis de Castillon.

Lyre moulinoise. — L'assemblée générale des membres honoraires et des membres exécutants de la Lyre moulinoise a eu lieu le 18 février dans la salle de la cour Moret.

M. Laroque, élu président par l'unanimité des membres de la commission dans la réunion du 9 janvier, ouvre la séance à 21 heures et, dans une courte allocution, donne connaissance de la situation financière de la société : situation excellente puisque, malgré les grosses dépenses faites cette année, notamment pour le concours du Havre qui, à lui seul, a coûté près de 15.000 francs, l'exercice se solde par un excédent de recettes de 3.716 fr. 45.

Après lecture des comptes du trésorier, approuvés sans observation, on procède à l'élection de quatre membres de la commission sortants cette année.

Les membres sortants, MM. Reynaud, Panet, Octo et Vincent, sont réélus à la quasi unanimité, de même qu'est approuvée la décision de la commission concernant la nomination d'un président.

Avant de se séparer, l'assemblée décide la modification des statuts qui vont être remis au point par la commission pour être approuvés dans une assemblée générale qui sera convoquée prochainement à cet effet.

— En raison du Mardi-Gras, la répétition générale est reportée au lendemain mercredi.

Afin de pousser plus activement l'instruction des élèves, anciens ou nouveaux, la commission a décidé que tous les cours seraient doublés (sauf celui des gros cuivres provisoirement). Le cours de solfège, que professa par intérim M. P. André, directeur, aura pour professeur définitif M. Bernet père, l'artiste bien connu, à partir du 1er mars.

Tous les anciens élèves, ou ceux désirant apprendre gratuitement la musique, sont priés instamment de se présenter jeudi 26, à 20 heures, à la salle de répétitions, cour Moret.

P. T. T. — Les facteurs receveurs Pétillat, de Teillet, et Bourgeon, de Chavenon, ont été reconnus admissibles à l'emploi d'agent principal de surveillance des services de distribution et de transport des dépêches à la suite du concours d'octobre 1924.

Au théâtre. — Dimanche prochain, 1er mars, par la tournée Baret, « Le Bourgeois Gentilhomme », de Molière, avec « La Cérémonie », musique de Lulli.

Conférence de garnison. — Une conférence sur « la question des ballons dirigeables » sera faite, jeudi 26 février, à 10 h. 30, par le colonel Izard, de la direction du génie du 13e corps au quartier Villars, bibliothèque de garnison.

MM. les officiers de réserve de la région du Bourbonnais sont invités à se réunir à leurs camarades de l'active pour y assister.

Accidents du travail. — Jean Beurrier, 20 ans, tourneur place de l'Eperon, 3, s'est blessé à la main gauche avec un morceau de fer.

— Joseph Solet, 63 ans, fondeur, habitant à Bardon, a été brûlé à l'œil gauche en débouchant un cubilot de fonte en fusion.

— Louis Vaudelin, 50 ans, sous-chef de manutention à la gare, habitant à Yzeure, rue Denis-Papin, s'est blessé au mollet gauche dans une chute.

A la mairie. — Par arrêté de M. le maire, M. Billon a été nommé secrétaire général de la mairie de Moulins, avec effet du 1er janvier 1925.

Le temps — La neige s'est mise à tomber hier, à partir de midi.

Le thermomètre indiquait : à 7 heures — 3° ; à midi, — 1° ; maxima 0° ; minima, — 3°1 ; baromètre, 751 m/m.

Une fête au Crédit Lyonnais. — Inspirés par une pensée de bonne camaraderie, les employés du Crédit Lyonnais se sont pour la première fois, réunis samedi soir, dans les salons de l'hôtel du Dauphin, sous la présidence d'honneur de M. Amel, leur directeur.

Après un banquet dont le menu était fort bien composé et les mets excellemment préparés, et au cours duquel la plus franche gaieté ne cessa de régner, un toast éloquent et chaud fut porté par le doyen des chefs de services, qui fut vigoureusement applaudi.

Puis quelques artistes se firent entendre, et il en est de fort connus dans le personnel du Crédit Lyonnais. Nous nous bornons à en citer deux : M. Messonnet, chanteur à la voix puissante et admirablement conduite ; M. Camier, dont les monologues et la verve endiablée déchaînent une irrésistible gaieté.

Mais cette charmante réunion entre camarades ne suffisait pas aux employés du Crédit Lyonnais et, dès la fin de leur banquet, la salle où il avait eu lieu, se transformait pour recevoir leurs très nombreux invités.

A partir de 22 heures, l'on se mit à danser, et le temps passa vite jusqu'aux premières lueurs du jour.

De délicieuses et très fraîches toilettes, de bien jolis minois, un merveilleux entrain, tel fut le bilan de cette agréable soirée qui ne sera pas sans lendemain, car les employés du Crédit Lyonnais ont été aussi flattés qu'enchantés de voir plusieurs centaines de personnes répondre à leur invitation.

— A la suite de cette petite fête, une somme de 50 francs a été versée au bureau de bienfaisance.

LE VERNET

Le téléphone. — L'administration des P. T. T. fait connaître que le bureau du Vernet sera ouvert au service téléphonique à partir du 1er mars prochain.

L'exposition Artistique Bourbonnaise

5e liste d'actionnaires :

Baronne d'Alès, 1 ; anonyme, 1 ; Association commerciale et industrielle, 1 ; Association générale des mutilés de la guerre, 1 ; MM. Auboiré, 1 ; Augot, 1 ; Auroy, 1 ; comtesse du Authier, 1 ; MM. G. Barathon, 1 ; Beauchamp, 1 ; Beauvais, 1 ; le docteur Belot, 1 ; Mme Bernard Sayet, 1 ; Mlle Bestenet, à Montmarault, 1 ; MM. F. Blancher, 1 ; Bonnot, 1 ; Bourderioux, 1 ; Brezière, 1 ; Brosset 1 ; Hubert Bruel, 1 ; Mme Buchet de Neuilly 1 ; MM. Bussière, 1 ; Canard, 1 ; le comte de Certeau, 1 ; Chalmin-Bijard, 1 ; P. Charbonnier, 1 ; comtesse de Chabannes la Palice, à Avrilly, 1 ; Mmes de la Chapelle, 1 ; Alfred Clayeux, 1 ; Max Colas de Chatelperron, 1 ; M. Cordez, 1 ; Mlle Courroux, à Yzeure, 1 ; MM. Demole, 1 ; Depigny, 1 ; Deron, 1 ; le comte Jean de Dreuille, 1 ; Dauheret, 1 ; P. Dubost, 1 ; Mmes Dussourd, 1 ; Gaume, 2 ; MM. le comte Léon de Garidel, 2 ; Gironde, au Donjon, 1 ; Mlle Guy-Coquille, 1 ; Mme Guyon, 1 ; MM. Heyne, 1 ; Lafeuillouse, au Donjon, 1 ; Lansard, professeur au lycée Banville, 1 ; D. Lasset, maire de Chalmoux, 1 ; Mlle Laurent, 1 ; Ligue maritime et coloniale, 1 ; MM. Lory, 1 ; le docteur Lougnon, 1 ; P. Loustric, 1 ; le docteur Martin, 1 ; Mathon, 1 ; Merlin, 1 ; Mlle Munet, 1 ; M. Olivier, à Chemilly, 1 ; Le Palais du Vêtement, 1 ; MM. Penu-Colombier, 1 ; Pelton-Ray et Cie, 1 ; Plumet, 1 ; Revéret, 1 ; le comte de Rougé, 1 ; comtesse de Rougé, 1 ; MM. Rouillon, à Souvigny, 1 ; Seguin, 1 ; Séque, 1 ; Mme Paul Sonnier, 1 ; comte G. de Soultrait, 1 ; M. Spizzi, 1 ; Mlles Terrasse, 2 ; Turlin, 3 ; Mme Trimoulier, 1 ; M. le docteur G. Valois, 1 ; Mme Villeney de Faule, 1 ; Mlle Alice Vincent, 1 ; MM. J.-L. Vincent, 1 ; Jean Virmaux, 1 ; Virollet, 1 ; Mme Virotte Ducharme, 1.

Total de la 4e liste : 86 actions.

Listes précédentes : 242 actions.

Total à ce jour : 328 actions.

La souscription est donc en excellente voie et la semaine du Concours l'a grossie d'un fort contingent de nouveaux actionnaires. Il est à souhaiter que ce bel élan ne se ralentisse pas et que, grâce au concours de toute la population bourbonnaise et au dévouement de personnes qui se sont chargées de recueillir les adhésions, les organisateurs puissent atteindre le chiffre de 500 actionnaires, ce qui leur permettrait de réaliser le projet d'édition d'un album à tirage limité destiné aux seuls souscripteurs, et réunissant une sélection des œuvres exposées.

MONTLUCON

Accidents du travail. — Gilbert Mathely, 49 ans, manœuvre à l'entreprise Vincent : plaie contuse de la région du gros orteil gauche ; Adolphe Lelion, 23 ans, terrassier à l'entreprise Laville : plaie contuse du bras et de la main gauche ; Antoine Boyer, 26 ans, mouleur, à l'entreprise Bignet et Cie : plaie contuse à l'index gauche : 12 jours ; André Mélanie, 54 ans, ouvrier aux usines Dunlop : amputation de l'extrémité de la pulpe du 2e doigt de la main gauche ; Henri Droitcourt, 19 ans, tringleur à la Verrerie : plaie à la cheville droite ; Joseph Meuter, 48 ans verrier : plaie à la cheville droite ; Mathonat, forgeron, entreprise Lardet : plaie contuse à la main droite ; Fulbert Auband, 29 ans, manœuvre aux Fers-Creux : plaie à l'annulaire droit.

Conférence de garnison. — Une conférence de garnison sera faite, le vendredi 27 février, à 10 heures 30, à la caserne Richemond, par M. le colonel Izard, directeur du génie, sur « La question des ballons dirigeables ».

MM. les officiers de complément sont invités à assister à cette conférence.

Médaille des chemins de fer. — Les employés du P. O. dont les noms suivent ont reçu la médaille des chemins de fer : MM. Audoux, chef du bureau de gare à Montluçon ; Carlet, chef de train à Montluçon ; Dousset, ex-intérimaire à Montluçon ; Fayolle, chef de train à Montluçon ; Lunchat, ex-aiguilleur, à Montluçon ; Jauberty, chef de section principal à Montluçon ; Lauroy, chef de groupe à Montluçon ; Mercier, chef de canton à Bézenet ; Sylvestre, ex-chef de train à Montluçon.

Le tournoi de billard. — Au café du Helder, 4e journée : M. Pénat bat M. Vauclard (50), moyenne, 2.55 ; M. Pacqueton bat M. Rogard (32), moyenne, 3.84.

Très beau style de M. Pacqueton qui semble devenir le tenant du tournoi, lequel réunit chaque soir une assistance de plus en plus nombreuse.

Ivresse et outrages aux agents. — Pierre Davelet, 33 ans, manœuvre, demeurant rue du Canal, qui était en état complet d'ivresse et causait du scandale au restaurant Allemany, rue du Capitaine-Segond, a été appréhendé par les agents de service qui l'ont conduit à la chambre de sûreté.

Etat civil :

Naissances. — Renée Lebel, rue Paul-Louis-Courrier ; Marguerite Mourier, rue de la Fédération.

Mariages. — Louis Couffioré et Marie Boucaquin ; Raymond Boutet et Yvonne Brethon ; Jean Michard et Louise Chauvat ; Germain Domond et Adrienne Nampa ; Raymond Demandière et Raymonde Lucourteix ; Henri Lhotte et Marie Coutière ; René Quillery et Aline Brun ; Robert Chicoix et Louisa Tourneau ; Albert Perrot et Germaine Paquet ; Dominique Mocci et Marcelle Barthélemy.

Publication de mariage. — Nicolas Jouaunon, contremaître, 29, rue des Forges, et Marie-Antoinette Debove, 29, rue des Forges.

Décès. — Marie Chapsal, 68 ans, lingère, rue Montpéroux ; Marie Lucas, veuve Levasseur, 72 ans, 37, boulevard de Courtais.

VICHY

UNE ANTIQUITE QUI DISPARAIT

C'était une antiquité sans charme et dangereuse. En plein centre de Vichy, à l'angle de la rue Georges-Clemenceau et de la rue Lucas, existait encore une masure qui faisait tache au milieu de ce quartier chic.

Il est vrai que le rez-de-chaussée de cette maison branlante avait pris le ton de l'ambiance avec son joli magasin « Au Cadeau ».

O dérision ! En élevant le regard, on apercevait quelques affiches déchiquetées par les intempéries, battant, lamentables, sur des liteaux vétustes, qui menaçaient le passant, lorsque le vent soufflait un peu fort.

Enfin, tout cela a vécu. Merci, pour ce joli « cadeau » ! Merci pour notre sécurité, et merci, pour nos yeux !

Dans les boulangeries. — En raison de la foire, les boulangeries resteront ouvertes aujourd'hui 24 février. Elles fermeront demain 25.

EXCUSES

M. MEUNIER, 2, rue de la Bourse à Paris, s'excuse de ne pas avoir pu répondre assez vite aux nombreuses demandes qui lui sont parvenues au sujet des opérations journalières effectuées par lui à la Bourse suivant sa nouvelle méthode « l'Echelle de Bénéfices ».

Dorénavant chaque lecteur qui en fera la demande accompagnée de 0,25, recevra gratuitement et par retour la méthode et les circulaires postérieures enregistrant les bénéfices réalisés par les adhérents.

CUSSET

Au tribunal de Commerce. — Listes des juges complémentaires du tribunal de commerce, pour l'année 1925.

Claude Bargheon, maréchal-ferrant ; René Héritier, mercier en gros ; Claude Pelardy, droguiste ; Gaspard Berthelat, imprimeur ; Claude Lempereur, mercier ; François Bernard, marchand de vins ; André Torreau, maître d'hôtel ; Charles Mizon, marchand de fer ; Antonin Raymond, ferblantier ; Gabriel Thonier, épicier ; Charles Blanc, ancien négociant ; François Sayet, entrepreneur de maçonnerie ; Victor Perrier, pharmacien ; Joseph Benoit, tailleur d'habits ; Eugène Bonnet, pharmacien.

DOMPIERRE

Congestion mortelle. — Lundi matin, on découvrit inanimé dans un fossé, à Dompierre, Joseph Berthoud, sans domicile fixe, âgé d'une soixantaine d'années.

Transporté en automobile à l'hôpital de Moulins, il y est mort en arrivant.

Le décès doit être attribué à une congestion.

CHER

BOURGES

Les anciens du 95e d'infanterie ont célébré, dimanche, leur fête annuelle

Bourges, 23 février, (par téléphone de notre correspondant particulier). — L'Amicale des anciens combattants du 95e a donné, dimanche, sa fête annuelle. Une soixantaine d'anciens poilus se sont trouvés réunis dans un banquet fraternel, au Palmarium, autour du général de Belenet, ancien colonel du régiment, et du colonel Gelin, commandant actuellement le 95e.

Parmi les convives, nous citerons : MM. Durassié, J. Péricard, Minot, Fombaustier, Frinot, et d'autres camarades venus de Paris ; le commandant Gillot, Sainmont, de Jouffroy-Gonsans, Dpval, Delas, M. Collet, chef de musique, et Brault, sous-chef, etc.

Durant tout le repas, les souvenirs charmants ou douloureux des quatre années de guerre furent évoqués au milieu de la plus franche camaraderie.

Au dessert, des toasts furent portés par M. Sainmont, qui rappela les hauts faits d'armes du régiment à Verdun, Douai, Le Bois Brûlé, la Main-de-Massiges. Puis le général de Belenet se leva pour rendre un vibrant hommage à ses anciens poilus.

On passa ensuite dans la salle des Fêtes, où fut donnée une matinée concert des plus réussies, avec le concours de l'Orphéon de la Prévoyante et de la musique du 95e. Entre deux morceaux du concert, M. Durassié, président de l'Amicale, rappela la mémoire des disparus. Après quelques bonnes heures passées ainsi côte à côte, les anciens poilus du 95e se sont donné rendez-vous le dernier dimanche de février 1926.

La prochaine session des assises

La deuxième session des assises du Cher est fixée au lundi 27 avril, sous la présidence de M. le conseiller Laurent, assisté de MM. Domont et Aubert, conseillers.

Etat civil :

Décès. — Marie Gangué, veuve Menigault, 81 ans, rue Fulton ; M. Rapin, 28 ans, rue de Paradis, 24 ; Jean-Baptiste Marguerita, 64 ans, route de Marmagne ; Marie Vicens, femme Poirier, 63 ans, cour Saint-François ; Madeleine Lafosse, veuve Pillet, 96 ans, rue Barbès, 77.

SAINT-AMAND

A qui le chien ? — Le service de la police a capturé un chien sans collier, de couleur café au lait, avec grand poil, qui errait depuis plusieurs jours rue Benjamin-Constant. S'il n'est pas réclamé, il sera abattu après les délais légaux.

LEVET

L'AFFAIRE DE TRAFIC D'OR

Nous avons signalé, dans notre précédent numéro, qu'une enquête était ouverte par la gendarmerie pour retrouver deux foraines qui recherchaient dans la région des louis d'or de 20 fr. qu'elles achetaient 30 fr. Les recherches de la gendarmerie ont abouti à la découverte des deux femmes : Notardonato, femme Berthelon, 41 ans, et sa fille Marie, 22 ans. Interrogées, elles ont déclaré avoir mis en vente de la dentelle et reconnu toutefois que sur le prix de celle-ci elles consentaient une réduction lorsque les clientes consentaient à les payer en or. La mère a été mise en état d'arrestation ; quant à la fille Marie, qui nourrit un jeune bébé, elle a été laissée en liberté provisoire.

SAINT-SATUR

TRANFORMEE EN TORCHE VIVANTE ELLE SE JETTE A L'EAU

Mme Juliette Baillant, 52 ans, domiciliée à Orléans, rue Antigna, se trouvant, ces jours-ci à Saint-Satur, dans une maison inhabitée depuis quelques mois, voulut faire du feu. Elle jeta dans le foyer de la cheminée une caisse contenant probablement des matières inflammables, car aussitôt des flammes jaillirent à une grande hauteur. Craignant de mettre le feu, elle voulut retirer la caisse, mais le feu prit à ses vêtements. La pauvre femme se précipita dehors et alla, véritable torche vivante, se jeter dans le canal d'où on la retira aussitôt. Elle a été transportée à l'hôpital dans un état très grave.

VIERZON

Le concert de la « Lyre Vierzonnaise ». — La « Lyre Vierzonnaise » a donné, samedi, au Casino, son grand concert annuel.

La salle était archi-comble. Le concert a obtenu un grand succès.

Licenciement de classes. — Pour les besoins de la désinfection des locaux, le préfet du Cher a licencié les classes de l'école de la rue des Ponts, les 23 et 24 février.

Le pain. — Le maire a taxé le prix du pain à 1 fr. 55 le kilo.

THÉ CHAMBARD
le plus agréable des Purgatifs,
le meilleur remède de la
CONSTIPATION

PUY-DE-DOME

CLERMONT-FERRAND

ON ARRETE UN ESCROC

Clermont, le 23 février 1925 (par téléphone de notre correspondant particulier). — Dernièrement, un individu disant s'appeler baron de Laanes, se présentait chez les commerçants de la ville et leur offrait un petit appareil destiné à amplifier le son des téléphones. Il vendait d'ailleurs cet appareil assez cher, 50 fr. En réalité il se composait d'un rond de cuivre au milieu duquel était tendu un bout de toile de soie. Il en plaçait ainsi un certain nombre, mais quelques-uns de ses clients s'étant aperçus qu'ils étaient bernés portèrent plainte à la police pour escroquerie, mais le baron était parti. Il a été arrêté avant-hier à Toulouse. La police a réussi à établir son identité véritable. Il se nomme Michel Leewis, né en 1902 à Varsovie, condamné déjà plusieurs fois pour escroquerie, il a même été l'objet d'un arrêté d'expulsion de France. Il sera transféré incessamment de Toulouse à Clermont.

Une brute. — La nuit dernière, à une heure, plusieurs jeunes gens menaient grand tapage dans le quartier de Rabanesse. Invités par des agents à se taire, la plupart des jeunes gens s'enfuirent, mais l'un d'eux, Joseph Roméo, né en 1893 en Italie, se retourna contre les agents ; les frappa brutalement à coups de poing et de pied, les blessant assez sérieusement. Les gendarmes parvinrent à le maîtriser et le conduisirent au violon. Il a été écroué à la maison d'arrêt.

LIQUEUR
CORDIAL-MÉDOC

LE PRINTEMPS ROUGE
par Raymond Recouly
Un volume in-16. Prix : 7 fr. 50

NIEVRE

Le comité de lutte contre la vie chère

Dans une récente réunion, le comité consultatif de lutte contre la cherté de vie a discuté de nouveau la question des prix exagérés de la viande de boucherie à Nevers et il a été informé des interventions faites par l'administration comme suite aux vœux de sa séance précédente, dans laquelle il avait estimé que le prix de la viande de bœuf pouvait être diminué de 2 fr. par kilo. Un compte rendu spécial a déjà été publié sur cette question des prix de la viande.

Tous les membres présents ont été unanimes à demander que l'affichage des prix soit observé dans toutes les communes par toutes les catégories de commerçants. Le comité a remercié la Chambre de Commerce de son heureuse intervention dans ce sens.

L'affichage est déjà prescrit dans la plupart des communes du département.

En ce qui concerne la ville de Nevers, le comité a exprimé le désir que l'affichage des prix de la viande par catégorie et par qualité soit exigé et appliqué strictement.

Le comité a pu, d'autre part, prendre connaissance des premiers résultats de la fermeture des magasins d'alimentation et particulièrement des boulangeries.

Les économies de farine constatées sont des plus intéressantes. Dans les autres commerces d'alimentation, les économies sont plus difficiles à chiffrer, mais elles sont néanmoins certaines.

La fermeture est observée : dans 16 communes, pour les boulangeries ; dans 18, pour les boucheries ; dans 17, pour les charcuteries ; et dans 12, pour les pâtisseries.

Le comité remercie les municipalités et les commerçants des résultats obtenus grâce à leur compréhension des nécessités de l'heure présente et à leurs efforts qui s'inspirent des intérêts généraux du pays. Il espère que cet exemple sera suivi dans toutes les communes du département.

La discussion s'est poursuivie sur la question de la consommation du poisson et le comité a émis le vœu que les municipalités des villes importantes organisent des ventes de poisson dans les marchés.

Un vœu analogue a été adopté au sujet de la vente des pommes de terre dont les prix restent trop élevés malgré l'abondance de la récolte.

Enfin, le comité a également exprimé le vœu que la loi actuellement en projet devant le Parlement, pour la répression de la spéculation illicite, soit votée le plus tôt possible.

NEVERS

On réclame

Les habitants de la rue de la Raie sont en dehors de l'octroi. Est-ce pour cette raison que le service de balayage ne passe jamais chez eux ?

Aussi, les immondices et les fondrières transforment-ils cette rue en un véritable cloaque. L'Administration ne serait-elle pas bien inspirée en envoyant une sérieuse équipe de cantonniers, suivie par une non moins sérieuse équipe de balayeurs, faire une visite dans ces parages ?

Les habitants de la rue de la Raie, bien qu'en dehors de l'octroi, ont droit, comme les autres, à ce que leur rue soit entretenue en bon état de viabilité.

ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOCIETE SCOLAIRE DE SECOURS MUTUELS DU CANTON DE NEVERS

L'assemblée générale de la société scolaire de secours mutuels et de pensions de retraite du canton de Nevers a eu lieu le 19 février 1925, à 10 heures du matin, à l'école de la Barre, sous la présidence de M. Peltier, inspecteur d'Académie.

Après avoir donné lecture du procès-verbal de la réunion précédente qui est accepté, M. Labbe, trésorier, expose la situation financière qui se solde en fin d'exercice par un excédent de recettes de 1.028 fr. 65. L'assemblée décide d'attribuer, comme les années précédentes, un boni de un franc à placer sur le livret de retraite de chaque sociétaire. Ce boni ajouté à la subvention de l'Etat, constitue un versement à la caisse des retraites presque égal à celui fait par les sociétaires eux-mêmes. Conformément aux statuts, une commission d'apurement de trois membres est désignée. L'assemblée décide ensuite d'affecter au service des retraites des membres de la section d'adultes, les trois-quarts de la cotisation.

M. le Président après avoir exposé les grands avantages que procure la mutualité, grâce à un faible versement : avantages immédiats, secours pour maladies, et avantages futurs, pension de retraite, lève la séance à 11 h. 15.

Le Conseil d'administration se réunit aussitôt pour l'attribution des secours pour maladies. Une somme de 1.008 francs est répartie aux ayants-droit sur le vu des certificats médicaux ; 521 francs pour la section scolaire et 487 francs pour la section d'adultes.

LE BAL MASQUE DES SALONS VAUBAN

On nous prie d'insérer le communiqué ci-après :

Bien peu de temps nous sépare du moment où nous verrons défiler, dans notre cité, les joyeux travestis.

Après avoir déambulés dans le centre de la ville, ils iront tous, nous en sommes certains, passer de bons moments dans les salons Vauban, où la société de gymnastique *La Nivernaise*, organise un grand bal paré et masqué, en leur honneur.

Nous savons que quelques-uns ont fait de véritables sacrifices, pour essayer de décrocher le premier prix du concours de costumes. Nous pouvons leur assurer dès maintenant qu'ils ne seront pas déçus

Nul doute que cette soirée connaîtra tout le succès que nous lui souhaitons et que la société, qui a accompli des sacrifices pour son organisation, sera récompensée de ses efforts par la présence de nombreux amis de la joie.

Nous rappelons que les prix d'entrée ont été fixés à 3 francs pour une personne seule, et à 5 francs pour un couple.

CARNET DE NAISSANCE

M. et Mme Marcel Taboulot ont l'honneur de vous faire part de la naissance de leur fille Simone.

Bureaux de la mairie. — Les bureaux de la mairie seront fermés, comme d'usage, dans l'après-midi de mercredi 25 courant, jour des Cendres.

La retraite de la fanfare « La Nivernaise ». — La fanfare de « La Nivernaise », fera, à l'occasion du mardi-gras, une retraite dans les principales artères de la ville.

Le départ aura lieu au siège social de la société 6, place Mossé, à 20 h. 30.

Trouvailles. — Une charrette pour enfant a été trouvée en ville, dans la nuit du 22 au 23 courant, par les gardes de la « Sécurité du Centre » ; la réclamer au poste de police, où elle a été déposée.

— Réclamer : à M. Auguste Ragonneau, 24, rue du 14-Juillet, une croix de guerre ; à Mlle Rigaud, 6, place de la République, un bracelet ; à M. Fernand Valerin, 1, rue de Vauzelles, un portefeuille contenant des papiers divers ; au bureau de police, une pompe à bicyclette et une ceinture d'enfant.

Etat civil :

Naissances. — Ginette et Odette Boyer, rue de la Blanchisserie, 18 ; Gilbert Tabard, rue de Nièvre, 69 ; Marcelle Montigny, rue de Paris, 1 ; Jean Benoit, rue de Paris, 1 ; Simone Taboulot, rue de la Barre, 4 ; Colette Crut, rue de la Ruette, 5 ; Geneviève Roy, rue des Docks, 7 ; Yvonne Virlogeux, rue de l'Oratoire, 18.

Décès. — Berthe Maria, 50 ans, perlière, rue de la Barre ; Joséphine Linet, 68 ans, épouse de Jean Livet, rue des Belles-Lunettes, 13 ; Marie Alippe, 77 ans, veuve de Jean Bussy, rue de Vauzelles, 4.

Monsieur Tardivon, boucher au marché Saint-Arigle, prévient le public qu'il vendra tous les jours à son échoppe, et le samedi à celle du marché Carnot, du mouton frigorifié de première qualité, aux prix suivants :

Demi-kilo : poitrine, collier, 3 fr. ; épaule, 4.25 ; côte, filet, 5 fr. ; gigot, 5 fr. Ladite marchandise sera mise en dépôt dans une chambre frigorifique de M. Boissonnet et Cie.

Il avise également messieurs les bouchers qui en désireront qu'il sera leur fournisseur.

Le « Premier Pas » dans la Nièvre

Cette course classique qui, le 15 mars prochain, va ouvrir le feu de la saison cycliste, s'annonce comme devant remporter un succès plus important encore que ceux obtenus.

Il y a, à l'heure actuelle, 33 engagés. Nous sommes persuadés que ce nombre sera doublé d'ici au 15 mars.

Le « Premier Pas » est exclusivement réservé aux jeunes coureurs de nationalité française, n'ayant encore participé à aucune épreuve cycliste et ne possédant pas de licence de coureur cycliste.

Donc, formule très particulière et, avouons-le, très heureuse. Elle constitue un magnifique encouragement pour les jeunes gens qui ne demandent qu'à développer leurs naissantes qualités.

Première étape vers des épreuves plus importantes et groupant des jeunes gens ayant déjà obtenu des succès.

Première sélection indispensable.

Voici le règlement :

1° La course est ouverte à tous les jeunes gens ayant 16 ans et moins de 25 ans domiciliés dans la Nièvre depuis plus de 6 mois et n'ayant pas été licenciés. Exceptionnellement, les jeunes gens n'ayant pas participé aux épreuves de préparation militaire, championnats militaires, cross cyclo-pédestres, courses de club, peuvent y prendre part ;

2° Il n'est autorisé ni soigneur, ni suiveur, ni entraîneur ;

3° Itinéraire : Nevers, Forges, St-Jean-aux-Amognes, Ourouër, Balleray, Guérigny, Pougues-les-Eaux, Fourchambault, Vauzelles, Nevers. Distance : 54 kil. 500 ;

Contrôles : Guérigny, Pougues-les-Eaux, Fourchambault. Remise des dossards : 12 h. 30, café de la Renaissance, place Wilson. Départ : 13 h. 30, café Soulié, faubourg de Mouësse. Arrivée : Croix des Pèlerins, vers 15 h. 20 ;

4° Les 10 premiers seront qualifiés pour la demi-finale, qui se courra à Dijon, le 22 mars. Ces coureurs toucheront une indemnité représentant le montant de leur voyage en 2e classe aller et retour, de Nevers à Dijon. Cette indemnité leur sera remise à Dijon au moment de la remise des dossards pour la demi-finale ;

5° La fermeture du contrôle à Nevers aura lieu une heure après l'arrivée du premier ;

6° Les coureurs classés pour la demi-finale toucheront chacun 2 boyaux et une médaille-souvenir en bronze ;

7° Le droit d'engagement est de trois francs donnant droit à la licence de débutant. Pour tous renseignements, écrire à M. Sauvanet, 3, place Wilson, Nevers, en joignant un timbre pour la réponse ;

8° Aucun engagement ne sera accepté sans être accompagné de la somme de trois francs plus 0.25 pour envoi de la licence.

Voici les noms des engagés :

1. Pierre Cornu (Nevers) ; 2. Marcel Popinot (Nevers) ; 3. Louis Novembre (Nevers) ; Emile Petit (Guérigny) ; 5. Alphonse Laudet (Nevers) ; 6. Lucien Moricard (Nevers) ; 7. Serge Legrange (Nevers) ; 8. Daniel Relin (Nevers) ; 9. Jean Durbise (Nevers) ; 10. Louis Jouvet (Nevers) ; 11. Auguste Bornet (Cercy-la-Tour) ; 12 Pierre Michaud (Cercy-la-Tour) ; 13. André Leclerc (Nevers) ; 14. René Signoret (Cercy-la-Tour) ; 15. Henri Guidoux (Varzy) ; 16. Antonin Soulias (La Nocle-Naulaix) ; 17. Roger Meunier (Villapourçon) ; 18. Marcel O'Brien (Nevers) ; 19. François Garruchet (Rémilly) ; 20. Léon Charvy (Vauzelles) 21. Pierre Rougé (Fourchambault) ; 22. Jean Michaut (Fourchambault) ; 23. Augustin Bernat (Entrains-sur-Nohain) ; 24. Laurent Moreau (Entrains-sur-Nohain) ; 25. Louis Delance (Marzy) ; 26. Robert Laubier (Marzy) ; 27. Joseph Bardin (La Machine) ; 28 Jean Gauthé (La Machine) ; 29 François Paulthé (La Machine) ; 30. Henri Leclerc (La Machine) ; 31. Jules Boulet (La Charité) ; 32. Marcel Dufour (Neuville-les-Decize) ; 33. André Jacquet (Avril-sur-Loire).

Les coureurs engagés dans les épreuves du « Premier Pas » pourront y participer avec la bicyclette de leur choix : bicyclette de travail, de tourisme ou de course, avec ou sans roue libre. De même il leur sera laissé toute latitude en ce qui concerne les bandages : pneumatiques démontables ou boyaux. Seul l'emploi des freins est obligatoire conformément aux termes des règlements de l'U. V. F.

La course se fera sans entraîneur, ni soigneur elle se disputera de la façon suivante :

a) *Soixante-dix-huit éliminatoires* se courront dans les principaux départements français,

b) *Quinze demi-finales* seront disputées par les qualifiés des soixante-dix-huit éliminatoires dans les quinze centres sportifs dont la désignation est également jointe au règlement.

c) *La finale* se disputera à Versailles par les qualifiés des demi-finales.

— Les cinq premiers de chacune des demi-finales seront qualifiés pour la finale. Au cas où il y aurait plus de 50 arrivants dans une demi-finale, il y aura dans l'ordre des arrivées un cycliste de qualifié en plus par dix concurrents classés, c'est-à-dire que, par exemple, s'il y a 80 arrivants, au lieu de 5 coureurs qualifiés, il y en aura 3 de plus, le 6e, le 7e et le 8e.

— Tous les coureurs qui seront qualifiés aux éliminatoires pour disputer la demi-finale recevront une indemnité représentant le montant de leur voyage, aller et retour en deuxième classe, de leur lieu de résidence à la ville où se disputera la demi-finale. Cette indemnité leur sera remise par le chef-délégué sportif de l'U. V. F. du département où se disputera la demi-finale, le jour de la demi-finale, au moment de la remise des dossards.

— Tous les coureurs qualifiés dans les demi-finales pour venir disputer la finale à Versailles, recevront de la société organisatrice

a) Leurs frais de déplacement en chemin de fer, aller et retour en deuxième classe, de leur lieu de résidence à Versailles ;

b) Une indemnité spéciale pour leurs frais de séjour ou de voyage dont le montant sera fixé par la société organisatrice d'accord avec l'U. V. F.

Et maintenant jeunes espoirs, futurs Pélissier engagez-vous en masse

F. O.

LE TOUR D'EUROPE A PIED

Un intrépide marcheur, M. Yves Le Morvan, qui fait le tour de l'Europe à pied, était hier de passage à Nevers.

Originaire de Saint-Servan, il est parti de Maubeuge le 17 octobre 1923. Après avoir longé les côtes de la Manche et de l'Atlantique, il a suivi la frontière d'Espagne jusqu'à Port-Vendres, d'où il s'est embarqué le 22 août 1924 pour Alger. Il a gagné Oran, puis de là s'est rendu à Bizerte, où il est arrivé le 6 février 1925. Il s'est alors embarqué pour la France, a débarqué à Marseille le 8 et, par étapes, est venu jusqu'à Nevers. Il est parti pour Paris où il fera viser les passeports qui lui sont nécessaires pour son voyage.

M. Yves Le Morvan effectue environ 25 kilomètres par jour en portant un sac qui pèse 17 kilos. Il accomplit ce voyage volontairement et n'a fait aucun pari, poursuivant simplement l'étude des pays qu'il traverse. Il vit du produit de conférences qu'il donne dans les villes qu'il traverse.

Il compte avoir terminé son voyage dans quatre ou cinq ans.

Procès-verbaux. — Des contraventions ont été dressées contre Juny, voyageur de commerce, 19, rue Sainte-Vallière ; Armand Dupuis et François Gounot, rue Saint-Genest, pour ivresse, tapage nocturne et injures à agent. Dupuis sera, en outre, poursuivi pour port d'arme prohibée.

DECIZE

Vol. — Mme Griveau, née Montaron, 50 ans, aubergiste à Decize, a été victime du vol d'un pardessus et de divers objets d'une valeur de 200 francs. L'auteur de ce vol, Roger Andrey, est activement recherché.

FOURS

Arrestation — Les gendarmes ont arrêté, pour vagabondage et mendicité, Denis Mazenod, 47 ans, qui a été transféré à la prison de Nevers.

LURCY-LE-BOURG

Union catholique. — Deux cents personnes ont acclamé, dimanche dernier, le programme de l'Union Catholique, exposé magistralement dans une conférence très documentée de M. le docteur Le Droumaguet, de Nevers.

Une section paroissiale importante a été immédiatement constituée.

SAINT-REVERIEN

PERDU, mercredi, 18 courant, dans tacot, de Nevers à Corbigny, à 19 heures, une **CANNE** manche courbe, virole d'argent marquée C. A. V. Culot bronze. Prière aviser gare St-Révérien, récompense.

On inaugure à Château-Chinon un dispensaire anti-tuberculeux

Château-Chinon, le 23 février (par téléphone de notre correspondant particulier). — Le 22 février dernier a eu lieu à l'occasion de l'inauguration du dispensaire anti-tuberculeux de Château-Chinon, un banquet à l'hôtel du Lion d'Or. Y assistaient : MM. Chevalier, sous-préfet, président d'honneur ; le général Lequime, président du dispensaire, entouré de ses vices-présidents, MM. Deschamps et Bondoux, maires de Château-Chinon ville et campagne, M. Chomet, ancien sénateur, président départemental des dispensaires, était venu, accompagné de Mlle Clair, de Nevers, infirmière, directrice du dispensaire départemental. Mlle Lemaître, directrice du dispensaire de Château-Chinon, M. Thévenin et les docteurs Bramard, Perrin, conseillers généraux, étaient également présents, ainsi que des médecins et des membres de la commission de l'hospice.

A l'issue du repas, bien Morvandeau (truite de l'Yonne, cuissot de marcassin grand veneur), M. le général Lequime prononça une allocution indiquant le but des dispensaires et leur portée sociale, et M. Chomet lui répliqua en se félicitant de voir Château-Chinon doté enfin d'une arme pouvant lutter contre le fléau qui sévit dans notre beau pays de France.

CHATEAU-CHINON

Acte de probité. — Le jeune Louis Cordillot, 10 ans, ayant trouvé un billet de vingt francs, le remit à ses parents qui le déposèrent à la mairie.

CLAMECY

L'ETOILE LYRIQUE CLAMECYCOISE

Cette société offrira le samedi 28 février, dans les salons de l'hôtel de ville de Clamecy, sa première représentation de « Clamecy sur le grill », suite d'actualités en deux actes et 32 tableaux, de Matrot. Régie et mise en scène par V. Mart. Parmi les principaux tableaux, nous pouvons citer : au 1er acte, La sortie de l'Ecole, Le système D., L'Aveugle de guerre, Le conuard en cellule, et le Gendarme moderne, etc.

Au 2e acte, Les Bijoutiers dans la débine, Les potins de Clamecy, Nous sommes loupés, Les dessous de abattoirs, l'Algérie au pays des Mouquères, Les malheurs de Pieirrot, Les méfaits du soleil, Croquis Clamecycois, etc...

Après la revue, un grand bal permettra aux amateurs de danse donner libre cours à leur plaisir favori. La location qui est ouverte chez M. Leil, antiquaire, rue des Moulins, et au Modern-Cinéma, Place du Petit-Marché, marche rapidement et, comme le bénéfice de cette première représentation sera donné aux Orphelins de la Guerre de notre ville, L. E. L. C. fait appel à tous pour offrir à ces pauvres déshérités un peu de votre nécessaire et beaucoup de votre superflu.

Bureaux à 20 heures ; rideau à 20 h. 30.

BRINON-SUR-BEUVRON

Caisse d'épargne. — Séance du 22 février : caissier, M. Chambon ; versements par 2 déposants dont 1 nouveau, 5.000 fr. ; remboursements : 75 fr.

Le prix du pain. — Par arrêté de M. le maire, le prix du pain est fixé ainsi qu'il suit : pains ronds, de 2 kilos et au-dessus, 1 fr. 50 le kilo ; pains longs quel que soit le poids, 1 fr. 55 le kilo.

Enquête. — L'enquête de commodo et d'incommodo pour l'aliénation d'une chaume communale sise lieudit « Derrière la Côte d'Or », de 40 ares environ, aura lieu à la mairie, le vendredi 27 courant. Les observations y seront reçues par M. Thépénier, maire de Moraches, commissaire enquêteur, de 9 à 11 heures, et de 14 à 16 heures.

GERMENAY

Accident. — Gabriel Guinard, 20 ans, domestique à Maison-Gaulon, s'est blessé au bas de la jambe en coupant des épines avec un goyard. Douze jours de repos lui ont été prescrits par le médecin.

— Albert Jeannot, 27 ans, cultivateur à Sougy, étant monté sur son fenil, est tombé dans la grange et s'est fracturé le poignet.

Incendie. — Un commencement d'incendie s'est déclaré chez Mme veuve Niez, à Maison-Gaulon.

Les dégâts, peu importants, sont couverts par une assurance.

Etat civil :

Naissances. — Marguerite Cointe ; Auguste Lachot ; Olivier Nantier, à la Brosse.

Mariage. — Léonce Cointe et Cécile Darneau.

Décès. — Marie Cointe, 74 ans, veuve de François Lachot ; Alexis Cointe, 62 ans.

VARENNES-LES-NEVERS

Vagabondage. — Elisabeth Bacquement, 40 ans, et Victor Aleserto, 28 ans, ont été arrêtés pour vagabondage.

LOIRET

MONTARGIS

LA DOMESTIQUE S'ETAIT NOYEE

« Paris-Centre », a relaté à l'époque, l'inquiétante disparition de Mlle Sophie Jousse, 66 ans, qui, durant 50 années, fut domestique au service de Mme Sermon, de Montargis. La mort de Mme Sermon laissa la pauvre fille désespérée. Dans la nuit du 23 au 24 décembre, elle quittait son domicile de la rue Carnot.

Son corps a été découvert samedi soir, dans la prairie du Loing, au bord de la rivière, à proximité de la propriété de M. Potignon. La tête portant une blessure, l'autopsie fut ordonnée par le parquet. Il a été procédé dimanche à la funèbre opération. Le docteur ayant conclu à la mort par submersion, l'infortunée a dû se donner volontairement la mort.

Ivresse. — Venant de Vichy, pour travailler à Cépoy, l'ouvrier maçon Martial Malabout, trouva le moyen de s'enivrer. En descendant de wagon, en gare de Montargis, il faillit se faire écraser par un convoi en manœuvre.

On l'arracha à une mort certaine, mais ce fut pour le gratifier d'un procès-verbal.

CHATILLON-COLIGNY

Salle du Sacré-Cœur. — La Résurrection, troisième drame sacré, en 3 parties et 18 tableaux, sera donnée :

En matinée, bureau 13 heures, rideau 14 heures, pour les :

Dimanche de la Passion, 29 mars ; dimanche des Rameaux, 5 avril ; lundi de Pâques, 13 avril ; mardi de Pâques, 14 avril ; dimanche de Quasimodo, 19 avril.

Jeudi Saint, 9 avril, en soirée, rideau, 20 heures.

Nombreux tableaux vivants, 120 acteurs, décors nouveaux, jeux de lumière électrique.

Ordre du spectacle : 1° La Résurrection de Lazare à Béthanie ; 2° La Résurrection et apparition de Jésus. Chaque partie étant précédée d'un tableau figuratif et de chœurs.

Les matinées commenceront à 14 heures précises pour que le spectacle soit terminé à 18 heures.

Le tramway assurera la correspondance avec les trains se dirigeant sur Paris et Nevers.

Pour la location s'adresser à M. Lerousseau, place du Marché, Châtillon-Coligny.

Prix des places : 7 fr., plus 0.95 de taxe ; 6 fr. plus 0.70 de taxe ; 4 fr. plus 0.55 de taxe.

CHEMAULT

L'imprudence d'un enfant. — Le 20 février, dans la matinée, M. Fernand Gilles, cultivateur, âgé de 29 ans, taillait la haie de son jardin ; son gamin, Georges, âgé de 4 ans, s'amusait non loin de là ; soudain il fouilla dans la poche du gilet de son père, posé contre un tas de paille et y prit des allumettes qu'il frotta pour s'amuser ; l'effet fut immédiat et des flammes dévorèrent bientôt les 16.000 kilos de paille. Passant à proximité, le facteur de Boiscommun courut prévenir les pompiers de cette ville ; ils arrivèrent bientôt et durent se borner à préserver les bâtiments voisins.

Les dégâts, estimés 1.200 fr., sont couverts par une assurance.

SAONE-&-LOIRE

AUTUN

Conseil de guerre

Les soldats Henri Laralus et Camille Tamburini, du 27e régiment d'infanterie, s'étaient pris de querelle dans une maison hospitalière d'Autun. Quelques coups furent échangés, puis les deux antagonistes se séparèrent.

Plus tard, étant ivre, Tamburini rentra du quartier et s'en alla trouver Laralus. La discussion reprit au cours de laquelle Tamburini dit : « Allons, vien, nous allons liquider ça ». Dehors, ils s'empoignèrent ; Laralus sortit un couteau de sa poche, l'ouvrit et en porta un coup à son adversaire qui, atteint au ventre, s'effondrait bientôt sur le sol. Tamburini est encore en traitement à l'hôpital militaire.

Laralus a été condamné à 6 mois de prison par le conseil de guerre.

Assermentations. — A l'audience du tribunal civil, ont prêté serment :

Comme intérimaire de 2e classe au P.-L.-M. : M. Emile Riviere de la gare du Creusot ;

Comme gardes-chasse et particuliers : MM. Jacques Marion, de Cressy-sur-Somme, pour M. Auguste Letorey, de Bourbon-Lancy ; Claude Ducharme, d'Issy-l'Evêque, pour Mme Berdin, de Decize ; François Alexandre, de Saint-Prix, pour la Société des immeubles de Bourdalon, de Villefranche-sur-Saône.

Service anniversaire pour Mgr Berthoin. — A l'occasion du troisième anniversaire de la mort de S. G. Mgr Berthoin, un service solennel sera célébré à la cathédrale, le jeudi 26 février, à 9 heures précises, sous la présidence de Mgr Chassagnon, qui donnera l'absoute.

G. D. I. C. I. : Foire de Lyon — Les membres qui désireraient avoir tous les renseignements nécessaires notamment :

Demande de voyage, tarif réduit sur P.-L.-M. cartes d'acheteur avec reglementation des entrées au Palais de la foire, tout ce qui concerne la question des logements pourront les obtenir aux permanences du vendredi à l'Hôtel de Ville, de 18 h. 15 à 19 h., ou chez M. Morizot, rue de la Grille.

Un beau bail. — Parmi tous les exemples cités chaque jour, de l'attachement des familles des cultivateurs au même sol, il en est un qui mérite d'être signalé.

M. Jean Saclier, fermier au Jeannot, commune de Laizy, cultive la terre depuis de longues générations. La famille est, en effet, au Jeannot depuis l'année 1672, c'est-à-dire depuis plus de 2 siècles et demi.

LE CREUSOT

SUITES MORTELLES D'UN ACCIDENT D'AUTO

Le Creusot, 23 février (par télégramme de notre correspondant particulier). — M. Alexandre Coustié, 70 ans, qui fut victime, samedi, d'un accident d'automobile, place Schneider, a succombé aujourd'hui à ses blessures. Le malheureux avait eu la colonne vertébrale brisée.

Dérogation. — A l'occasion du mardi-gras, la permission de 2 heures du matin sera accordée aux cafetiers et tenanciers d'établissements similaires, dans la nuit, du mardi 24 au mercredi 25 courant.

Une meule éclate. — Samedi matin, à la fonderie d'acier, une meule tournant à une grande vitesse a éclaté et a blessé gravement à la figure un travailleur chinois, celui portant le matricule 501, qui dut être dirigé d'urgence sur l'Hôtel-Dieu.

Bal du syndicat de l'Alimentation. — Le comité d'organisation a arrêté le programme du bal projeté.

S'étant vu refuser la location de la salle des fêtes, où des réparations urgentes doivent être effectuées, les organisateurs ont décidé de donner leur soirée dansante le samedi 28 février, à 20 h. 30, au Salon des Sports, route de Montcenis. Brillant orchestre jazz-band, sous la direction de M. Augustin.

Le prix d'entrée est fixé à 5 fr. pour les messieurs et sera gratuit pour les dames.

Le comité espère que la population creusotine viendra en grand nombre collaborer à la réussite de ce bal dont le bénéfice sera versé à une œuvre de bienfaisance.

Des listes de souscription, signées du président, seront présentées cette semaine aux divers commerçants de l'alimentation. Le comité remercie à l'avance les donateurs.

Mauvaise chute. — Le jeune Jules Rousseau, 17 ans, dont les parents habitent route de Marmagne et qui travaille comme aide chaudronnier aux locomotives, est tombé dans une fosse de montage et s'est fortement contusionné à la jambe gauche. Il a dû interrompre son travail pour plusieurs semaines.

NEUVY-GRANDCHAMP

Etat civil :

Naissances. — Edith Merle ; Robert Pouchelet.

Décès. — Jeanne Raymond, femme Pin, 69 ans.

Mariages. — Fernand Saunier, journalier, et Marie Naux, couturière ; Antoine Joly, sabotier, et Henriette Beraud ; Pierre Latrèche, cultivateur, et Jeanne Puzenat, cuisinière.

Collecte. — Une collecte faite à l'occasion du mariage de M. Latreche et Mlle Puzenat, au profit des pauvres, a produit la somme de 15 francs.

Réunion du conseil municipal. — Le conseil municipal se réunira en session ordinaire, le dimanche 1er mars.

Foire. — La foire de mars se tiendra le lundi 2 mars, aux heure et lieu habituels.

BRANGES

Etat civil :

Naissance. — Yvonne Mathy.

Publication de mariage. — Pierre Guillemau, cultivateur à Bantanges, et Marie Buatois.

Mariages. — Pierre Poliquet, et Léonie Léguelle ; Claude Ruget, et Jeanne Gaudillière ; Pierre Guillemaut, et Marie Buatois.

Décès. — Françoise Jaillet, veuve Rebillard, 78 ans ; Félix Petitjean, 60 ans.

CHALON-SUR-SAONE

CONSEIL MUNICIPAL

— La société l'Union Vélocipédique Chalonnaise adresse ses remerciements pour la subvention qu'il lui a accordée pour l'exercice 1925.

— Le Conseil approuve le marché passé avec M. André Prost, entrepreneur à Chalon, pour la construction de water-closets avenue Boucicaut (5.242 fr. 67); 2° le marché passé avec M. Meunier, entrepreneur à Saint-Jean-des-Vignes, pour travaux de serrurerie au garage (4.508 fr.).

— Le projet de plantation d'arbres le long du chemin de halage de la Saône, en amont du pont de la Comète, est renvoyé à une prochaine séance.

— Le préfet a approuvé les plantations d'arbres, rue Porte de Lyon, mais il a rejeté la demande concernant le port Villiers.

— Le Conseil ratifie le cahier des charges concernant la vente des vieux matériaux (fonte, ferraille, cuivre, plomb, etc.) déposé au chantier de la ville ainsi que les matériaux de démolition du bureau d'octroi situé quai Sainte-Marie.

— Après accord entre le maire et la Société du gaz, il est entendu que les avenants provisoires aux contrats gaz et électricité seront prolongés d'une année soit jusqu'au 31 décembre 1925, sont ratifiés les prix suivants pour le premier semestre 1925 : gaz : 0.60 ; électricité lumière, 1 fr. 10 ; électricité force, 1.70.

On récupérera ainsi 58.001 fr. pour le gaz et 7.500 fr. pour l'électricité, ce qui balancera l'arriéré.

— Le conseil renvoie à la commission des travaux publics, le projet d'agrandissement d'une école maternelle rue de la Citadelle (6.300 fr.), il renvoie à la même commission : les modifications de tarif de la grue du port de Chalon (Saint-Laurent) ; l'acquisition de terrain, cédé pour cause d'alignement par M. Plassard, David, de Salornay ; l'assurance de l'immeuble communal sis rue Couturier, 18, récemment acquis par Mme veuve Morey.

— Un complément de crédit est voté pour les remises accordées au personnel de la police.

Un autre crédit est voté pour compléter le pourcentage à répartir entre les employés d'octroi.

— M. Collin (rapporteur) propose de majorer de 54 fr. le prix de la demi pension, et de 135 fr. le prix de la pension au collège de garçons. (Avis favorable est donné).

— Le conseil approuve les avenants passés avec les compagnies, pour l'assurance : incendie et les risques envers les tiers de la nouvelle balayeuse automobile.

— Il autorise également le paiement des frais d'acquisition de l'immeuble situé 7, place de l'Hôtel-de-Ville, et appartenant précédemment à M. Duplessis.

— Sur demande de M. Handé, diverses modifications aux tarifs des droits de place sur les marhés sont ratifiés.

PARAY-LE-MONIAL

INCENDIE A LA MAISON DES CHAPELAINS

Dimanche, vers 14 heures, un incendie assez violent, dû à un court-circuit, a éclaté dans une des ailes de la Maison des Chapelains, menaçant les bâtiments de l'école publique qui sont contigus.

Sous la direction de M. Olivier, les pompiers, tout en arrosant le foyer, ont isolé le bâtiment en flammes de l'école et, après trois heures d'efforts, le feu était vaincu.

La pompe des usines céramiques, très puissante, et tout à fait moderne, n'a pas eu à intervenir. Nous nous permettons de regretter que son concours ait été jugé inutile. Mais cela ne nous empêche pas de rendre hommage au dévouement manifesté, une fois de plus, par le corps des pompiers de Paray.

Les dégâts sont assez importants

GIVRY

Noces de diamant. — Une sympathique manifestation familiale s'est produite à Givry. Les époux Pierre Groizon, né à Ouches, le 29 novembre 1843, et Claudine Navet, née à Givry, le 14 février 1844, célébraient leurs noces de diamant, à l'occasion du 60e anniversaire de leur union toujours calme et laborieuse.

SAILLENARD

Etat civil :

Naissances. — Marie Humbey ; Joseph Michelin ; Maurice Renard ; Odile Humbey ; René Blonde ; Marie Braillon ; Boivin Yvonne.

Mariages. — Claude Soulage et Henriette Buguet ; Raymond Courtois, boulanger à Paris, et Marie Oudot ; Léon Goyot, cultivateur, et Marie Baudin.

Décès. — Marie Rodot, épouse Chamoy, 30 ans ; Claude Petiot, 78 ans ; Claude Pernin, 64 ans.

FERME-ECOLE DE LA VILLE DE NANTES

Centre de rééducation agricole pour blessés de guerre

Subventionnée par l'Office National des mutilés, cette école reçoit gratuitement les *réformés de guerre* de tous ordres, qui désirent se créer une situation à la campagne. Elle reçoit plus spécialement les blessés du poumon et les gazés auxquels la vie au grand air est désormais nécessaire.

Elle prépare aux emplois de régisseur, chef de culture, jardinier, garde-particulier, berger, basse-courier, aviculteur, apiculteur.

Elle facilite l'obtention du prêt agricole.

L'enseignement comporte

1° *Des cours d'agriculture et d'élevage* (agriculture générale, agriculture spéciale, horticulture, zootechnie, aviculture, apiculture, notions d'économie rurale et de droit rural).

Ces cours sont complétés par la pratique agricole journalière, les élèves étant divisé, dans ce but en 3 sections, (grande culture, jardinage, petit élevage).

2° *Des cours d'enseignement élémentaire* (orthographe, calcul, notions de sciences naturelles).

La durée des études est d'une année. Un certificat d'aptitude professionnelle est délivré aux élèves méritants qui sont placés à leur sortie.

Les demandes d'admission doivent être adressées à M. le Directeur, Château de la Placellière, par Château-Thébaud (Loire inférieure).

Marché de la Villette

du 23 février 1925

Gros bétail. — On cote à la livre nette :

Bœufs extras, limousins, de 4.30 à 4.45 ; extras en autres bonnes races, de 4.20 à 4.40 ; bœufs blancs charollais, bourbonnais, nivernais, berrichons, extras, de 4.30 à 4.45 ; marchandise commune, de 3.80 à 4.25 ; génisses charollaises, limousines, extra, 4.30 à 4.60 ; génisses ordinaires, 3.85 à 4.25 ; bonnes vaches, 3.80 à 4.30 ; vaches ordinaires, 3.15 à 3.75.

Veaux : on cote à la livre nette : veaux gâtinais en bandes, 5.70 à 6.10 et jusqu'à 6.40 au détail ; veaux à robe blanche, 5 à 5.65 ; veaux de service du Morvan, 4.90 à 5.30.

Moutons et agneaux southdown extra, 6.60 à 6.90 ; moutons nivernais, bourbonnais, 5.50 à 5.90 ; berrichons, de 5.35 à 6.00 ; brebis, 4 à 5.20.

Les porcs : on compte au kilo vif : porcs maigres extra, de 5.60 à 5.80 ; porcs maigres, 5.20 à 5.60 ; gras, 4.90 à 5.20 ; coches, 3.50 à 4.00.

Cours officiels. — Cours de clôture au kilo, viande nette :

Bœufs. — 1re qualité, 8.10 ; 2e 7.40 ; 3e 6.40 ; amenés, 2.342 ; invendus, 98 ; prix extrême, 8.60.

Vaches. — 1re qualité, 8.10 ; 2e 7.40 ; 3e 6.30 ; amenées, 1.186 ; invendues, 56 ; prix extrême, 9.00.

Taureaux. — 1re qualité, 7.20 ; 2e 6.70 ; 3e 6.50 ; amenés, 302 ; invendus, 7 ; prix extrême, 7.40.

Veaux. — 1re qualité, 11.70 ; 2e 10.20 ; 3e 8.60 ; amenés, 1.625 ; invendus, 188.

Moutons. — 1re qualité, 12.40 ; 2e 10.20 ; 3e 8.80 ; amenés, 17.892 ; invendus, 1.700 ; prix extrême, 13.86.

Porcs. — 1re qualité, 8.00 ; 2e 7.58 ; 3e 6.86 ; amenés, 14.120.

Cours approximatifs au kilo, poids vif :

Bœufs. — 1re qualité, 4.86 ; 2e 4.14 ; 3e 3.20 ; prix extrême, 5.33.

Vaches. — 1re qualité, 4.86 ; 2e 4.14 ; 3e 3.15 ; prix extrême, 5.70.

Taureaux. — 1re qualité, 4.32 ; 2e 3.75 ; 3e 3.25 ; prix extrême, 4.59.

Veaux. — 1re qualité, 7.02 ; 2e 5.92 ; 3e 4.73.

Moutons. — 1re qualité, 6.26 ; 2e 5.10 ; 3e 3.96 ; prix extrême, 7.17.

Porcs. — 1re qualité, 5.60 ; 2e 5.00 ; 3e 4.80.

PHYSIONOMIE DU MARCHE

Vente plus calme pour le gros bétail ; difficile pour les veaux et moutons ; assez bonne pour les porcs.

HALLES CENTRALES DE PARIS

VIANDES. — Cours moyen au kilo :

Bœuf. — Quart derrière, 1re qualité, 9.30 ; aloyau, 1re qualité, 10.50 ; paleron, 1re qualité, 6.40.

Mouton. — Entier, 1re qualité, 10.50 ; épaule, 1re qualité 9.00 ; poitrine, 1re qualité, 6.50.

Veau. — Entier ou demi, 1re qualité, 10.50.

Porc. — Demi-porc, 1re qualité, 7.30

BEURRES. — Le kilo : Charente, Poitou, 15.80 à 19.60 ; Touraine, 16.50 à 19.40 ; Normandie, 15 à 18 fr.

ŒUFS. — Le mille : Brie, Beauce, 420 à 480 francs ; Bourbonnais, Nivernais, 400 à 450 fr. ; Touraine, 400 à 510 fr. ; Auvergne, 380 à 420 fr.

FROMAGES. — Gruyère, 7 à 10.70 ; Cantal, 7.50 à 7.80.

BOURSE DU COMMERCE

Sucres. — Courant 201 ; prochain 203,50 ; avril 206,50 ; 3 de mars 207 ; 3 d'avril 210 ; Cote officielle 212,50. Tendance ferme.

Blés. — Courant 134 ; prochain 136,75 ; mars-avril 138,25 ; 4 de mars 140,25 ; mai-juin 141,25. Tendance ferme.

Seigles. — Courant 111,50 ; prochain 114 ; mars-avril 168 ; 4 de mars 168 ; mai-juin 116. Tendance calme.

Farines. — Courant 166 ; prochain 167,50 ; marsavril 168 ; 4 de mars 168 ; mai-juin 168,50. Tendance calme.

Avoines noires. — Courant 96 ; prochain 98,75 ; mars-avril 99,75 à 100 ; 4 de mars 101,50 ; mai-juin 103. Tendance calme.

Avoines diverses. — Courant 92,75 ; prochain 96 ; mars-avril 98 ; 4 de mars 99 ; mai-juin 99. Tendance calme.

Ah, Monsieur je vous vois le visage en feu au sortir du coiffeur, quelle aberration de votre part. Dire qu'avec de la merveilleuse **REINE DES CREMES**, ces instants là vous les ignoreriez.

FOIRES ET MARCHÉS DE LA RÉGION

CHATILLON-COLIGNY. — On cotait : poulets, 35 à 40 fr. la paire ; lapins privés, de 15 à 25 fr. pièce ; oies, 50 à 60 fr. pièce ; dindes, 35 à 50 fr. pièce ; beurre, 7 à 5.50 la livre ; œufs, 5 à 5.50 la douzaine ; lapins de garenne, 7 à 7.75 pièce ; cochons gras, 350 fr. les 100 kilos ; petits cochons, de 120 à 180 fr. ; c. lorrains, de 250 à 300 fr.

LE CREUSOT. — On cotait : gros poulets, 32 à 36 fr. la paire ; poulets ordinaires, 25 à 28 fr. la paire ; oies 6,25 le kilo sur pied ; dindes, 7 fr. le kilo sur pied ; lapins domestiques, 12 à 16 fr. la pièce ; viande de bœuf 7 à 9 fr. le kilo ; viande de veau, 9 à 11 fr. le kilo ; viande de mouton, 10 à 14 fr. le kilo ; viande de porc, 9 fr. le kilo ; choux cabus, 0.30 à 0.50 la pièce ; choux raves, 0.60 le kilo ; choux fleurs, 1.50 à 2.50 la pièce ; carottes, 1 fr. le kilo ; oignons, 1 fr. le kilo ; salades, 3 fr. le kilo.

MONTARGIS. — On cotait : beurre, 14.50 à 16 fr. le kilo ; œufs, 5 à 5.50 la douzaine ; poulets, 35 à 45 fr. la paire ; dindes, 50 à 60 fr. la pièce ; lapins, 12 à 20 fr. la tête ; 54 veaux gras, 11 à 12 fr. le kilo : 34 veaux de lait, 150 à 250 fr. la tête ; pommes de terre, 40 à 50 fr. le quintal.

VIERZON. — On cotait : beurre, 8.50 à 9 fr. ; œufs 6.50 à 7.25 ; poulets, 18 à 36 ; canards, 22 à 28 ; oies, 90 à 105 ; dindons, 130 ; pintades, 28 à 36 fr. ; pigeons, 7.50 à 9 ; lapins domestiques, 12 à 27 ; lapins au détail, 5 fr. la livre ; fromages de chèvres, 1,75 ; fromages de vaches, 2 fr. 50 ; pommes de terre, 4 à 4.50 le double-décalitre ; porcs, 110 à 215 fr.

Avis mortuaires

Vous êtes prié d'assiter aux Convoi, Service et Enterrement de

Monsieur Claude GENEVOIS

décédé en son domicile, à Vernois, le 23 février 1925, dans sa 80e année, muni des Sacrements de l'Eglise.

Ses obsèques auronts lieu le mercredi 25 courant, à 10 heures, en l'église de Lucenay-les-Aix.

De la part de : son frère, son beau-frère, ses sœurs, neveux, nièces, et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part, le présent avis en tenant lieu.

◆◆◆

Vous êtes priés d'assister aux Convoi, Service et Enterrement de

Madame VALLOT

Née Madeleine MICHOT

décédée en son domicile, à Prémery, le 23 février 1925, dans sa 80e année.

Ses obsèques auront lieu le mercredi 25 février, à 14 heures, en l'église de Prémery.

De la part de M. J. Vallot ; M. et Mme C. Vallot et leurs enfants ; Mme veuve Vincent et son fils ; M. et Mme Boisson et leurs enfants.

Il ne sera pas envoyé de lettre de faire part, le présent avis en tenant lieu.

◆◆◆

Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service et Enterrement de

Monsieur Adolphe BOISSON

décédé en son domicile, à Nevers, rue du 14-Juillet, n° 4 bis, le 23 février 1925, dans sa 86e année, muni des Sacrements de l'Eglise.

Ses obsèques auront lieu le mercredi 25 courant, à 3 heures, en l'église de Prémery.

La levée du corps se fera à la maison mortuaire à 1 h. 1/4.

De la part de : Mme Adolphe Boisson, son épouse ; Mlle Simone Boisson, sa fille ; M. et Mme Alphonse Boisson, ses père et mère ; Mlle Alphonsine Boisson, sa sœur, MM. Marcel, Robert et Raymond Mouton, ses beaux-frères ; de ses oncles, tantes, cousins, cousines, et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part, le présent avis en tenant lieu.

◆◆◆

Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service et Enterrement de

Madame veuve Jean BUSSY

Née Marie ALIPPE

décédée en son domicile, à Nevers, 4, rue de Vauzelles, le dimanche 22 février 1925, dans sa 78e année, munie des Sacrements de l'Eglise.

Ses obsèques auront lieu le Mercredi 25 courant, à 3 heures, en l'église Cathédrale Saint-Cyr, sa paroisse.

On se réunira à la maison mortuaire à 2 h. 1/2.

De la part de : Mme veuve Picherot et ses enfants ; M. et Mme Louis Bussy et leurs enfants ; M. et Mme Louis Bondoux et leur fille ; Mme veuve Chalumeau et ses enfants ; M. et Mme François Bussy et leur fils, M. et Mme Antoine Bussy, ses enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants, et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part, le présent avis en tenant lieu.

◆◆◆

Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service et Enterrement de

Monsieur Charles BONNEROT

décédé en son domicile, à Arcilly, commune de Limanton, le 23 février 1925, dans sa 73e année, muni des Sacrements de l'Eglise.

Ses obsèques auront lieu le mercredi 25 courant, à 14 heures, en l'église de Limanton.

De la part de la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part, le présent avis en tenant lieu.

Services et Messes

Un service anniversaire sera célébré le 26 février 1925, à 10 heures, en l'église de Moulins-Engilbert, pour le repos de l'âme de

Monsieur Fernand-Eugène COUSSON

décédé à l'hôpital militaire de Dijon.

De la part de Monsieur et Madame Charles Cousson et leurs enfants, et de toute la famille.

Remerciements

La famille Ducrot remercie les personnes qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Monsieur DUCROT

et celles qui leur ont témoigné leur sympathie en cette douloureuse circonstance.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 23 février. — Le marché est calme, les affaires rares, la tendance des valeurs internationales s'affirme. Suez bien tenu et en hausse d'une centaine de points. Le Rio conserve son activité et dépasse le cours de 4.000. Lautaro bien tenu aux environs de 798, coupons de 4 shillings 5 détachés.

Parmi les valeurs de cuivre, Montecatini demeure très soutenu aux environs de 244, quoique les informations d'Italie ne donnent pas de renseignements susceptibles de justifier sa hausse récente. Aux mines, on observe une certaine faiblesse sur de Beers de 1.096 à 1.093.

Pétroles calmes, Royal Dutch bien orientée à 32.400. Mexican Eagle aux environs de 90. Wyoming en bonne tendance de 353 à 355.

Clôture irrégulière sur l'ensemble.

M. DE SAINT-PHALLE ET Cie,
45, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris,
15, rue Gambetta, Nevers,
14 et 16, place Cortet, à Moulins (Allier),
11 bis, rue Mayet-Genetry, Bourges (Cher).

BOURSE DE PARIS

du 3 Février 1925

A TERME

VALEURS	Cours de la veille	Cours du jour
Air liquide	400 ..	396 ..
Azote	960 ..	968 ..
Bakou	1905 ..	1900 ..
Balia-Karaidin	190 ..	190 ..
Banq. de France	....	....
— de l'Algérie	....	....
— imp. Ottom.	870 ..	874 ..
— Nat. Créd.	683 ..	684 ..
— Nat. Mexiq.	545 ..	552 ..
— Paris & P-B	1360 ..	1365 ..
— Privée	....	....
— Transatl.	282 ..	278 ..
— Union-Paris	860 ..	850 ..
Boléo	546 ..	542 ..
Brakpan Mines Ltd	335 ..	333 ..
Câbles télégraph.	....	....
Camp Bird	17 75	17 50
Caoutchoucs	158 50	158 ..
Caouts. Indo-Chine	700 ..	699 ..
Cape Copper	23 75	23 75
Central Mining	1278 ..	1268 ..
Chargeurs réunis	405 ..	405 ..
Chartered	107 50	110 ..
Chem. Ott. (obl.)	97 ..	96 ..
Courrières	606 ..	603 ..
City Deep	271 ..	271 ..
Colombia	323 ..	320 ..
Comp. Algérienne	1010 ..	1020 ..
Compt. Nat. d'Esc.	920 ..	915 ..
Concordia	176 ..	175 ..
Corocoro Un Cop.	27 ..	27 50
Crédit Comm. Fr.	694 ..	695 ..
Crédit fonc. Eg.	2785 ..	2781 ..
Crédit fonc. Franç.	1270 ..	1261 ..
Crédit Lyonnais	1501 ..	1491 ..
Crédit mobil. Fr.	501 ..	501 ..
Crown Mines	254 ..	251 50
Dabrowa	565 ..	569 ..
De Beers ord.	1106 ..	1093 ..
— préf.	1132 ..	1134 ..
Dist. Par. d'Elec.	876 ..	875 ..
East. Ind. Rubber	79 ..	80 ..
East R. Pr. Min.	47 ..	45 ..
Electric. (C. gén.)	1397 ..	1399 ..
Electr. Gaz Nord	....	....
Electro-Mét. Dives	1024 ..	1018 ..
Est	....	613 ..
Estrellas	145 50	144 ..
Financ. Pétroles	815 ..	815 ..
Forges Nord et Est	284 ..	282 ..
Forges Jeumont	....	....
Franco-Polonaise	451 ..	458 ..
Franco-Wyoming	354 ..	355 50
Geduld Proprietar	289 ..	287 50
Goldfields Consol.	112 ..	112 50
Grammont	71 75	71 50
Gula Kal. Rubber	157 50	158 ..
Hartmann	193 50	192 ..
Hotchkiss et Cie	1076 ..	1098 ..
Huanchaca	234 ..	236 ..
Huiles de Pétrole	384 50	385 ..
Jagersfontein	288 50	287 ..
Johannesburg Ltd.	183 ..	185 ..
Kuala Lumpur	168 50	170 ..
Kuhlmann (Etab.)	420 ..	416 ..
Langlaagte	105 50	97 50
Lautaro Nitrate	800 ..	807 ..
Léna Goldfields	31 50	32 25
Lens	377 ..	375 ..
Lianosoff fils Nap.	545 ..	550 ..
Liévin	274 50	273 50
Lorraine Diétrich	212 ..	210 ..
Lyon	785 ..	780 ..
Malacca Rub. ord.	172 50	172 50
— préf.	....	....
Maltzoff	280 ..	286 ..
Messageries mar.	161 ..	161 ..
Métropolitain Paris	....	448 ..
Mexican Eagle Oil	91 50	91 50
Mexico Min. Oro	332 ..	331 ..
Midi	....	....
Modderfontein	124 ..	122 50
Montécatini	239 50	242 ..
Mount Elliott	83 25	82 ..
Mozambique	68 25	68 50
Naphte	220 ..	219 ..
Navigat. Afrique N.	213 50	211 ..
Nitrate	1057 ..	1070 ..
Nord	....	905 ..
Nord-Sud Paris	....	....
North Caucasian	48 75	48 25
Omnibus de Paris	....	....
Oriental Carpet	374 ..	378 ..
Orléans	770 ..	....
Orosdi-Back	96 ..	95 ..
Padang	402 50	399 ..
Pathé-Cinéma	344 ..	343 ..
Pékin Syndicate	66 50	66 25
Péna Copper	35 75	36 ..
Penarroya	1810 ..	1819 ..
Petrofina	1077 ..	1080 ..
Pétroles Premier	206 ..	202 ..
Phosph. Constant.	409 ..	405 ..
Phosph. Gafsa	796 ..	797 ..
Phosph. Tunisiens	460 ..	469 ..
Platine	662 ..	665 ..
Pr. ch. Alais, forg.	826 ..	825 ..
Raffin. sucr. Say	1825 ..	1888 ..
Raisins Corinthe	315 ..	316 ..
— Paris	28 .	21 50
Randfontein Est.	83 ..	81 25
Rand Mines	264 ..	258 ..
Ray Consol.	314 ..	314 ..
Rente foncière	2905 ..	2897 ..
Rio Tinto	3927 ..	3990 ..
Rizeries Extr. Or.	112 ..	....
Robinson Deep	108 ..	108 ..
Russian Oil Ltd.	48 ..	48 ..
Russe c. 1re 2e s.	15 25	15 35
— 3% or 1896	10 20	10 35
— 5% or 1906	17 25	17 45
— 4½ % 1909	11 20	11 50
Santa-Fé (ch. fer)	1060 ..	1067 ..
Silva Plana	128 50	127 50
Société Gén. (n.)	753 ..	758 ..
Spassky Copper	30 50	30 ..
Suc. Raff. d'Egypte	1234 ..	1234 ..
Suez	9280 ..	9360 ..
Tabacs d'Orient	319 ..	335 ..
Tabacs Ottomans	432 ..	440 ..
Taganrog	112 ..	111 ..
Tanganyika Conc.	209 50	209 ..
Télégraphie S. F.	....	....
Terres Rouges	275 ..	271 50
Tharsis	388 ..	384 50
Thomson-Houston	441 ..	441 ..
Transatlant. ord.	158 ..	158 ..
Transvaal Land	180 ..	178 50
Tréfil. Lam. Havre	168 ..	167 ..
Tubes Sosnowice	158 ..	196 ..
Tubize (soie art.)	572 ..	566 ..
Turc unifié	57 ..	56 ..
Turc 5% 1914	37 10	36 75
Union Corp. Ltd.	216 50	215 ..
Utah Copper	1773 ..	1775 ..
Verminck (étab.)	142 ..	141 ..
Vins et Spirit.	345 ..	349 ..
Voitures de Paris	895 ..	....

AU COMPTANT

VALEURS	Cours de la veille	Cours du jour
3 %	48 30	48 20
3 % amort.	54 50	54 25
3 ½ % amort.	80 ..	....
5 % 1915-1916	57 50	57 50
4 % 1917	49 75	49 55
4 % 1918	48 80	48 80
5 % 1920	71 40	71 10
6 % 1920	70 55	70 55
Etat 4% 1912-14	230 ..	226 ..
— 5% 1919	264 ..	264 ..
Bons Trésor 1922	484 75	484 50
— Févr. 1923	474 25	475 75
— Sept. 1923	464 ..	464 75
Crédit Nat. 1919	333 ..	332 ..
— 1920	340 ..	339 ..
— Bons 1921	416 50	416 50
— Fév. 1922	439 ..	438 ..
— Jui. 1922	487 50	486 ..
— Janv. 1923	376 50	375 50
— Juin 1923	383 ..	383 25
— Janv. 1924	376 50	378 ..
Afrique Oc. 5%	330 ..	375 ..
Afrique Eq. 5%	237 ..	237 ..
Annam Tonkin	42 25	....
Congo Fr. 1909	....	....
Indo-Chine 1909	225 .	228 ..
— 1913	....	284 ..
Madagascar 1897	43 ..	....
— 1903-1905	45 90	46 40
Maroc 4% 1914	261 ..	267 ..
— 5% 1918	314 ..	306 ..
Tunis 3% 1892	208 ..	207 ..
Meurthe-&-Moselle	340 ..	335 ..
Meuse (Reconst.)	328 ..	328 ..
Nord 6% 1921	345 ..	343 ..
Ville d'Albert 6%	336 50	345 ..
— Reims 1921	340 ..	346 ..
— Verdun 6%	348 ..	....
Mulhouse 1922	348 75	348 ..
Vge de Le Theur.	340 ..	337 ..
Cambrésis Douais	342 ..	345 ..
Asturienne Mines	446 ..	....
Forges Jeumont	342 ..	338 ..
Energ. Elect. N. E.	330 ..	325 ..
Eglises dév. 6%	245 ..	343 ..
Grosse Métallurg.	333 ..	334 ..
— — nouv.	328 ..	335 ..
Gail, Fives-Lille	328 ..	....
Houillères Nord	355 ..	354 ..
— 1922	346 50	348 ..
Ind. Sucr. Franç.	331 ..	....
— 1922	....	....
Ind. text. Rég. dév.	335 ..	336 ..
Indust. Alsac. 6%	345 ..	337 50
— 1922	332 ..	330 ..
Bréguet 1921	354 ..	368 ..
Métal. sinis. 6%	344 ..	344 ..
Mines Lens 6%	391 ..	393 ..
St-Gobain 1921	....	480 ..
Usines sin. 6½	359 ..	367 ..
Algérie 3% 1902	247 ..	252 ..
— 6% 1921	353 ..	353 ..
Ind.-Chine 1899-05	217 ..	217 ..
— 1902	184 ..	184 ..
Tunis 1902-07	210 ..	207 ..

VILLE DE PARIS	Cours de la veille	Cours du jour
1865 4%	640 ..	640 ..
1871 3%	303 ..	302 ..
1871 3% q.	85 ..	85 50
1875 4%	355 ..	350 50
1876 4%	355 ..	357 ..
1892 2½ %	163 00	163 ..
1892 — q.	44 ..	45 ..
1894-96 2½	164 50	164 25
1894-96 q.	43 25	43 25
1898 2%	207 ..	204 ..
1898 2% q.	55 ..	56 ..
1899 (Métro)	207 ..	207 50
1899 quarts	53 ..	54 ..
1904 (Métro)	196 ..	195 ..
1904 cinq.	43 ..	43 ..
1905 2¾	292 ..	295 ..
1905 quarts	70 25	69 25
1910 (Métro)	172 50	174 ..
1910 demies	86 25	....
1910 3%	172 ..	170 ..
1910 quarts	50 ..	51 ..
1912 3%	165 ..	169 ..
1919 5%	284 ..	283 ..
1919 cinq.	60 75	60 25
1921 5¾ t. p.	390 ..	393 ..
417,50 p.	....	....
cinqu. t. p.	92 75	90 ..
83,44 p.	....	....

COMMUNALES	Cours de la veille	Cours du jour
1879	411 ..	415 ..
1880	427 ..	427 ..
1891	188 ..	188 ..
1892	215 50	215 ..
1899	200 ..	196 ..
1906	222 ..	218 ..
1912	125 ..	125 ..
1920	289 75	285 ..
1922 lib.	331 ..	330 ..
1922 non lib.	320 ..	320 ..

FONCIÈRES	Cours de la veille	Cours du jour
1879	428 ..	424 ..
1883	197 50	199 ..
1885	208 ..	208 ..
1895	212 50	212 ..
1903	225 ..	226 ..
1909	128 ..	129 50
3½ % 1912	224 ..	220 ..
4% 1913	321 ..	324 ..
1917	192 ..	[illegible] 25
1921 lib.	340 ..	349 ..
1921 non lib.	....	....

VALEURS	Cours de la veille	Cours du jour
Aciéries du Chili	521 ..	522 ..
Aciéries du Nord	239 ..	234 ..
Aniche	1067 ..	1069 ..
Asturienne Mines	1152 ..	1148 ..
Automoto	289 ..	281 ..
Auto-Taxi. Monop.	70 ..	70 ..
Blanzy	920 ..	915 ..
Bruay	2795 ..	2765 ..
— 1/10	284 ..	281 50
Châtillon-Comm.	1360 ..	1400 ..
Commen.-Fourch.	....	....
— jouiss.	885 ..	889 ..
Gusepier	5800 ..	5600 ..
Denain-Anzin	1475 ..	1475 ..
Eaux de Pougues	....	....
Eaux Therm. Vichy	1152 ..	1161 ..
Fives-Lille	1690 ..	1680 ..
Hutchinson ord.	2105 ..	2080 ..
Mat. agr. Vierzon	....	....
M'Dilla	192 ..	190 50
Mestre et Blatgé	....	....
Mines d'Anzin	1101 ..	1100 ..
Monaco	6115 ..	6050 ..
Monaco ⅛	1180 ..	1176 ..
Royal Dutch	32400 ..	32350 ..
Saint-Gobain	4765 ..	4740 ..
Schneider & Cie	1099 ..	1099 ..
Shell	441 50	441 ..
Tabacs du Maroc	2450 ..	2600 ..
Vieille Montagne	2385 ..	2360 ..
Westinghouse	....	903 ..
[illegible] Cinéma	370 ..	358 ..
Automoto nouv.	206 ..	199 ..
Suez part fond.	....	....

Cours des Changes

Londres	90 85	91 47
New-York	19 07	19 28
Allemagne	....	....
Belgique	96 80	96 62
Danemark	....	342 50
Espagne	271 55	273 ..
Finlande	....	....
Hollande	764 79	771 ..
Italie	78 20	78 35
Norvège	291 25	292 50
Prague	56 80	56 70
Roumanie	9 40	9 46
Suède	518 25	518 75
Suisse	....	369 50
Vienne	....	27 ..

APRÈS BOURSE

Londres	91 45
New-York	19 21

SPECTACLES & CONCERTS

CINÉMA DES FAMILLES

Clos Saint-Joseph

Mardi 24 février 1925, à 14 h. 1/2
Matinée exceptionnelle avec
—:— —:— CHRISTUS —:— —:—
Le merveilleux film de la vie de Jésus.
Prix ordinaire : les enfants 0 fr. 50.

LES CONCERTS DE T. S. F.

« RADIO-PARIS »

Programme du mardi 24 février :

A 12 h. 30 : radio-concert par l'orchestre tzigane « Radio-Paris » : 1. Au Pays des Gondoles (R. Boischot), barcarolle ; 2. Petit Nègre (F. Hitz et J. Walter), Joie et tristesse ; 3. Le chagrin de Mignon (R. Boischot) ; 4. Chevaux de Bois (Hennisson et Caoin ; 5. Czardas (Monti), violon ; 6. Chant printanier (Caludi) ; 7. Ki-Ki-Ko (H. Panella), polka chinoise ; 8. Machinska-Czardas (G. Michiels) ; 9. L'Espagnoletera (Léojac) ; 10. Les millions d'Arlequin (Drigo), violoncelle ; 11. Sérénade pour deux beaux yeux (G. Astresse) ; 12. Gracieux Babil (A. Petit) ; 13. La Cavalcade passe (A. Stellane) ; 14. Marche américaine (Sousa) ; 15. A l'approche du soir (H. Février), violon ; 16. Mascarade du Marchand de Venise (Sullivan), introduction, Barcarolle, introduction et bourrée, Danse grotesque, Valse, Mélodrame, Final ; 17. Romance (Popper), violoncelle ; 18. Perruques et Falbalas (H. Pesse).

A 13 h. 45 : extraits des journaux de la matinée.

A 13 h. 50 : cours d'ouverture des cotons (Le Havre, Liverpool, Alexandrie) ; cours des cafés du Havre ; communiqué des Halles ; prévisions météorologiques ; communiqué de presse ; cours d'ouverture des valeurs à la Bourse de Paris ; cours d'ouverture des changes.

A 14 h. 15 : fin de l'émission.

A 16 h. 30 : cours de la Bourse du Commerce de Paris (blé, avoine, sucre) ; clôture des changes et des valeurs ; cours des métaux.

A 16 h. 45 : radio-concert avec le concours de M. Hermann Saudby, violoncelliste virtuose danois, et de Mlle Dorsannes : 1. Carnaval (Schumann), piano ; 2. Malborough (J. Hermann), Le Carnaval de Paris, flûte ; 3. Chanson danoise (H. Sandby), violoncelle ; 4. La Jolie Bohémienne (Clymsen), chant ; 5. Sérénade à Colombine (G. Pierné), piano ; 6. Le Marchand de marrons de la rue Saint-Placide (P. Arène), monologue dit par Radiolo) ; 7. a) Sérénade pour une Marquise (P. Hermant) ; b) Aubade pour la même (P. Hermant), flûte ; 8. Valse triste (Sibellius), violoncelle ; 9. Pierrette (C. Chaminade), piano ; 10. Variations sur le Carnaval de Venise (J. Hermann), flûte ; 11. Mélodie (J. Hermann), chant ; 12. Valse (Weber), violoncelle ; 13. Arlequin et Colombine (F. Thome).

A 17 h. 45 : cours de clôture des cotons (Le Havre, Liverpool, Alexandrie) ; ouverture et derniers cours de New-York ; communiqué de presse ; premiers résultats des courses ; extraits de la presse.

A 18 heures : fin de l'émission.

A 20 h. 30 : derniers résultats des courses ; changes ; clôture des cours de cotons de New-York ; communiqué de presse ; radio-communiqué théâtrale par Radio-Scénic ; radio-communiqué littéraire par Radio-Libris ; causerie par le docteur Loust, médecin des hôpitaux de Paris, sur « Le service social à l'hôpital, son but, son activité ».

ECOLE SUPERIEURE DES P. T. T.

A 20 heures, cours d'anglais, cours de lecture au son, cours de perfectionnement de langue anglaise, Radio-concert donné avec le concours de Mlles Hélène de Broglie, violoniste ; Bidegaray de Campoënia, violoncelliste ; Marthe Tramblay, pianiste ; Pollini, contralto ; Mmes Jane Rameau, Carrère, MM. René Prot, soliste des concerts Colonne, Quehen.

Programme :

1. Versailles (J. Paul Courtison) ; 2. Œuvres de Maurice Imbert : pièces pour violoncelle ; Deux mélodies extraites de « La Verdure », Des dryades jouent dans un rayon de lune, Le soir descend sur la tranchée ; 3. Œuvres de Paul Fiévet : Musique sur l'eau, piano ; Fut-il jamais, J'ai quatre Roses (mélodies), Légende, Brume (violoncelle) ; 4. Andante et Menuet (Milandre) ; Gavotte (Hugard-Reuschem), pour viole d'amour ; 5. Audition de « Le Messie », de Haendel : a) Indroduction, récit et air ; b) air (contralto) ; c) Chœur ; d) Air (basse) ; e) Pastorale, f) Grand air ; g) Alleluia.

TOUR EIFFEL

De 18 à 19 heures, avec le concours de Miles Blanche Dufour, cantatrice ; Bidegaray de Campoënia, violoncelliste ; MM. André Clément-Marot, compositeur de musique, et Maurice Servais, pianiste, soliste des grands concerts.

Programme : Les cyclopes (Raineau), piano ; Dédicace (Schumann) ; chant ; Andante et finale de la Sonate pour violoncelle et piano (Boellmann) ; Pièces dans le style ancien ; a) Prélude, b) Sarabande ; c) Air ; d) Fughette (Alexis de Castillon) ; Invocation aux Morts ; Berceuse des Morts (André Clément-Marot), chant ; Au jardin de France (Henry Woollett), piano ; Andante sur des airs serbes (André Clément-Marot), pour violoncelle et piano ; Nègre endimanché (Swan Hennessy).

POUR ACQUÉRIR
Une Orthographe correcte

A toute personne qui lui en fait la demande l'Ecole Universelle, 59, bd Exelmans, Paris (16e), adresse gratuitement sa brochure n° H 9428, qui donne le moyen d'acquérir chez soi, sans déplacement, une orthographe correcte et un style irréprochable dans tous les genres de rédaction (lettres, rapports, comptes rendus, etc.).

POLITICA

Sommaire du n° de février :

W. Morton Fullerton, M. Calvin Coolidge ; Fernand Hauser, M. Camille Chautemps ; Sarraz-Bournet, La protection de la maternité et de l'enfance ; Lucien Bec, l'Amérique et l'immigration ; Michel Lhéritier, Le Grèce et la Paix ; Chronique politique ; Lectures politiques

---

FEUILLETON de PARIS-CENTRE -9-

L'EXILÉE

Par M. DELLY

(Suite)

Mais en présence du prince Arpad, Myrtô devait s'abstenir de l'ombre même d'un reproche aux exigences les plus déraisonnables de l'enfant. Il avait une certaine façon de dire : « Je permets cela à Karoly, mademoiselle », qui n'invitait pas précisément à la discussion.

Il apparaissait régulièrement chaque jour vers quatre heures, et attendait que Myrtô eût servi le café. Il se montrait aussi froid, aussi laconique que le premier jour, et, lorsqu'il ne s'occupait pas de l'enfant, s'absorbait généralement dans sa lecture. Il ne faisait exception qu'en voyant Myrtô prendre son violon, sur la demande de Karoly que la musique ravissait. Alors, son regard, un peu adouci et rêveur se perdant sous les futaies environnantes, il écoutait le jeu délicat et si profondément expressif de Myrtô. Il était, au dire de ses sœurs, un admirable musicien, il composait, mais pour lui seul, et c'était là une des rares distractions de sa vie solitaire.

— Vous avez un véritable tempérament d'artiste, mademoiselle, avait-il dit à Myrtô la première fois qu'il l'avait entendue, du ton d'un homme obligé, par politesse, d'adresser un compliment.

Les journées passaient ainsi, toutes semblables, sauf parfois où le prince Milcza amenait son fils chez la comtesse, à l'heure du thé. Deux ou trois fois aussi, il fit faire à l'enfant, dans une voiture légère qu'il conduisait lui-même, une promenade à travers le parc immense. Karoly avait voulu emmener Myrthô, et Terka avait été « invitée » à se joindre à sa cousine. Les promeneurs s'étaient arrêtés dans un coin sauvage du parc, le prince Arpad s'était assis et avait sorti un journal de sa poche, et les jeunes filles s'étaient occupées à amuser Karoly. Puis, sans que le prince eût presque ouvert la bouche, ils avaient tous repris bientôt le chemin du retour.

Mais ces promenades étaient fort rares, car elles agitaient l'enfant trop nerveux. Karoly devait se contenter de ses longues sations dans le parc, à l'air pur vivifié par la saine senteur des sapins qui entouraient le temple.

Myrtô, privée de mouvement, s'anémiait un peu et perdait l'appétit. Sur le conseil du Père Joaldy, elle dut se décider à supprimer parfois l'assistance à la messe quotidienne pour faire une promenade matinale. Celle-ci avait généralement un but charitable, l'aumônier de Voraczy ayant indiqué à la jeune fille quelques pauvres familles à visiter.

Un matin, au retour d'une de ces promenades à travers la campagne couverte de superbes moissons, Myrtô, en atteignant le grand vestibule du premier étage, fut presque renversée par Renat qui s'en allait comme un fou, l'air furieux.

— Eh bien ! Renat, que vous arrive-t-il ? Vous avez manqué me faire tomber ! s'écria-t-elle en reprenant avec peine son équilibre.

— Ah ! je m'en moque ! dit-il rageusement. Ce stupide Macri a laissé mourir mes bengalis, je vais lui dire son fait !... Pourquoi vous mettiez-vous devant moi, d'abord ?... Tant pis pour..

Les mots moururent sur ses lèvres. Dans le grand corridor principal qui desservait tous les appartements apparaissait le prince Milcza, en costume de cheval. L'épais tapis qui couvrait le sol avait amorti le bruit de ses pas, de telle sorte que Myrtô ni Renat ne l'avaient entendu.

— Voilà un enfant bien élevé ! dit-il froidement.

Renat, très pâle, baissait les yeux sous le regard glacé qui l'enveloppait.

— Etendez vos mains !

L'enfant obéit... Le prince leva sa cravache, celle-ci retomba sur les doigts de Renat, y traçant une marque rouge.

— Oh ! non, non, pas cela ! s'écria Myrtô en joignant les mains. Assez, je vous en prie !...

Le prince ne parut pas l'entendre, et la cravache cingla une seconde fois les doigts du petit garçon. Renat serra les lèvres pour étouffer un cri de douleur, et les yeux de Myrthô se remplirent de larmes.

— Oh ! je vous en prie !.. murmura-t-elle encore

— Je vous fais grâce du reste pour cette fois, dit le prince d'un ton bref. Mais à la récidive, je serai sans pitié.... Faites maintenant vos excuses à Mlle Elyanni.

L'enfant s'exécuta d'un air soumis... Le prince s'inclina légèrement devant Myrtô et se dirigea d'un pas rapide vers l'escalier.

Quand il eut disparu, Renat leva les yeux vers sa cousine, dont le visage portait les traces d'une vive émotion.

— Ah ! vous avez pleuré ! Je comprends alors !.... Sans cela, j'aurais eu ma correction jusqu'au bout. Mais il a été si content...

— Pourquoi, content ? interrompit Myrtô avec surprise.

— Mais oui, je l'ai entendu dire une fois au comte Vidervary, notre cousin — il y a plusieurs années de cela, j'avais à peu près six ans — : « J'aurais une infinie satisfaction à faire verser toutes les larmes de leur cœur à ces démons que l'on appelle des femmes ! »... Alors, en vous voyant pleurer, il a été si content qu'il m'a fait grâce... Et vous n'êtes à ses yeux qu'un démon, Myrtô ! conclut triomphalement Renat.

Comme il fallait que cet homme eût souffert pour en arriver à ce degré d'amer dédain, de défiance presque haineuse !... Myrtô avait déjà eu l'intuition de ce sentiment, mais les paroles de Renat le lui révélaient plus intense, plus farouche.

— Et c'est sa femme qui l'a rendu ainsi !... sa femme, c'est-à-dire celle qui aurait dû être la lumière, le charme et la consolation de sa vie ! songeait tristement Myrtô en prenant le chemin du petit temple.

Maintenant, elle ne s'étonnait plus à la vue de ces jardins à la parure austère. Autrefois, leur splendeur était renommée dans toute la Hongrie. Mais si le prince Milcza haïssait aujourd'hui les fleurs et les bannissait impitoyablement de sa vue, c'est que la princesse Alexandra les aimait avec passion et en était couverte le jour néfaste où il l'avait aperçue pour la première fois.

L'après-midi de ce même jour, des menaces de pluie obligèrent Myrtô et Marsa à ramener précipitamment Karoly au château. Elles l'installèrent dans la grande pièce toute blanche, abondamment aérée, contiguë au cabinet de travail du prince Milcza. L'enfant passait là les journées de pluie, mais, la nuit, il dormait dans une chambre voisine de celle de son père, au premier étage, le prince exerçant lui-même sur l'enfant bien-aimé une surveillance toujours en éveil.

Mitzi était là aujourd'hui, Karoly l'avait réclamée, et la petite fille se prêtait patiemment à un nouveau jeu imaginé par son jeune neveu. Elle avait une nature paisible et fermée, qui semblait un peu froide, mais Myrtô se demandait si cette apparence ne cachait pas un cœur beaucoup plus chaud que celui de ses aînées.

— Voilà papa, avec le Père Joaldy ! annonça joyeusement Karoly.

L'aumônier venait parfois s'asseoir près de l'enfant, il lui parlait doucement, se mettant à merveille à la portée de cette intelligence enfantine, et jetant ainsi dans cette petite âme une semence d'éducation chrétienne. Le prince Milcza ne s'opposait pas à cette action du vieux prêtre, pas plus qu'il n'interdisait à Myrtô de mêler à ses récits quelques enseignements religieux.

— Dites-moi une histoire, Père ? demanda câlinement Karoly, aussitôt que l'aumônier fut assis près de lui

Le Père Joaldy savait choisir dans les pages évangéliques ce qui pouvait intéresser et instruire l'enfant. L'histoire du bon Zachée, racontée avec une gaîté fine, parut ravir Karoly.

— Oh ! qu'il a dû être content, dites, Père, quand Notre-Seigneur l'a appelé ? Si j'avais été là, je serais aussi monté sur un arbre, parce que je suis trop petit... Ou bien papa m'aurait pris dans ses bras et m'aurait levé bien haut, bien haut, pour que je voie le bon Jésus.

Le prince Milcza, assis à l'écart, suivait distraitemnt des yeux les mouvements de ses lévriers qui jouaient au dehors, devant la porte ouverte. Avait-il écouté le pieux récit qui devait lui rappeler les enseignements de son enfance ?.... Aux derniers mots de Karoly, il tourna un peu la tête et enveloppa l'enfant d'un regard de tendresse passionnée, presque douloureuse à force d'intensité.

— Maintenant, Myrtô, vous allez me prendre sur vos genoux, et puis vous raconterez au Père la légende de la petite Hellé, continua Karoly, en tendant les bras vers Myrtô.

Elle prit entre ses bras le pauvre petit corps maigre — de plus en plus maigre, lui semblait-il — et commença le récit demandé. C'était une ravissante légende grecque qui avait fait les délices de son enfance....

Et Myrtô, dont la voix pure donnait plus de charme encore à l'expressive langue magyare, savait redire, avec une pénétrante et exquise émotion, les malheurs, la conversion, la mort angélique d'Hellé, la petite païenne devenue la fiancée du Christ.

— Que c'est joli, n'est-ce pas, Père ? dit Karoly avec ravissement.

— Bien joli, en effet, et je comprends que vous soyez heureux d'avoir près de vous Mlle Myrtô, qui sait si bien vous distraire, dit le vieux prêtre en caressant doucement la chevelure noire de l'enfant.

— Je l'aime, murmura Karoly en levant les yeux vers Myrtô qui lui souriait. Je pense qu'Hellé devait lui ressembler, mon Père.

— C'est possible... Mlle Myrtô est aussi une petite Grecque, pour moitié du moins, dit en souriant le Père Joaldy.

— Moi, je suis un Magyar, rien qu'un Magyar ! fit Karoly d'un petit ton fier.

Myrtô réprima un tressaillement. L'enfant ignorait qu'un sang étranger coulait dans ses veines, qu'il n'était pas seulement l'héritier de l'antique race magyare des Milcza, mais aussi le fils d'Alexandra Oulousof, la descendante des boyards moscovites.

La voix du prince Arpad s'éleva, impérieuse comme à l'ordinaire, mais avec des vibrations un peu frémissantes...

— Mitzi, servez-nous le café.

La petite fille se leva et se mit en devoir d'exécuter l'ordre de son frère. Elle avait généralement de jolis mouvements pleins d'adresse, mais sans doute craignait-elle le coup d'œil sévère du prince Milcza, car elle semblait aujourd'hui toute gauche et empruntée.

Le silence régna quelques instants dans la grande pièce aux tentures blanches, où la robe du Père Joaldy mettait seule une note sombre. Myrtô laissait errer ses grands yeux rayonnants, un peu songeurs, vers les jardins attristés par la pluie fine qui commençait à tomber.

— J'aime vos yeux, Myrtô, dit tout à coup la petite voix de Karoly.

Elle abaissa son regard et sourit à l'enfant qui la considérait avec une sorte d'extase.

— Je ne veux pas que vous me quittiez... Jamais, jamais ! reprit-il en se pressant contre elle. Je vous aime tant, ma Myrtô !

Une émotion profonde envahit Myrtô. La touchante affection de ce frêle petit être faisait vibrer son âme avide de tendresse et de dévouement, et remplie surtout d'un amour de prédilection pour ceux dont le Maître a dit : « Laissez venir à moi les petits enfants ».

(A suivre.)

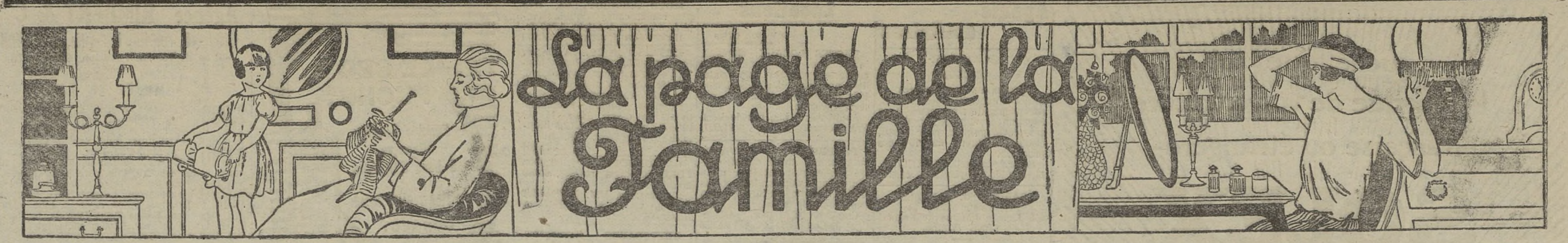

La page de la Famille

Une robe réussie

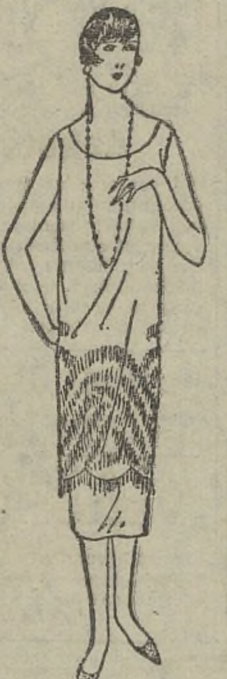

Combien nous sommes heureuses, madame, lorsque mettant pour la première fois une robe nouvelle, nous avons conscience qu'elle nous habille fort bien, et d'ailleurs, l'entendons dire autour de nous !

A l'heure où nous sommes, toutefois, les robes jolies coûtent cher, et les temps sont passés où l'on pouvait se permettre d'acquérir sans autre réflexion tel modèle dont, simplement la forme, la nuance, ou le tissu, avaient eu l'heur de nous plaire. Nous apportons à nos achats les soins les plus grands, et non contentes de bien choisir, nous prenons coutume de rechercher, ce qui nous peut être le plus utile, et le plus seyant à la foi.

Dans cet ordre d'idée, on peut recommander tout particulièrement, la petite robe élégante, aussi bien faite pour telles heures de l'après-midi, où il nous faut être vraiment habillées, que pour un dîner sans trop de cérémonie. En pareil cas, c'est ce qu'on appelle en somme, toilette de « petit soir » ; et notre modèle a été conçu de façon à être un véritable type de ce genre.

Il est fait d'un crêpe satin, d'un rose extrêmement pâle. Toute la tunique est ornée de franges de perles choisies dans les tons pastels : rose, bleu, vert très doux. Rien n'est plus joli sur un tissu de nuance plutôt fort discrète que ces tonalités formant, certes, contraste de couleurs, mais un contraste atténué, sobre, du meilleur goût.

Ici, ces franges de perles dessinent ainsi que vous le pouvez voir, un véritable effet de broderie. D'autre part, vous pouvez vous rendre compte que l'on préfère actuellement ces genres de robes. Car c'est bien là le fourreau net et droit, écourté sans exagération aucune, et qui ne comporte ni manches ni ceinture. Un décolleté peu accentué lui permet de figurer à un après-midi concert, un thé élégant, comme à un diner.

En dehors du crêpe satin dont je viens de parler, le satin souple, surtout s'il est brillant, convient à ces robes. Egalement les crêpes dont certaines femmes aiment la matité.

Pour vous, madame, je gage que vous saurez choisir avec un goût très sûr.

Pour vous, Monsieur

UN PARDESSUS CROISE

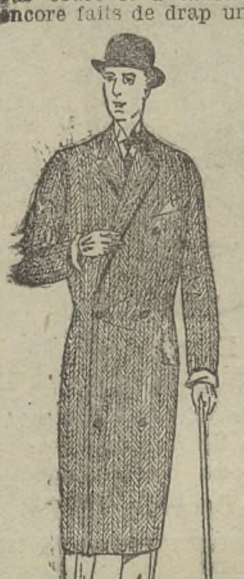

Nous voilà bien loin, monsieur, du pardessus court et à taille. Si quelques-uns sont encore faits de drap uni où de lainage foncé, la ligne du vêtement qui domine à l'heure actuelle, est bien celle que je vous montre ici. Le tissu à fond beige est finement rayé de chevrons marrons. Et, à l'encontre des femmes qui portent des jupes très courtes votre pardessus, monsieur, est de plus en plus long et relativement étroit dans le bas.

Ce pardessus légèrement cintré à la taille, voit ce mouvement s'accentuer par les boutons disposés à cette hauteur. Les deux derniers boutons se trouvent placés très bas, bien au-dessous des poches, tandis que les deux premiers sont posés à la partie la plus large.

On donne aux épaules une forme carrée et un peu remontée, les manches se font tout à fait étroites, et comportent des pattes.

Quant aux revers de ce vêtement, ils sont de forme suffisamment allongee pour leur permettre de rejoindre dans un joli mouvement le deuxième bouton.

Avec ce pardessus, vous porterez, monsieur, une cape de feutre noir ou de préférence marron à bords un peu étroits et légèrement roulés.

La main à la pâte

Artichauts à la gelée. — 1. Faites cuire des fonds de gros artichauts dans du bouillon avec deux blancs d'œufs, un citron coupé et tirez-les dès qu'ils sont ramolis et mettez-les à égoutter.

2. Dans la cuisson des artichauts, ajoutez un jarret de veau, des débris de viande ; laissez réduire beaucoup.

3. Passez au tamis et remettez sur le feu avec deux blancs d'œufs, un citron coupé et faites bouillir.

4. Passez dans une serviette mouillée et versez sur les fonds d'artichauts de façon qu'ils baignent. Placez au frais.

Jeux d'esprit

PHRASE A RECONSTITUER

Un crabe mangeait ses pattes sur un chapeau.

MOT EN LOSANGE

Consonne — tranquille — en Espagne.
Monnaie ancienne. Fort souvent perte de calme l'accompagne.
On le trouve dans un moment.

MOTS DECROISSANTS

Dans un repas — pauvre diable.
A servi pour compter le temps.
Note de musique. En longtemps
Qu'Œdipe te soit secourable.

Solution des Jeux d'esprit parus dans le précédent numéro

MOT JANUS

Nil — Lin.

MOT CARRE

C L O U
L O I S
O I S E
U S E R

CHARADE FANTAISISTE

La — Pin. Lapin.

QUELQUES CHAPEAUX ENCORE

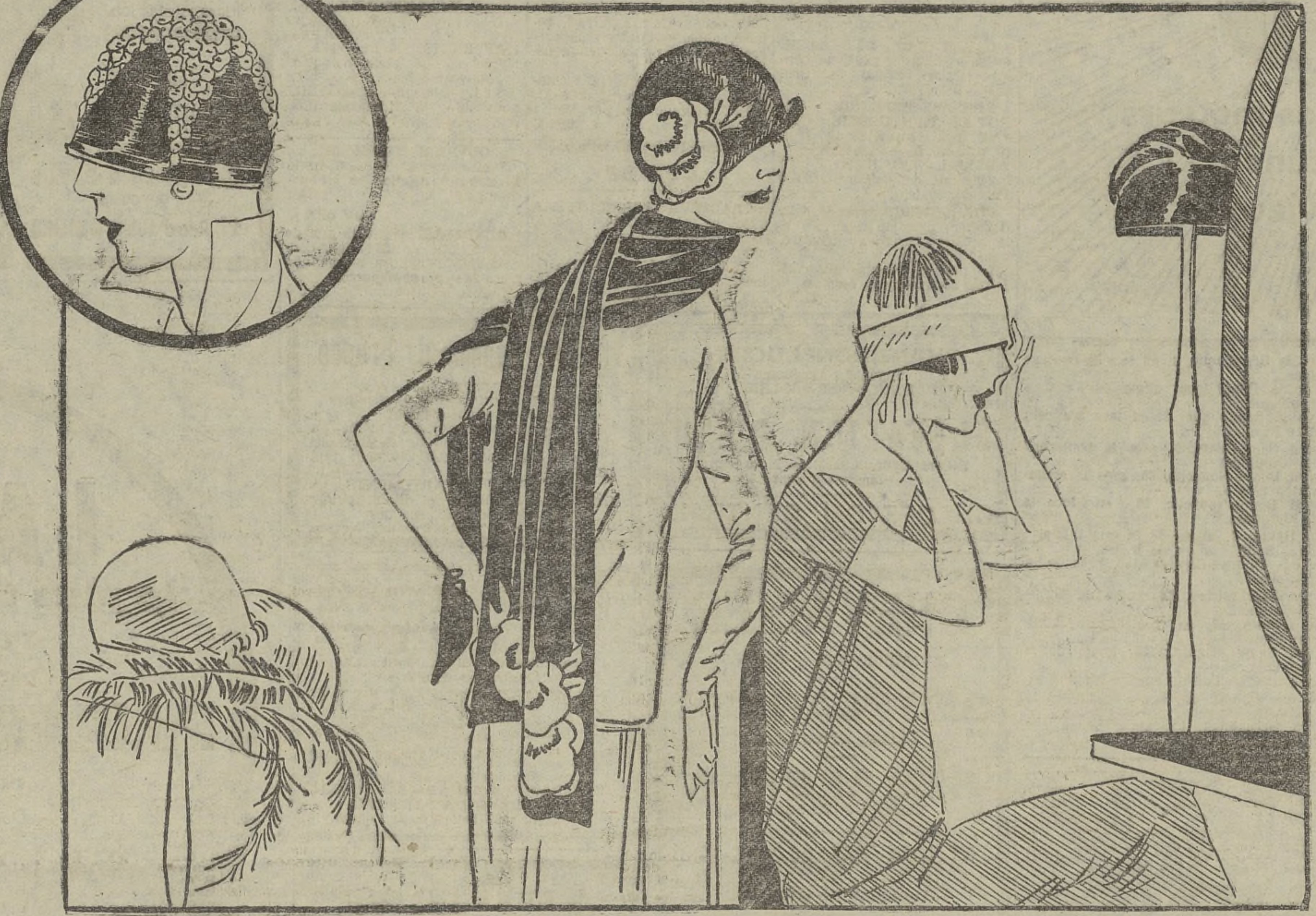

En attendant, Madame, l'heure où nous seront rendues les grandes capelines, ravissantes durant la belle saison... Pardonnez-moi, j'ai écrit sans trop y songer et une réflexion soudaine vient de suspendre, en secousse légère, ma plume fort étonnée de s'arrêter si net. Car j'y pense, les larges ailes, d'ombre si douce et si propice aux délicats visages féminins, les amples passes souples sous lesquelles un grave ou tendre regard semble un peu plus empreint de séduction ou de mystère ; ce voile, enfin, qui si heureusement s'interpose entre l'ardent soleil et nos yeux, le peut-on concevoir avec des cheveux courts ?

Et nous voyons déjà que l'on ne peut plus, comme jadis, parler de la capeline sans avoir à faire à son sujet quelques réserves. En ce qui me concerne, et sans vouloir me prononcer en ces lignes, d'une impartialité nécessaire, entre la mode des cheveux courts et celle des opulentes chevelures si seyantes à bien des physionomies, je serais tentée de dire :

Heureuses celles qui pourront porter les capelines dont un proche demain nous vaudra l'exquise floraison ! Faites de crin blond doré, par exemple, que pourront garnir trois rubans de métal aux tons cuivré clair et rosé, ou encore des branches de fleurs plates en des tons doux pastellisés ; composées de crin rouge violacé à lame d'or et que viendra garnir un large ruban d'or, brodé de fleurs multicolores (en laine) ou de paille d'Italie qui sera rehaussée très gentiment de rubans aux tons anciens, de velours Nattier... Croyez, chère lectrice que les capelines d'été seront toutes également charmantes...

D'ailleurs, je ne me cache pas que le petit chapeau si aimé par la femme est d'une grâce simple et jolie autant que d'une agréable commodité. Lui seul se peut envisager partout sans offrir aux chocs éventuels, des passes rendues fragiles par leur dimension.

Et voilà certes ce dont on n'avait pas à se préoccuper au temps des belles marquises du XVIIIe siècle qui, si elles revenaient de nos jours, s'étonneraient de bien des choses et particulièrement à la vue de nos moyens de locomotion moderne. Nous voici, par ma faute, assez loin de notre sujet, fort aimable cependant puisqu'il est ce petit chapeau dont le retour à la gracieuse forme « boule » se fait de plus en plus précis !

Et voyez comme les choses vont vite quand la volonté de la femme les pousse à se hâter : la calotte carrée, je le disais, n'a fait que passer — si vite que l'on pourrait, si l'on était un peu méchante, appliquer les paroles d'Elvire, dans le *Cid* :

Ces formes devant nous n'ont paru qu'à leur honte,
Leur abord fut bien prompt, leur fuite encor plus
[prompte...

Puis est venue aussi la calotte très travaillée, haute, terminée en la plupart des cas, au haut des quartiers qu'elle forme souvent, par un effet de crête, un petit nœud, une fleur, une fantaisie quelconque. Et déjà, nos grandes modistes ont tendance à l'abandonner jugeant que son extrême diffusion est de nature à la faire trop entièrement tomber dans le commun, et passer trop rapidement.

Vous me direz aussi que la forme « boule » faite à la tête est bien plus répandue, encore et partout ? Il est vrai. Mais elle est si jolie et va si bien à toutes ! et puis, voici une de ses qualités les plus appréciées : elle coiffe si jeune ! Pour la garnir, il n'est fleur qui ne convienne, ou bien ruban épinglé à envers satin formant des nœuds très chics, rubans mi-partie faille et satin, rubans faille ou taffetas. Puis encore galons de collophane : motifs d'argent émaillé couleur, du ton du chapeau... et tant d'autres fantaisies...

Voici, au surplus, trois modèles, sans parler de la capeline figurant au bas de notre dessin et dont les plumes ont l'air d'être négligemment posées, et de la toque, au bord d'une glace.

Tout d'abord, un chapeau picot marine, orné de fleurs d'un bleu clair à quoi s'ajoute la nuance « Parme ». Puis une coquette création de satin noir ornée d'une grosse fleur de tissu brodé de couleurs vives et dont on peut voit un rappel sur l'écharpe exactement assortie. Et une toque de peau qui pourra être, si vous le préférez, de duvetine verte avec, comme ornementation, cette frange de peau du même ton, bien entendu.

PARISETTE.

Travaux Féminins

Costume tailleur pour jeune fille ou jeune femme

Celles qui parmi vous, chères lectrices, aiment le travail aux aiguilles seront satisfaites aujourd'hui, car voici un gracieux modèle qui ne va pas manquer de les charmer.

Choisissez de la laine six fils en trois teintes : beige, marron et noire, dans les proportions suivantes : 1 kilo de laine beige, 400 grammes marron et 50 grammes noire. Avec deux aiguilles de 11 centimètres de circonférence, montez 300 mailles que vous tricoterez en côtes fines, c'est-à-dire une maille à l'endroit, une maille à l'envers en contrariant à chaque rang pour que la côte se continue sur toute la longueur de la jupe et cela pendant une hauteur équivalant à 230 rangs.

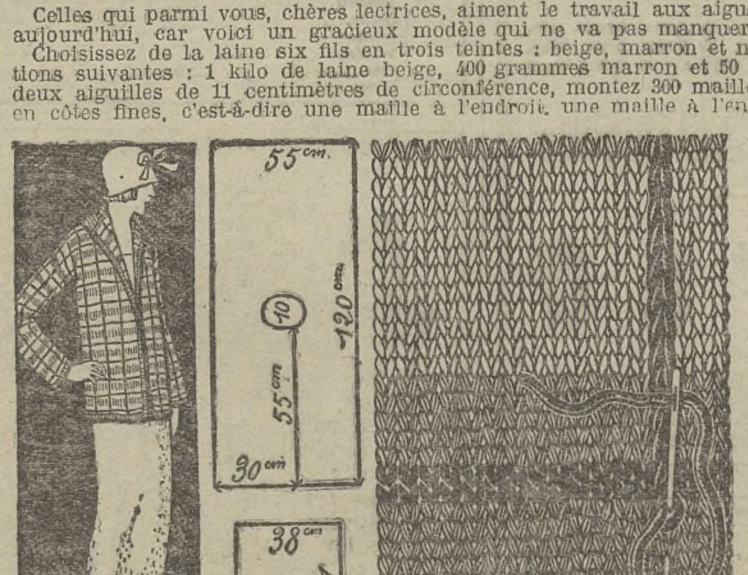

Vous monterez cette jupe, de couleur unie beige, sur un élastique passé dans un faux ourlet de tissu, à moins que vous ne préfériez la fixer à un petit corsage qui la maintiendra à vos épaules à l'aide de bretelles en ruban ou tout autre matière à votre choix.

Pour la veste, commencez par le bas, du côté dos en exécutant le point uni, autrement dit : un rang à l'endroit, un rang à l'envers, sur 144 mailles. Après cela, il s'agit de faire bien attention, car le dessin d'écossais commence, tricotez donc :

Cinq rangs marron. Deux rangs noirs. Cinq rangs marron. Douze beiges.

Ceci pendant 216 rangs. Arrivée à l'encolure, démontez 10 mailles au milieu que vous arrêtez en les faisant passer les unes sur les autres, puis faites chaque côté séparément selon les indications suivantes : (A) pendant 10 rangs diminuez d'un point du côté de l'encolure à chaque tour, tricotez 14 rangs sans augmentation et encore 10 en augmentant une maille à chaque tour du côté du décolleté. 228 rangs écossais terminent les deux parties devant (B).

La manche se tricote sur 96 mailles en suivant le dessin indiqué plus haut et cela pendant 144 rangs. Il s'agit maintenant d'obtenir les rayures transversales en laine noire qui coupent à angle droit les rayures tricotées.

Je vous conseille d'employer pour ceci une aiguille à tapisserie, qui vous servira à l'exécution du point de chaînette. Comptez alors 22 rangs beige et marron en hauteur et vous en laissez autant en largeur, séparant les deux rayures de chaînette à l'aiguille enfilée de laine noire, qui se répètent sur toute l'étendue du tricot écossais à égale distance.

Après avoir réuni à l'aide d'un surjet les coutures du paletot et des manches, il ne vous restera plus qu'à border ce vêtement au moyen d'une bande tricotée finement avec de petites aiguilles comme celles que l'on emploie pour la confection des bas et chaussettes. Si vous préférez aller plus vite, je me permettrai de vous recommander encore de vous servir d'une tresse de soie. Vous en trouverez facilement dans le commerce des merceries. Mesurez donc avant de l'acheter la largeur du bas de la jupe, des manches et tout le tour de la jaquette.

N'oubliez pas de tricoter aussi une bande rectangulaire en côtes fines comme la jupe, sur une largeur de 17 mailles et 36 centimètres de haut pour le col de la veste. Vous la coudrez comme un surjet en ayant soin de dissimuler les points sous le revers.

AMEUBLEMENT

POUR Y VOIR CLAIR...

Voici, chers lecteurs, un candélabre à deux branches qu'il vous sera peut-être agréable de reproduire. Il est assez facile à faire et d'un usage très pratique.

Pour la base du candélabre, vous utilisez un gros pied de table, terminé par une boule. Vous percez le pied jusqu'à mi-hauteur de la boule, depuis le fond, et celle-ci dans toute sa largeur.

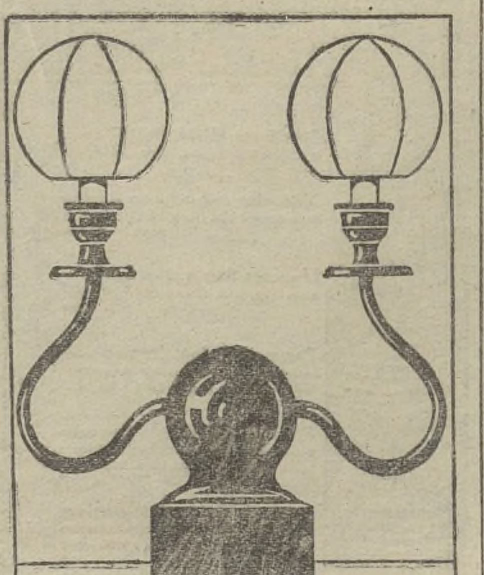

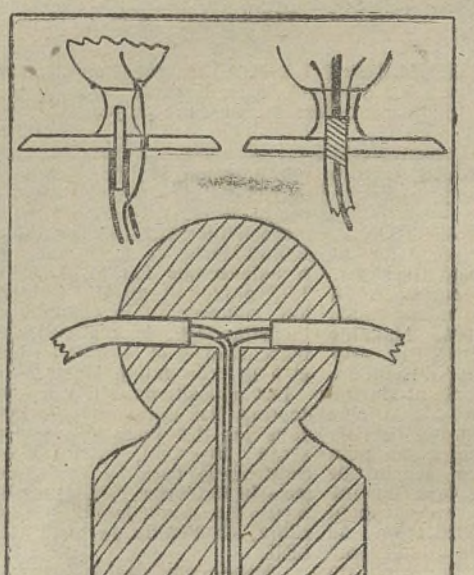

Les bras sont constitués par deux tubes de cuivre (et de cuivre rouge si possible). Afin de recourber ces tubes sans risquer de les plier ou des abîmer, vous glissez à l'intérieur de chacun d'eux un rotin, auquel vous laissez un très léger jeu. Puis, avec les mains, vous courbez progressivement les branches de cuivre.

Les deux extrémités des tubes sont encastrées de chaque côté de la boule, à l'endroit où elle a été préalablement percée. Les fils électriques passent à l'intérieur du pied par le fond, puis se divisent à l'intérieur de la boule pour aller, l'un dans la branche de droite, l'autre dans celle de gauche.

Si la bobèche est trop étroite pour laisser glisser le fil électrique, vous faites ressortir le fil, puis vous le passez dans un trou pratiqué à l'extérieur de la bobèche, près du centre.

Ensuite, vous passez sur le tout une couche de peinture blanche, simplement un peu délayée dans de la térébenthine seule. Lorsque cette première couche a séché, vous mettez une seconde couche de peinture au bronze.

Les abat-jour peuvent se faire en soie tendue, de la teinte la plus assortie avec la nuance des tapisseries de votre appartement et de vos meubles. Ceci, évidemment, est absolument de votre choix. A vous de voir la teinte qui s'harmonisera le mieux avec l'ensemble.

Des manteaux plus légers

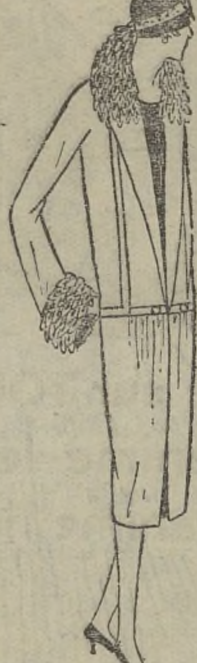

A l'heure, madame, où le ciel, hésitant encore contre le triste bonhomme hiver et le doux chevalier printemps, s'enveloppe, un peu moins déjà, du manteau grisâtre de ses nuages, nous préparons bien vite nos manteaux de plus fin lainage, ou de crêpe ou de soie...

Peut-être, alors que pour vous j'écris ceci, songez-vous, par une coïncidence heureuse, à ces vêtements de transition entre la fourrure et la petite robe légère libre de toute entrave, sous le ciel tiède et bleu...

Vêtements que d'ailleurs la mode a déjà préparés, et de telle sorte qu'ils puissent répondre à tous les goûts. Manteaux par exemple, droits et nets, tombant jusqu'au bord de la robe, faits d'une union de lainage côtelé et de lainage écossais disposés par bandes, dans une note simple, ou d'ottoman de laine, de reps malléable à souhait.

Manteaux plus élégants, et dont quelques-uns seuls marquent une très légère ampleur vers le bas, les uns, le plus souvent noirs, ou d'un vert très éteint, en ottoman de soie, ou en tissu mât, à envers satiné permettant toutes les combinaisons de garniture. Ces derniers, au surplus, s'ornent volontiers encore, d'un peu de fourrure en bordure au col et aux manches (et ici, je ne saurais passer sous silence l'heureux effet produit en ce genre par le lynx lustré gris). Cette fourrure est disposée d'ailleurs de façon à disparaître rapidement dès que nous aurons rejoint le printemps définitif.

Rien d'élégant, au surplus, que ces manteaux étroits et droits, en satin aux rayures d'ottoman, et qui prennent nettement une allure de redingote, à moins que pour changer un peu, ils n'esquissent un effet de taille haute que complètent des revers pointus et un col brodé. On retrouve encore là une réminiscence Directoire...

Pour moi, j'ai plaisir à vous présenter aujourd'hui un manteau de popeline noire, d'une très jolie forme droite et nette, mais apportant par son mouvement de découpe une variante au paletot droit connu. Une fine incrustation de même tissu y dessine un buste long avec dos très plat, et un rien d'ampleur devant. Le col et les poignets sont faits de petites plumes blanches et noires, rappelant de loin la civette qu'elles sont chargées de remplacer.

LE BATIK

(Suite)

La figure 5, chers lecteurs, représente le châssis à utiliser et la façon de disposer l'étoffe sur ce dernier.

Tous les tissus se prêtent au batik. Cependant, le crêpe de Chine, la toile, la mousseline, le voile de soie et le satin donnent de meilleurs résultats à la teinture. Les tissus mélangés soie et coton, les tissus de coton, le lin, la batiste, la mousseline et le velours de coton demandent au préalable un mordançage et un fixage spécial.

Pour cela, dissoudre dans un demi-litre d'eau chaude une cuillerée à café de mordant batik : tremper le tissu dans cette solution une heure environ ; le retirer en l'essorant, pour le tremper à nouveau dans une solution chaude de fixatif. Y laisser le tissu une demi-heure, le passer à l'eau, le sécher étendu sur une corde. Faire ensuite le dessin à la cire. Conserver les bains de mordant et de fixatif, qui pourront resservir.

Quelques particularités. — Quand il s'agit de nuances foncées, ajouter pour un bain d'un litre une cuillerée à soupe de fixatif batik. Laisser tremper le tissu, entièrement submergé, 10 à 15 minutes, en l'agitant. Le retirer et le rincer à l'eau courante jusqu'à ce que celle-ci ne soit plus colorée. Tenir compte que le tissu sortant du bain paraît plus foncé qu'il ne sera une fois sec.

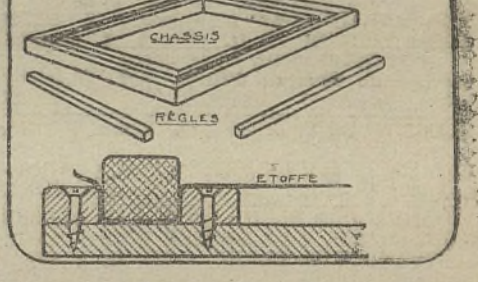
LE BATIK FIG 5

Conserver le bain, qui pourra être utilisé de nouveau lorsque vous voudrez obtenir des teintes plus claires, ou sinon le remonter avec de la teinture concentrée.

Pour les débutants, il est préférable de faire des bains peu colorés, et de teindre en plusieurs fois, en prenant soin de sécher à chaque fois.

La laine se teint directement comme la soie, en ajoutant de 5 à 10 grammes de fixatif batik par 100 grammes environ de bain de teinture.

Pour les grandes surfaces, on peut teindre au vaporisateur, en procédant par teintes claires successives et en laissant sécher à chaque fois, ou au pinceau, plat et doux, toujours par teintes successives, en appliquant sur un châssis à jour le tissu mouillé et tendu.

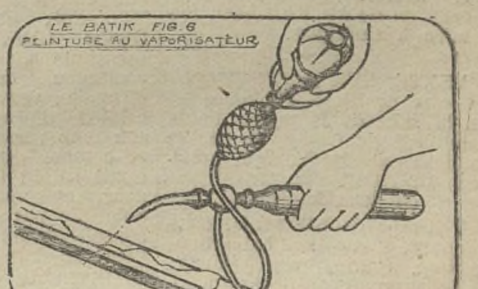
LE BATIK FIG. 6
PEINTURE AU VAPORISATEUR

Les couleurs pour batik se laissent plus ou moins attaquer par le décolorant. On utilise celui-ci pour former des dessins clairs sur un fond plus foncé.

Pour enlever la cire, il suffit de tremper le tissu dans de l'essence d'automobile. On facilite avec les doigts la dissolution de la cire. On le presse ensuite entre les mains, et on le repasse au fer chaud. On peut l'amidonner sans inconvénient.

(A suivre.)

Quelle que soit
la marque de votre voiture
française ou étrangère
SOLEX
se pose sur TOUS les moteurs
anime les jeunes
ranime les vieux
GOUDARD & MENNESSON
Constructeurs
NEUILLY-sur-SEINE
TH. ROGER

Agents d'Affaires

A VENDRE
MAISON

propre à tout commerce canton important de la région, rue principale ; magasin (avec rayonnages et vitrines), 6 pièces, cave, grenier, cour ; eau, électricité. Libre au 15 mars prochain.

S'adr. Cabinet ALEXELINE, 14, rue Hoche, Nevers. 21.808.

CABINET G. BANCELIN
44, Grande-Rue, 44
(En face la Banque de France)
SENS (Yonne)

A CEDER

GARAGE et REPARATIONS, grande ville, bail 20 ans, 4 marques, affaires 800.000 fr. On traite avec 145.000 fr.

BIERE, LIMONADE, EAU MINERALE, ville, grand matériel, affaires 200.000 fr. On traite avec 100.000 fr., cause de santé.

MACHINES AGRICOLES, VENTE et REPARATIONS, la plus ancienne maison connue dans bon centre culture, affaires prouvées. Prix 75.000 fr., après fortune.

EPICERIE-BUVETTE, centre ville, 4 chambres remise, jardin, affaires 155.000 fr. Prix 85.000 fr. à saisir.

CAFE, grande ville, face marché, loyer 2.800, bail 11 ans, on traite avec 60.000 fr.

CAFE-TABAC, salle de bal et de réunion seul fort canton, affaires 94.000 fr. Prix 85.000 fr. à débattre.

EPICERIE-MERCERIE, DEPOT DE TEINTURERIE, (Nièvre), petit loyer, long bail, prix 12.000 fr. à débattre.

BAZAR, ville Nièvre, petit loyer, long bail, affaires 150.000 Prix 50.000 fr.

CHARCUTERIE, grande ville d'Yonne, place marché, 300 k. la semaine, prix à débattre, cause de santé.

La maison s'occupe que d'affaires sérieusement étudiées. 21.701

Locations

On Offre

VASTES LOCAUX, situés à la Jonction, plus grande partie couverte, pouvant servir atelier, magasins dépôt, à louer. Prix intéressant, occasion à enlever de suite.

S'adresser 8 bis, rue de Vert-Pré, Nevers. 21.927.

PROPRIETE D'ELEVAGE, comprenant, grand châlet, quatre fermes pouvant tenir minimum cent vaches, trois cents brebis, bonne culture, région sud, libre de suite.

Comte de BEAUMONT, à Martigny-le-Comte (S.-et-L.). 21.886

Ventes de propriétés

PROPRIETE de 10 hectares environ dont 3 hectares de prés avec bâtiments. Située à 6 kil. de Varzy.

S'adresser à M. GALLERET, expert-géomètre, à Varzy (Nièvre). 21.963

Achat de propriétés

Suis acheteur région boisée, proche gare ou canal, petite mais coquette **HABITATION** moderne avec si possible, grands locaux pour faire garage, remise, ateliers ou terrains susceptibles de pouvoir en construire.

Faire offres avec détails complets et tout dernier prix à M. PRIN, à Couloutre, par Donzy (Nièvre). 21.966

Ventes

TRACTEUR AGRICULTURAL avec sa charrue, 2 et 3 socs, cause double emploi, conditions avantageuses. Essai à volonté.

S'adr. à M. MARTIGNON, machines agricoles, Moulins-Engilbert (Nièvre). 21.979

MOTO PEUGEOT 1924, très peu roulé, cause double emploi, occasion à saisir, 1.500 fr. Bureau du journal. 21.970

MATHIS 8/10 CV., 4 places, luxe, modèle 1925. Pneus confort, amortisseur, compteurs, montre, état de neuf et garantie. Prix très intéressant. Cause double emploi, renseignements et essais chez M. A. LIGER, mécanicien à Châtillon-en-Bazois (Nièvre). Tél. 20. 21.964

CAMIONNETTE de livraison **FORD**, 500 kilos revisée, cause double emploi.

S'adresser à MM. RIFFAULT Frères, Vins, à Challuy-les-Nevers (Nièvre). 21.819

BETTERAVES fourragères, bas prix.

S'adr. à M. HAUTIN-CIBAULT, pailles et fourrages, à Mignières (Loiret). Tél. 4 Gondreville-la-Franche. 21.969

PIANO MECANIQUE à l'état de neuf.

S'adresser à M. CHAUSSARD Joseph, à Changemoy, par St-Léger-de-Fougeret (Nièvre). 21.967

CHIEN-LOUP, 3 ans, très joli, excellent gardien.

M. L. DUREUIL, à Milay (Nièvre). 21.768

VACHE pleine âgée de 8 ans inscrite au Herd-Boock, n° 9210. Bureau du journal. 21.885.

Personnel

On demande

APPRENTI, nourri et logé, bonne famille pour magasins de nouveautés.

S'ad. Maison MAZOYER, nouveautés, à Montargis (Loiret). 21.854.

OUVRIER MODELEUR

S'adresser à la Compagnie **Electro-Industrielle**, à Fourchambault. 21.901

On offre

GENDARME ayant 15 ans de service, âgé de 38 ans, connaissant la culture, demande place de garde-régisseur. Bureau du journal. 21.965

TRIPLE SEC FUCHET

Exquise Liqueur Digestive à base d'Oranges

FUCHET FILS AINÉ
Distillateur
DORNECY
(Nièvre)

L'OPTIQUE est une science

MYOPES ou PRESBYTES

en vous adressant à un Spécialiste, vous aurez toujours satisfaction.

AUX LUNETIERS

C. DEPALLE & P. MUS
OPTICIENS
27, Rue d'Allier, MOULINS

Agence RIMBERT & C

LYON - 5, rue Hôtel-de-Ville, 5 - LYON
Maison de confiance (Téléph. Barre 58-71)

A Vendre à Lyon

2.800 cpt. Occ. except. à enl. de suite, sup. porte-pot, vins fins, liq. plus ½ lic. Rec. gar. p. acquit. de régis. 320 p. j. Sup. lgt. au 1er Frais nuls. Sac. c. vieillesse.

3.500 cpt sup. Pap.-Parf. pas. 600 jx, pl. 150 rec. mag. sup. log. Cette aff. conv. à dame veuve. Occ. rare à saisir de s.

4.500 cpt je cède c. dép. à l'étr., mon gd café-compt. f. gare, jard., gde terr. R. 160 p. j. l. bail à 800. A enl s. huit. c. acc.

6.500 cpt Bonne Teint.-Dégrais. pr. pl. du Pont, rec. 3.500 p. mois, lgt 4 p. loy. 780. Bail 8 ans. Cette aff. p. doubl. facil.

6.500 cpt Je sacr. m. gd café-bar, 6 b. meublés qui rap. 550 p. m., b. mat., inst. mod., l. bail, frais nuls. Occ. à enl.

7.000 cpt. Mutilé sacr. cause acc. d'auto, s. café-compt. sit. d. rue tr. mouv. Passage de 7.000 ouvr. Percolateur à café. B. Mat. marbre. Terr. C. aff. v. double.

11.000 cpt je cède ma gde alim.-compt., 2 salles, gr. angle, 8 devant. Rec. 1000 p. j. d. 320 au café. C. aff. est tenue dep. 6 ans p. vend. q. se ret. ap. fort. On m. au c.

14.000 cpt Joffre à mén. sér. et actif m. sup. Café-Compt.-Boul., terr. tonn. Rec. 350 p. j. prouvé et à l'essai, 5 p. log., b. 8 ans, loy. 1.200. Cette aff. conv. à cafetier, cède c. acc. mortel.

Acheteurs,

qui voulez vous créer une situation, nous vous recommandons spécialement l'Agence Rimbert, qui vous présentera des affaires à leur juste valeur et étudiées par un personnel expérimenté. Renseignements absolument gratuits à votre disposition. Les Bureaux de l'Agence restent ouverts le samedi jusqu'à 7 heures. Le plus grand répertoire.

Prêt d'argent à tous

Ecr. Receveur de Rentes, 24, Bd. Joseph-Garnier, NICE (A.-M.). 21.610

A Vendre
VIEUX JOURNAUX
0 fr. 75 le kilogr.
à prendre au Bureau du Journal

PUBLICATIONS : « PARIS-CENTRE », NEVERS.
Le Gérant : JOYET DE MAUBEC.

" PARIS-CENTRE " à Paris

Désormais PARIS-CENTRE est en vente à Paris dans les kiosques suivants :

Rue de Dunkerque, 25, en face la gare du Nord.

Rue de Dunkerque, 23, en face la gare du Nord.

Boulevard Denain, 7, station autobus.

Boulevard Denain, 1, coin du boulevard Magenta.

Boulevard de Strasbourg, 89, en face la gare de l'Est.

Boulevard Diderot, en face la gare de Lyon.

Place de la Bastille, station tramways et métro.

Place de la Bastille, angle des boulevards Bourdon et Henri IV.

Place de la Bastille, en face la gare de Vincennes.

Boulevard Beaumarchais, 1, place de la Bastille.

Place de la République, 1, en face le passage de Vendôme.

Place de la République, angle de l'avenue de la République.

Place de la République, 2, en face magasin du « Pauvre Jacques ».

Boulevard Saint-Denis, 9, près le boulevard Sébastopol (Omnibus).

Boulevard Bonne-Nouvelle, 26, près le magasin « La Ménagère ».

Boulevard Bonne-Nouvelle, 36, en face le théâtre du Gymnase.

Rue du Hâvre, 7, angle de la rue d'Isly.

Place de l'Etoile, station de métro.

Avenue des Champs-Elysées, 150, près de la place de l'Etoile.

Boulevard Saint-Michel, 22, angle du boulevard Saint-Germain.

Rue de Rennes, 47, en face l'église Saint-Germain-des-Prés.

Boulevard Saint-Germain, 175, angle de la rue des Saints-Pères.

Rue Lafayette, en face le square Montholon.

Avenue des Champs-Elysées, 56, angle de la rue La Boëtie.

Boulevard Sébastopol, 92, angle de la rue Réaumur.

PETIT ÉLEVAGE

Notre rubrique spéciale **PETIT ELEVAGE** paraissant tous les mardis, se divisant en plusieurs catégories, nous prions nos annonceurs de vouloir bien rédiger leur texte de façon à ce que nous puissions en assurer la publication à la rubrique correspondante.

Prix minimum par insertion de deux lignes 3 fr. Lignes supplémentaires 1 fr. 50 chacune en plus.

OFFRES

CHIENS TOUTES RACES, chasse, police, luxe.

Salignac, Le Quéroy, par Mornac (Charente). 9456

CHIEN et CHIENNES courants, griffons nivernais, chassant tout gibier.

S'adresser au bureau du journal. 21.451

CHIEN DE GARDE race, forte taille, trois ans. S'adresser pour voir ou renseignements, **Courault**, 23, rue de Nièvre, Nevers. 21.301

OFFRES

3-3 HAVANE, 30 fr. pièce ; 3-3 **ALASKA**, 25 fr. pièce ; 2 **BLEU VIENNE**, 30 fr. pièce ; 2 **FAUVE BOURGOGNE**, 30 fr. pièce.

Elevage du Château d'Urzy, par Guérigny (Nièvre). 21.737

BLEUS VIENNE, primés et jeunes 5 mois, prix modérés.

Comtesse de **RAINCOURT**, Le Bost, par Bourbon-Lancy (S.-et-L.). 21.925.

1-3 ANDALOUS BLEU : 120 fr. ; 1-3 **BRESSE BLANC** : 120 fr. ; 1-3 **BRESSE GRIS** : 125 fr. 1-3 **WYANDOTTE BLANC** : 125 fr. ; sujets grandes pondeuses.

Elevage du château d'Urzy, par Guérigny (Nièvre). 21.985

OFFRES

COUPLE PIGEONS carnaux, R. P. prix modéré, échangerait contre couple blanc.

Mme Constant LANDROT, Les Moindrots, par Luzy (Nièvre). 21.920.

OFFRES

CANARDS COUREURS INDIENS BLANCS, 250 à 300 œufs par an, sans goût spécial, poids 70 à 90 gr., coquille blanche, œufs à couver et canetons. Petit ouvrage traitant de l'élevage, 0.75, remboursé au premier achat. Tarif gratuit.

Pochiet, à Marcq, par Thoiry (S.-et-O.). 19.246

1-3 COUREURS indiens blancs, 7 mois, 125 fr. **M. Garimantrand**, Azy-le-Vif (Nièvre). 21.495

OFFRE

WYANDOTTE, LEGHORN bl. Bresse noire, canes coureur indien blanc, hautes origines, sélect. nid-trappe, 20 fr. les 15 p. 12.

M. Dons, élevage des Fontaines, Brèves, Dornecy (Nièvre). 21.640

FAVEROLLES œufs 13 fr. la douz. embal. G. COMTE, SAINT-SULPICE (Nièvre). 20.628

Porcs

OFFRES

TRUIES, race pure, **CRAONNAISE**, garanties pleines, t. 1er choix. Q.q. jn. Verrats. dép. Craon. **Labbez, à Lamorlaye (Oise).** 9032

Divers

QUELLE EST LA MAISON qui, l'an dernier, offrait 300 oisons à 65 fr. le cent.

Indiquer adresse au bureau du journal. 21.945.

Officiers Ministériels

Etudes de Me **GEOFFROY**, docteur en droit, avoué à Nevers, 9, avenue Georges-Clemenceau, et de Me **VAILLEU**, notaire à Guérigny.

VENTE SUR LICITATION
aux enchères publiques

en la salle de la mairie de la commune de Nolay, et par le ministère de Me Vailleu, notaire à Guérigny,

en deux lots de :

1° **Corps de bâtiments**, comprenant, maison d'habitation, grange, écurie, petit jardin, puits commun, autre jardin, aisances et dépendances.

Mise à prix : 1.500 francs.

2° **Diverses parcelles de terre et pré.**

Mise à prix : 2.500 francs

Le tout situé à Prunevaux, commune de Nolay, et dépendant des communauté et successions BOURDIER-FITY.

L'adjudication aura lieu le dimanche 8 mars 1925, à 14 heures.

S'adresser pour tous renseignements :

1° à Me VAILLEU, notaire à Guérigny, rédacteur et dépositaire du cahier des charges ;

2° à Me GEOFFROY, avoué à Nevers, poursuivant la vente. 21.887.

PETIT CLERC, présenté par ses parents est demandé par Me BECHARD, avoué, à Nevers. 21.863.

Etude de Me **VAILLEU**, notaire à Guérigny.

PREMIERE INSERTION

Suivant contrat passé devant Me Vailleu, notaire à Guérigny, le 4 février 1925, enregistré à Pougues, le 11 du même mois, folio 201, n° 1004, Madame Berthe CHARBONNIER, demeurant au Gué-d'Heuillon, commune de Saint-Martin-d'Heuille, veuve de M. Antoine LEMAITRE, ayant agi tant en son nom personnel qu'au nom et comme tutrice légale de Louis LEMAITRE, son fils mineur, et comme spécialement autorisée par délibération du conseil de famille dudit mineur, en date à Pougues, du 18 décembre 1924, homologuée par jugement du Tribunal civil de Nevers, du 7 janvier 1925, a vendu à M. Alfred SIMONIN, maréchal-ferrant demeurant à Sainte-Marie, le fonds de maréchalerie que feu M. LEMAITRE exploitait au Gué-d'Heuillon, comprenant la clientèle et l'achalandage, le matériel, les marchandises et le droit au bail et à la prorogation légale.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites au plus tard dans les dix jours de la présente insertion, renouvelant celle parue dans « Paris-Centre » le 15 février 1925, et seront reçues au domicile élu à Guérigny, en l'étude de Me VAILLEU.

Pour deuxième insertion,
VAILLEU.

Etude de Me **COURTIAL**, notaire à Montreuillon (Nièvre).

A VENDRE A L'AMIABLE
En bloc, par lots ou en détail

La belle Forêt d'Oussy

sise commune de Montreuillon, canton de Château-Chinon, d'un seul ténement, traversée par la route Montreuillon-Vauclaix (canton de Château-Chinon), divisée en 8 coupes (taillis avec 150 balivaux par hectare).

Placement de 1er ordre (gros revenu)
Pays de chasse. Grandes facilités de paiement.
On traite dès maintenant.

Pour tous renseignements, visiter et traiter, s'adresser à : 1° M. CHATELIER, 22, rue François-Péron, à Moulins-s/-Allier. 2° **MM. MORHANGE Frères, 29,** Bd de Courtais, à Montluçon, téléph. 2-13 et à Paris, 3, rue **Bainy-d'Avricourt**, qui se trouveront chez Me COURTIAL, **notaire** à Montreuillon, le dimanche **1er mars, et les jours suivants.** 21.914.

CHAMBRON LUCIEN
Ingénieur-Agronome
MOULINS-SUR-ALLIER

ÉLÉVATION D'EAU
Béliers hydrauliques — Moto-pompes
Moulins à Vent

CHAUFFAGE CENTRAL

CHEVALIER
HORTICULTEUR. — NEVERS

SES PLANTES
BELLES ET VARIEES

SES ARBRES
SAINS ET VIGOUREUX

SES FLEURS
FRAICHES ET CHOISIES

Demander son Catalogue

-:- Téléphone : 4.22 -:-

Herboristerie Moderne
D. MARTINET
DECIZE
BANDAGES HERNIAIRES ET CEINTURES EN TOUS GENRES

-: DROGUERIE :-
Peinture préparée, siccatifs, RIPOLIN
Produits d'entretien

Poudre et liqueur GALLIA, contre les maladies des volailles (choléra), le paquet, 6 fr. 50.

Tisane de longue vie spécifique de la constipation, la boîte, 2 fr. 35 franco.

QUINCAILLERIE -:- ARMES
La plus vieille Maison

R. CARTIER
DECIZE

PRODUITS VÉTÉRINAIRES
Adrien SASSIN
ORLÉANS ALGER

AS
SPÉCIFIQUE MÉTÉORIFUGE
REMÈDE RECONNU INFAILLIBLE
DU FLACON
SPÉCIALE DE PRODUITS VÉTÉRINAIRES
ADRIEN SASSIN
ORLÉANS

Spécifique Météorifuge Contre la météorisation, enflures, indigestion. Le flacon 7 f. 85

Mastosine Contre la mammite ou araignée des vaches et brebis. Contusions, gros nombrils La boîte 5 f. 60

Liniment Sassin Guérit boiteries récentes et anciennes, efforts de boulets, vessigons Le Flacon 9 fr.

Pommade Vulnéraire Guérit chevaux couronnés, plaies récentes et anciennes, coupures, brûlures. La boîte 6 fr. 60. Les 6 boîtes franco 33 f. 60

Poudre Corroborante Guérit choléra des poules, toutes maladies des volailles, dindons, lapins. La boîte 6 fr. 60. Les 6 boîtes franco 33 f. 60

Provende Orientale Guérit l'anémie, faiblesse générale, facilite la digestion et l'engraissement. La boîte de 1 k. 7 fr. Les 5 boîtes franco 32 f. 50

Registre du Commerce : Orléans 1198

BROCHURE DE 80 PAGES SUR MALADIES ENVOYÉE FRANCO

REPRÉSENTANTS VISITANT CULTIVATEURS BELLE SITUATION SONT ACCEPTÉS OFFERTE

AUTOMOBILES - CYCLES

-: *Spécialités* **FORD** :-
SOUDURE AUTOGÈNE

TOUTES LES GRANDES MARQUES
Vélos Wonder, Favor, Royal Fabric, etc.

Pierre GIRAUD
Faubourg d'Allier, DECIZE

☞ **Pour toutes demandes de renseignements, il est indispensable de rappeler le numéro de l'annonce et de joindre un timbre de 0 fr. 25 pour la réponse.**

Crédit Foncier de France

Prêts Hypothécaires aux Particuliers
avec amortissement

Remboursement à volonté, même par fractions. A l'expiration du délai choisi, l'emprunt se trouve complètement remboursé.

PRETS AUX DEPARTEMENTS
Communes, Syndicats, et Etabl. publics
H. PEIGNEUX, dir. 26, rue des Trois-Carreaux, Nevers

CABINET DENTAIRE
- L. LESPOT -
Chirurgien dentiste de la Faculté de médecine de Paris
2, Rue Claude-Tillier, NEVERS
Successeur de M. AUMERLE

Soins, Extractions sans aucune Douleur
Pose d'appareils en tous genres
REPARATIONS EN TROIS HEURES
CONDITIONS DE PAIEMENT
Ouvert de neuf heures à six heures

Amilcar

Tous les **NOUVEAUX MODELES** livrables immédiatement à l'Agence

J.-N VINCENT
à Saint-Pourçain-sur-Sioule (Allier)

AMILCAR peut être imité, mais non égalé ; la preuve à la disposition de ceux qui en doutent.

Diverses occasions en **Touristes** et **Camionnette**, vendues avec six mois de garantie.

Fabrique de Voitures
Carrosserie d'automobiles
Fournitures pour Carrosserie
Et Autos

TH. DUJON FILS
A SANCOINS (Cher)

VOITURES
Carrosserie Automobile

RÉTIF & Cie
SANCOINS (Cher)
R. C. Saint-Amand-Montrond, n° 133

MACHINES AGRICOLES
Pour tout ce qui concerne l'outillage agricole, N'ACHETEZ RIEN sans demander les prix de la Maison

André LUCET
16, 18, 20, Rue du Champ de Foire,
NEVERS

Location d'Automobiles
AUTO-CAR ET AUTOBUS
pour Excursions, Noces et Sociétés.
Camionnage en tous genres
DEMENAGEMENTS
Atelier de Réparations

P. JACOB
Correspondant P.-L.-M.
Route de Nevers, CHATEAU-CHINON
Service des Autobus Luzy et Corbigny
Téléphone 23

Vieux Tonneaux

200 litres, ayant contenu de l'encre d'imprimerie, 10 fr. pièce.

S'adresser bureau du journal.

PILULES BERNAMONT contre LA TOUX BERNAMONT Pharmacien NEVERS

LA TOUX
la plus tenace est guérie rapidement
par les merveilleuses
PILULES BERNAMONT
contre la Toux

Douées de propriétés curatives extraordinaires, c'est le remède le plus efficace contre toutes les maladies des voies respiratoires.

Elles calment
Elles guérissent
Elles fortifient

Aujourd'hui
une toux opiniâtre vous secoue, vous souffrez, vous êtes fiévreux, mal en train.

5 fr. 50
la Boîte
6 fr. franco

Demain
après avoir pris les Pilules Bernamont, plus de toux, plus de fièvre, vous reprenez votre bonne mine.

Dépôt général : **BERNAMONT**, Pharmacien, 87, Rue du Commerce, NEVERS

HOTCHKISS
12 CV
Le juste milieu

Agent pour la Nièvre :
GRAND
Garage de la Nièvre
6, rue Félix-Faure, NEVERS

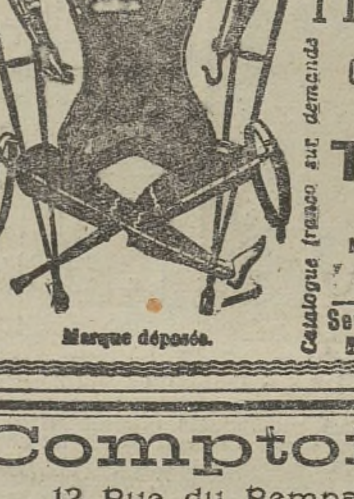
Marque déposée.

HERNIES
PTOSES

Bandages de tous systèmes pour la contention absolue de toutes **hernies**
CEINTURES PERFECTIONNEES

Ceintures médicales pour toutes les ptoses, chute d'estomac, déplacement de rein, grossesse, obésité, pour suites d'opérations, etc., établies spécialement pour chaque cas. — Prise de mesures et essayage à domicile sur demande.

Corsets pour toutes déformations — Orthopédie
Prothèse — Bas varices

Catalogue franco sur demande

TH. ARCHIMBAULT
Herboriste — Bandagiste — Orthopédiste
SPECIALISTE HERNIAIRE
Médaille d'or — Diplôme de la Faculté de Médecine
30-32, rue du Commerce et place Mancini
Seul Orthopédiste fabricant de la Région NEVERS
R. C. NEVERS 435

Comptoir du Jute
12, Rue du Rempart, NEVERS Té — 818éph.

BACHES PUR LIN OU CHANVRE — SACS EN TOUS GENRES
GRANDE SPÉCIALITÉ DE
Sacs pour Charbons de Bois
Neufs et d'occasion, toutes dimensions

FICELLE EN PELOTES OU EN LIENS
AVANT D'ACHETER, VOYEZ NOS PRIX ET QUALITES

MOTO-POMPES
ÉPUISEMENT-INCENDIE
102, Rue de Paris, SAINT-DENIS (Seine)
ASTER